

2017

2018

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION,  
DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION



2017

2018

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION,  
DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION



RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Le *Rapport annuel de gestion 2017-2018* du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion a été réalisé par le Service de la planification et de la reddition de comptes, en collaboration avec les secteurs et directions du Ministère.

Pour toute information sur les activités du Ministère :

#### Sites Internet

[www.midi.gouv.qc.ca](http://www.midi.gouv.qc.ca)  
[www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca](http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca)  
[www.immigration-quebec.gouv.qc.ca](http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca)

#### Demandes de renseignements

Région de Montréal : 514 864-9191  
Partout ailleurs au Québec : 1 877 864-9191  
Section *Pour nous joindre* du site Internet

#### Capsules d'information

7 jours sur 7, 24 heures sur 24 — français et anglais  
Région de Montréal : 514 864-9292  
Partout ailleurs au Québec : 1 866 864-9292



#### Appareil téléscripteur pour les personnes sourdes et malentendantes

Région de Montréal : 514 864-8158  
Partout ailleurs au Québec : 1 866 227-5968

La source des données utilisées dans ce document est le Ministère, à moins de mention contraire dans le texte.

Les principes de la Loi sur le développement durable (RLRQ, c. D-8.1.1) et de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, c. O-1.3) ont été pris en compte dans l'élaboration de ce rapport annuel.

#### Rédaction épicène

Ce rapport annuel de gestion a été rédigé en recourant à des termes et à des expressions neutres qui se rapportent à la fois aux genres féminin et masculin. Lorsque cela se révèle nécessaire, le féminin accompagne le masculin pour assurer une rédaction inclusive.

#### Glossaire

Pour faciliter la compréhension des expressions et termes relatifs aux domaines relevant de la mission du Ministère, un glossaire est proposé à l'Annexe 1 du rapport.

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

ISBN Version imprimée : 978-2-550-82731-3

ISBN Version électronique : 978-2-550-82732-0

© Gouvernement du Québec — 2018

Tous droits réservés pour tous pays

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à la condition que la source soit mentionnée.



## MESSAGE DU MINISTRE

Monsieur François Paradis  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
1 045, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à la responsabilité qui m'est conférée en vertu de l'article 26 de la Loi sur l'administration publique, je dépose à l'Assemblée nationale le rapport annuel de gestion du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018.

Ce rapport présente les résultats obtenus par le Ministère en fonction des orientations et des objectifs de la deuxième année du *Plan stratégique 2016-2021* ainsi que les principales réalisations de l'administration qui m'a précédé liées aux engagements du Ministère définis dans la *Déclaration de services à la clientèle* et aux exigences législatives et gouvernementales.

Bien que je n'aie pas présidé à l'élaboration des orientations et à la conduite des travaux au cours de la période visée par ce rapport, je tiens à souligner l'engagement et le professionnalisme que je constate depuis mon arrivée chez celles et ceux qui travaillent au sein du Ministère.

À terme, j'ai la conviction que nous contribuerons, ensemble, à une administration gouvernementale performante, basée sur une gestion rigoureuse, efficace et ouverte qui permettra d'en faire plus pour le citoyen et les personnes immigrantes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

**Simon Jolin-Barrette**  
Québec, décembre 2018



# MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Monsieur Simon Jolin-Barette  
Ministre de l'Immigration,  
de la Diversité et de l'Inclusion  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1W7



Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018. Il vous est transmis pour dépôt à l'Assemblée nationale du Québec.

Le rapport rend compte des résultats obtenus au cours de la deuxième année du *Plan stratégique 2016-2021* ainsi que des résultats liés aux engagements de la *Déclaration de services à la clientèle*. Il respecte les exigences de la Loi sur l'administration publique et les consignes gouvernementales.

En 2017-2018, le Ministère est fier de plusieurs réalisations, notamment :

- La gestion, à l'été 2017, d'un afflux de demandeurs d'asile ayant traversé irrégulièrement la frontière avec les États-Unis. Le Ministère a été mandaté par le Gouvernement du Québec pour coordonner l'action du Québec dans le cadre de la prise en charge de ces demandeurs d'asile.
- Deux plans d'action jugés satisfaisants par le Vérificateur général du Québec. Ces plans s'échelonnent jusqu'en 2019 et font suite aux recommandations du *Rapport du vérificateur général du Québec pour l'année 2017-2018* (novembre 2017) en vue d'améliorer la francisation et l'intégration des personnes immigrantes.
- La tenue du Forum sur la valorisation de la diversité et la lutte contre la discrimination, le 5 décembre 2017, et l'annonce de mesures structurantes et durables qui continueront d'être appliquées au cours des prochaines années et dont l'objectif est d'arrimer les besoins pressants en main-d'œuvre et l'accès à l'emploi des personnes immigrantes, et ce, dans toutes les régions du Québec.
- La poursuite, en 2017-2018, des travaux entourant la réglementation en matière d'immigration et la nouvelle Loi sur l'immigration au Québec pour permettre au Ministère de mettre en œuvre le nouveau système d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt.

Aussi, en décembre 2017, le *Rapport annuel de gestion 2016-2017* a fait l'objet d'analyses par la Commission de l'administration publique qui a souligné sa qualité ainsi que celle du *Plan stratégique 2016-2021* du Ministère. La performance et la qualité de la reddition de comptes étant des enjeux cruciaux pour le Ministère, nous prenons en considération dans le présent rapport annuel, ainsi que pour ceux à venir, les points à améliorer et les pratiques à adopter pour donner suite aux conclusions des membres de la Commission.

Je souligne avec fierté l'appui quotidien de ressources dévouées, compétentes et entièrement engagées dans la réalisation de notre mission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le sous-ministre,

**Bernard Matte**  
Montréal, décembre 2018



## TABLE DES MATIÈRES

---

|                                                                                                                       |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| DÉCLARATION DE LA DIRECTION .....                                                                                     | 6  |
| RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE, DES ENQUÊTES ET DE LA GESTION<br>INTÉGRÉE DES RISQUES ..... | 7  |
| MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION .....                                                   | 8  |
| FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS 2017-2018 .....                                                                         | 9  |
| SYNTHÈSE DES RÉSULTATS RELATIFS AUX OBJECTIFS DU <i>PLAN STRATÉGIQUE 2016-2021</i> .....                              | 10 |
| SYNTHÈSE DES RÉSULTATS RELATIFS AUX ENGAGEMENTS DE LA <i>DÉCLARATION DE SERVICES<br/>À LA CLIENTÈLE</i> .....         | 14 |

### PERFORMANCE 2017-2018

|                                                                                                                              |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| RÉSULTATS RELATIFS AU <i>PLAN STRATÉGIQUE 2016-2021</i> ET AU <i>PLAN ANNUEL DE GESTION<br/>DES DÉPENSES 2017-2018</i> ..... | 16 |
| RÉSULTATS RELATIFS AUX ENGAGEMENTS DE LA <i>DÉCLARATION DE SERVICES À LA CLIENTÈLE</i> .....                                 | 32 |
| RÉSULTATS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE .....                                                                            | 41 |

### GESTION DES RESSOURCES

|                                    |    |
|------------------------------------|----|
| RESSOURCES HUMAINES .....          | 44 |
| RESSOURCES FINANCIÈRES .....       | 48 |
| RESSOURCES INFORMATIONNELLES ..... | 51 |

### AUTRES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

|                                                                                                              |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Accès à l'égalité en emploi .....                                                                            | 56 |
| Égalité entre les femmes et les hommes dans un contexte d'immigration, de participation et d'inclusion ..... | 59 |
| Éthique .....                                                                                                | 61 |
| Emploi et qualité de la langue .....                                                                         | 61 |
| Accès à l'information et protection des renseignements personnels .....                                      | 62 |
| Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics .....                                     | 64 |
| Politique de financement des services publics .....                                                          | 65 |
| Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif .....                              | 68 |
| Gestion intégrée des risques .....                                                                           | 69 |
| Occupation et vitalité des territoires .....                                                                 | 69 |

### ANNEXES

|                                                                                                                                                  |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| ANNEXE 1 — Glossaire .....                                                                                                                       | 72 |
| ANNEXE 2 — Lois et règlements dont l'application relève du ministre de l'Immigration,<br>de la Diversité et de l'Inclusion au 31 mars 2018 ..... | 75 |
| ANNEXE 3 — Plan d'action de développement durable .....                                                                                          | 76 |
| ANNEXE 4 — Partage des responsabilités Canada-Québec en matière d'immigration et d'intégration .....                                             | 85 |

# DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Les résultats et les explications contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2017-2018* relèvent de la responsabilité du sous-ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et des membres de la direction du Ministère. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des résultats, des données et des explications qui y sont présentés.

Tout au long de l'exercice 2017-2018, la direction du Ministère a eu recours à des systèmes d'information et à des mesures de contrôle fiables qui lui ont permis d'atteindre les objectifs fixés dans le *Plan stratégique 2016-2021*, de réaliser les engagements énoncés dans la *Déclaration de services à la clientèle* et de respecter les choix budgétaires présentés dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2017-2018*.

La Direction de l'audit interne, des enquêtes et de la gestion intégrée des risques a évalué le caractère plausible et la cohérence des résultats des indicateurs et des explications présentés dans le rapport annuel de gestion et a produit un rapport de validation.

À notre connaissance, les résultats, les données et les explications contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables ainsi que les contrôles afférents. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2018.

Les membres de la direction,

**Bernard Matte**

Sous-ministre

**Johanne Dumont**

Sous-ministre adjointe à l'Immigration  
et à la Prospection

**Éric Gervais**

Sous-ministre adjoint à la Francisation,  
à la Diversité et à l'Inclusion

**Jacques Leroux**

Sous-ministre adjoint à la Performance,  
au Développement et au Soutien à la transformation

**Maroun Shanaan**

Sous-ministre adjoint au Soutien à l'organisation

Montréal, décembre 2018



# RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE, DES ENQUÊTES ET DE LA GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

Monsieur Bernard Matte  
Sous-ministre  
Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et des renseignements contenus dans certaines sections du rapport annuel de gestion du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion pour l'exercice du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018. Les sections que nous avons passées en revue sont les suivantes :

- Résultats relatifs au *Plan stratégique 2016-2021* et au *Plan annuel de gestion des dépenses 2017-2018*;
- Résultats relatifs aux engagements de la *Déclaration de services à la clientèle*;
- Gestion des ressources (humaines, financières et informationnelles).

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de cette information incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur les travaux réalisés au cours de notre examen.

Cet examen a été effectué conformément aux *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne*. Les travaux ont consisté à recueillir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Notre examen ne visait pas à vérifier les systèmes de compilation, à évaluer le contrôle interne, ni à effectuer des sondages. Il ne constitue pas un audit.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats et les renseignements présentés dans les sections mentionnées ci-dessus du rapport annuel de gestion du Ministère nous paraissent, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

La directrice de l'audit interne, des enquêtes et de la gestion intégrée des risques,

**Reney Crompt**  
Montréal, décembre 2018



# MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION



## MISSION

Promouvoir l'immigration, la diversité et l'inclusion, sélectionner les personnes immigrantes et favoriser leur pleine participation au développement du Québec.

## VISION

Un ministère mobilisé et engagé à être maître d'œuvre d'un système d'immigration performant et à contribuer de façon concertée à la prospérité d'un Québec francophone, inclusif et fier de sa diversité.

## VALEURS

L'éthique est au cœur de la mission du Ministère qui dispose d'ailleurs d'un plan d'action en cette matière. Le Ministère fait siennes les grandes valeurs gouvernementales que sont la compétence, la loyauté, le respect, l'intégrité et l'impartialité. En complément, il s'engage à promouvoir l'ouverture à la diversité.

## DOMAINES D'INTERVENTION

Le Ministère :

- Informe, recrute et sélectionne des candidates et candidats à l'immigration en fonction des besoins démographiques, économiques et linguistiques ainsi que de la capacité d'accueil de la société québécoise ;
- Facilite la réunification familiale entre les Québécoises et Québécois ayant obtenu le statut de résidence permanente ou la citoyenneté canadienne et les membres de leur famille et s'assure du respect des engagements pris à cet égard ;
- Participe à l'effort de solidarité internationale à l'égard des personnes réfugiées et autres personnes en situation semblable ;
- Favorise, avec ses prestataires de services, la francisation, l'accueil, l'intégration sociale ainsi que l'accès à l'emploi des personnes nouvellement arrivées, en accompagnant ces personnes dans leurs démarches d'intégration à la société québécoise et, au besoin, en assurant la transition vers les services d'emploi ;
- Fait la promotion, par différentes activités, du rapprochement interculturel, de l'ouverture à la diversité et de la mobilisation des acteurs socioéconomiques autour des enjeux de l'immigration et de la pleine participation.

Les lois et règlements dont l'application relève du ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, au 31 mars 2018, sont énumérés à l'Annexe 2.

En vertu de l'article 95 de la Loi constitutionnelle de 1867, le Parlement et les législatures des provinces peuvent légiférer sur l'immigration. En 1991, le gouvernement du Québec et le gouvernement canadien ont conclu l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, lequel établit le partage des responsabilités entre les deux ordres de gouvernement en précisant leurs sphères d'intervention respectives. En vertu de cet accord, le gouvernement canadien verse une compensation financière au Québec pour la prestation des services d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes, champ de compétence dont il s'est retiré. Le partage des responsabilités Canada-Québec en matière d'immigration et d'intégration des personnes immigrantes est présenté à l'Annexe 4.



## COLLABORATIONS

Le Ministère travaille en étroite collaboration avec de nombreux partenaires. Dans la poursuite de sa mission, il conclut des ententes de partenariat avec certains ministères et organismes gouvernementaux ainsi qu'avec des établissements d'enseignement, des municipalités, des ordres professionnels et autres organismes de réglementation, des organismes de développement économique et des organismes à but non lucratif.

## FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS 2017-2018

---

Une proportion de **80,1 %** des personnes immigrantes sélectionnées dans la sous-catégorie Travailleurs qualifiés détiennent une formation en demande au Québec, **soit 10,1 points de pourcentage de plus que la cible initiale**. (p. 17)

Une proportion de **47,1 %** des personnes immigrantes adultes sélectionnées dans la sous-catégorie Travailleurs qualifiés détiennent, au moment de leur sélection, un statut de travailleur temporaire ou d'étudiant étranger, **soit 7,1 points de pourcentage au-dessus de la cible de 40 % prévue** au terme de la *Planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019*. (p. 18)

Avec **30 262 admissions**, la catégorie de **l'immigration économique** représente à elle seule **57,8 %** du total des admissions. (p. 19 et p. 22)

Un **quatrième cours de français à temps plein** a été **ajouté** à l'automne 2017, ce qui a permis de bonifier l'offre de services de francisation du Ministère. (p. 23)

Le Ministère a mis en place **une porte d'entrée unique pour les personnes immigrantes** qui sont admissibles aux cours de français à temps complet et qui souhaitent obtenir des allocations de participation, qu'elles suivent un cours auprès d'un prestataire de services du Ministère ou dans une commission scolaire. (p. 23)

Le taux de satisfaction globale à l'égard des services de francisation du Ministère se situe à **89,9 %**, atteignant notamment **91,9 %** pour les cours à temps complet et **91,4 %** pour les cours à temps partiel. (p. 40)

Le taux de représentativité des personnes handicapées dans l'effectif régulier est de **2,4 %** au 31 mars 2017, **soit un résultat supérieur à la cible gouvernementale de 2 %**. (p. 57)

Le taux de représentativité des membres de communautés culturelles dans l'effectif régulier se situe à **41,8 %** au 31 mars 2018, **soit une hausse de 4,7 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent**. (p. 57)

Le **taux de représentativité des femmes** est **supérieur à 50 %** dans toutes les catégories d'emploi, parmi le personnel occupant un emploi régulier. (p. 58)

À l'été 2017, **le Ministère** a été **mandaté par le Gouvernement du Québec** pour gérer un afflux de demandeurs d'asile ayant traversé irrégulièrement la frontière avec les États-Unis, ainsi que pour coordonner l'action du Québec dans le cadre de la prise en charge de ces demandeurs d'asile.

Le Ministère a tenu un Forum sur la valorisation de la diversité et la lutte contre la discrimination, le 5 décembre 2017, et annoncé des **mesures structurantes et durables** qui continueront d'être appliquées au cours des prochaines années et dont l'objectif est d'arrimer les besoins pressants sur le plan de la main-d'œuvre et de l'accès à l'emploi des personnes immigrantes, et ce, dans toutes les régions du Québec.



# SYNTHÈSE DES RÉSULTATS RELATIFS AUX OBJECTIFS DU *PLAN STRATÉGIQUE 2016-2021*



## ORIENTATION 1

METTRE EN PLACE UN NOUVEAU SYSTÈME D'IMMIGRATION QUI RÉPOND ET S'ADAPTE  
AUX BESOINS DU QUÉBEC ET DES PERSONNES IMMIGRANTES

| OBJECTIF                                                                                               | INDICATEUR                                                                                                                     | CIBLE               | RÉSULTAT            | DÉTAILS ET<br>EXPLICATION DES<br>ÉCARTS : PAGE |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|------------------------------------------------|
| 1.1 Réviser en profondeur l'action du Québec en matière d'immigration, de participation et d'inclusion | 1.1.1 Proportion des mesures de la Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion mises en œuvre | 2017-2018 :<br>50 % | 2017-2018 :<br>44 % | <b>16</b>                                      |

## ORIENTATION 2

SÉLECTIONNER DES PERSONNES IMMIGRANTES QUI RÉPONDENT AUX BESOINS ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

| OBJECTIF                                                                                                                                                                              | INDICATEURS                                                                                                                                                                    | CIBLES                                                                                                                                    | RÉSULTATS                                                        | DÉTAILS ET<br>EXPLICATION DES<br>ÉCARTS : PAGE |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 2.1 Accroître l'adéquation de la sélection aux besoins du Québec et aux profils des personnes immigrantes par l'instauration d'un nouveau mode de sélection des personnes immigrantes | 2.1.1 Proportion des certificats de sélection du Québec délivrés dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) sur la base de la déclaration d'intérêt | 2017 :<br>Pour l'année 2017, cet indicateur ne comporte pas de cible, car le système de déclaration d'intérêt n'était pas en application. | 2017 :<br>s. o.                                                  | <b>17</b>                                      |
|                                                                                                                                                                                       | 2.1.2 Délais de traitement des demandes de sélection                                                                                                                           | 2017-2018 :<br>95 % des décisions rendues dans les 20 jours pour le Programme de l'expérience québécoise (PEQ)                            | 2017-2018 :<br>88,9 % des demandes du PEQ traitées dans le délai | <b>17</b>                                      |
|                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                | 2017 :<br>Délai maximum de 30 mois pour le PRTQ                                                                                           | 2017 :<br>32 mois                                                | <b>17</b>                                      |
|                                                                                                                                                                                       | 2.1.3 Proportion des personnes immigrantes sélectionnées dans la sous-catégorie Travailleurs qualifiés détenant une formation en demande au Québec                             | 2017 :<br>Au moins 70 %                                                                                                                   | 2017 :<br>80,1 %                                                 | <b>17</b>                                      |
|                                                                                                                                                                                       | 2.1.4 Proportion des immigrants entrepreneurs sélectionnés à partir du nouveau programme d'immigration destiné aux immigrants entrepreneurs                                    | 2017 :<br>Le nouveau programme n'étant pas en vigueur, la cible de cet indicateur est prévue pour 2018.                                   | 2017 :<br>s. o.                                                  | <b>18</b>                                      |
|                                                                                                                                                                                       | 2.1.5 Proportion des immigrants investisseurs sélectionnés à partir du nouveau programme d'immigration destiné aux immigrants investisseurs                                    | 2017 :<br>Le nouveau programme n'étant pas en vigueur, la cible de cet indicateur est prévue pour 2019.                                   | 2017 :<br>s. o.                                                  | <b>18</b>                                      |
|                                                                                                                                                                                       | 2.1.6 Proportion des adultes de la sous-catégorie Travailleurs qualifiés qui déclarent connaître le français à l'admission                                                     | 2017 :<br>Au moins 85 %                                                                                                                   | 2017 :<br>61,5 %                                                 | <b>18</b>                                      |



| OBJECTIFS                                                                                                          | INDICATEURS                                                                                                                                                                                                                        | CIBLES                                                                                                                                                   | RÉSULTATS                                      | DÉTAILS ET<br>EXPLICATION DES<br>ÉCARTS : PAGE |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 2.2 Augmenter l'établissement durable des personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec et des régions | 2.2.1 Proportion des personnes immigrantes de 18 ans et plus de la sous-catégorie Travailleurs qualifiés sélectionnées et ayant au Québec, au moment de leur sélection, un statut de travailleur temporaire ou d'étudiant étranger | 2017 :<br>La cible de cet indicateur (au moins 40 %) est prévue au terme de la <i>Planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019</i> | 2017 :<br>47,1 %                               | 18                                             |
| 2.3 Réaliser les orientations de la <i>Planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019</i>      | 2.3.1 Nombre de personnes immigrantes admises au Québec annuellement                                                                                                                                                               | 2017 :<br>49 000 à 53 000 personnes immigrantes admises                                                                                                  | 2017 :<br>52 388 personnes immigrantes admises | 19                                             |
|                                                                                                                    | 2.3.2 Pourcentage des personnes immigrantes admises au Québec dans la catégorie de l'immigration économique par rapport à l'ensemble de l'immigration                                                                              | 2017 :<br>La cible de cet indicateur (63 %) est prévue dans la <i>Planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019</i>                 | 2017 :<br>57,8 %                               | 22                                             |
|                                                                                                                    | 2.3.3 Pourcentage des personnes immigrantes admises au Québec âgées de moins de 35 ans                                                                                                                                             | 2017 :<br>Au moins 65 %                                                                                                                                  | 2017 :<br>65,6 %                               | 22                                             |

## ORIENTATION 3

### LIBÉRER LE PLEIN POTENTIEL DES PERSONNES IMMIGRANTES

| OBJECTIFS                                                                                                              | INDICATEURS                                                                                                       | CIBLES                                                                           | RÉSULTATS                                                                                                                    | DÉTAILS ET<br>EXPLICATION DES<br>ÉCARTS : PAGE |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 3.1 Bonifier l'offre de francisation à visée professionnelle                                                           | 3.1.1 Nombre de domaines d'emploi couverts par l'offre de francisation                                            | 2017-2018 :<br>1 domaine de formation additionnel                                | 2017-2018 :<br>Contenus didactiques de français spécialisé pour 4 domaines de formation additionnels en cours de réalisation | 22                                             |
| 3.2 Promouvoir le rôle du français comme langue d'intégration et de cohésion sociale                                   | 3.2.1 Nombre de personnes immigrantes adultes participant à des services de francisation offerts par le Ministère | 2017-2018 :<br>Augmenter de 5 % le nombre de personnes immigrantes participantes | 2017-2018 :<br>0,6 % d'augmentation du nombre de personnes immigrantes participantes                                         | 23                                             |
| 3.3 Renforcer la connaissance publique de la participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles | 3.3.1 Publication des résultats décrivant la participation réalisée                                               | 2017-2018 :<br>Publication annuelle                                              | 2017-2018 :<br>Publication annuelle non réalisée                                                                             | 24                                             |

## ORIENTATION 4

### VALORISER LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE POUR UN QUÉBEC INCLUSIF

| OBJECTIF                                                     | INDICATEUR                                                                                                              | CIBLE                                                                           | RÉSULTAT             | DÉTAILS ET<br>EXPLICATION DES<br>ÉCARTS : PAGE |
|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------------------------------|
| 4.1 Promouvoir des échanges interculturels ouverts et actifs | 4.1.1 Proportion des adultes qui reconnaissent la diversité ethnoculturelle comme un facteur de développement du Québec | 2017-2018 :<br>Pour l'année 2017-2018, cet indicateur ne comporte pas de cible. | 2017-2018 :<br>s. o. | 25                                             |



## ORIENTATION 5

METTRE EN PLACE UNE NOUVELLE APPROCHE PARTENARIALE AVEC LES MUNICIPALITÉS ET LES ACTEURS DES MILIEUX DE VIE POUR POURSUIVRE L'ÉDIFICATION DE COLLECTIVITÉS INCLUSIVES ET ACCUEILLANTES

| OBJECTIF                                                                                                                                                                | INDICATEURS                                                                                                                                                                          | CIBLES                                                                                                          | RÉSULTATS                                                                                                          | DÉTAILS ET EXPLICATION DES ÉCARTS : PAGE |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| 5.1 Renforcer l'engagement des collectivités dans leurs interventions visant la participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles | 5.1.1 Nombre de nouvelles actions à visée économique incluses dans les plans d'action élaborés par les instances territoriales en vertu d'une entente partenariale avec le Ministère | 2017-2018 : Une nouvelle action à visée économique par plan d'action                                            | 2017-2018 : Mesures favorisant le développement économique des régions concernées incluses dans les plans d'action | 25                                       |
|                                                                                                                                                                         | 5.1.2 Mise en œuvre d'une stratégie visant la définition, par les collectivités, d'actions adaptées et la mobilisation des acteurs concernés                                         | 2017-2018 : Projet pilote dans une MRC <sup>1</sup>                                                             | 2017-2018 : Planification d'un projet pilote entamée dans une MRC                                                  | 26                                       |
|                                                                                                                                                                         | 5.1.3 Proportion des personnes immigrantes qui s'établissent au moment de leur admission hors de la région métropolitaine de Montréal                                                | 2017 : Pour 2017, cet indicateur ne comporte pas de cible. La cible est de 18 % pour 2018 et de 19 % pour 2020. | 2017 : 16,8 %                                                                                                      | 26                                       |

## ORIENTATION 6

DÉPLOYER UNE OFFRE DE SERVICES CONCERTÉE ET ADAPTÉE AUX PROFILS ET AUX BESOINS DES PERSONNES IMMIGRANTES AFIN D'ACCÉLÉRER ET DE FACILITER LEUR PARCOURS

| OBJECTIF                                                                        | INDICATEUR                                                                                                       | CIBLE                                                     | RÉSULTAT                                                          | DÉTAILS ET EXPLICATION DES ÉCARTS : PAGE |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| 6.1 Transformer l'offre de services selon les profils des personnes immigrantes | 6.1.1 Degré d'élaboration et de mise en œuvre de l'offre de services selon les profils des personnes immigrantes | 2017-2018 : Projet pilote d'une offre de services modulée | 2017-2018 : Projet pilote d'une offre de services modulée réalisé | 27                                       |

## ORIENTATION 7

METTRE EN PLACE UNE APPROCHE DE GESTION DE LA CONTRIBUTION DU PERSONNEL EN VUE DE FAVORISER L'EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE

| OBJECTIF                                     | INDICATEURS                                                                                                                    | CIBLES                                                             | RÉSULTATS                                                                  | DÉTAILS ET EXPLICATION DES ÉCARTS : PAGE |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| 7.1 Accroître l'efficacité organisationnelle | 7.1.1 Mise en place de pratiques novatrices en gestion de la contribution des ressources humaines                              | 2017-2018 : Plan d'action quinquennal réalisé à 40 %               | 2017-2018 : Plan d'action quinquennal élaboré et réalisé à 40 %            | 29                                       |
|                                              | 7.1.2 Contribution de l'environnement et de l'aménagement à la qualité de vie au travail et à la performance organisationnelle | 2017-2018 : Sondage auprès du personnel visé avant le déménagement | 2017-2018 : Sondage auprès du personnel visé avant le déménagement réalisé | 30                                       |

1. MRC désigne une municipalité régionale de comté.

## ORIENTATION 8

RECONNAÎTRE L'INFORMATION COMME UNE RESSOURCE STRATÉGIQUE GÉRÉE DE MANIÈRE STRUCTURÉE, FIABLE ET SÉCURITAIRE

| OBJECTIF                                                                                                                                                | INDICATEUR                                                                                   | CIBLE                                                                           | RÉSULTAT             | DÉTAILS ET EXPLICATION DES ÉCARTS : PAGE |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------------------------|
| 8.1 Assurer une gestion efficace et sécuritaire de l'information en adoptant et en mettant en œuvre un cadre de gestion de la sécurité de l'information | 8.1.1 Implantation d'un cadre de gouvernance pour la gestion et la sécurité de l'information | 2017-2018 :<br>Pour l'année 2017-2018, cet indicateur ne comporte pas de cible. | 2017-2018 :<br>s. o. | 30                                       |

## ORIENTATION 9

RENFORCER LA CONCERTATION AVEC LES ACTEURS ASSOCIÉS À L'IMMIGRATION ET À LA DIVERSITÉ

| OBJECTIFS                                                                                         | INDICATEURS                                                                                                                                                                               | CIBLES                                          | RÉSULTATS                               | DÉTAILS ET EXPLICATION DES ÉCARTS : PAGE |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------------|
| 9.1 Coordonner les actions des partenaires pour une plus grande performance                       | 9.1.1 Proportion des mesures mises en œuvre de la stratégie d'action spécifique en matière de reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger               | 2017-2018 :<br>Bilan annuel                     | 2017-2018 :<br>Bilan annuel non réalisé | 30                                       |
|                                                                                                   | 9.1.2 Proportion des mesures réalisées dans le cadre du Plan d'action gouvernemental 2015-2018 <i>La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble</i>            | 2017-2018 :<br>Bilan annuel publié              | 2017-2018 :<br>Bilan annuel non publié  | 31                                       |
|                                                                                                   | 9.1.3 Proportion des mesures réalisées dans le cadre de la Stratégie d'action spécifique pour les personnes admises pour des motifs de protection ou pour des considérations humanitaires | 2017-2018 :<br>Bilan annuel                     | 2017-2018 :<br>Bilan annuel non réalisé | 31                                       |
| 9.2 Systématiser la mesure de la performance des interventions du Ministère et de ses partenaires | 9.2.1 Nombre de programmes et services révisés dans le cadre du modèle intégré de révision continue des programmes dotés d'indicateurs de performance                                     | 2017-2018 :<br>3 programmes ou services révisés | 2017-2018 :<br>3 programmes révisés     | 31                                       |



# SYNTHÈSE DES RÉSULTATS RELATIFS AUX ENGAGEMENTS DE LA *DÉCLARATION* DE SERVICES À LA CLIENTÈLE



| SERVICES                                                                                           | ENGAGEMENTS<br>(EN JOURS OUVRABLES)                                                                                                        | CIBLES<br>2017-2018 | RÉSULTATS<br>2017-2018 |                                        | DÉTAILS ET<br>EXPLICATION DES<br>ÉCARTS : PAGE |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------|
|                                                                                                    |                                                                                                                                            |                     | Demandes<br>traitées   | Pourcentage atteint<br>dans les délais |                                                |
| Demande de renseignements généraux                                                                 |                                                                                                                                            |                     |                        |                                        |                                                |
| > Téléphonie                                                                                       | Réponse à un appel téléphonique (3 minutes)                                                                                                | 80 %                | 220 547                | 67,7 %                                 | <b>32</b>                                      |
| > Courriel                                                                                         | Réponse à un courriel (2 jours)                                                                                                            | 80 %                | 22 292                 | 73,1 %                                 | <b>33</b>                                      |
| Requête adressée au Commissaire aux plaintes                                                       | Accusé de réception (2 jours)                                                                                                              | 90 %                | 1 394                  | 97,6 %                                 | <b>33</b>                                      |
|                                                                                                    | Traitement d'une requête (10 jours)                                                                                                        | 90 %                | 1 394                  | 90,3 %                                 | <b>33</b>                                      |
| Demande de Certificat de sélection du Québec dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise | Décision (20 jours)                                                                                                                        | 95 %                | 6 593                  | 88,9 %                                 | <b>35</b>                                      |
| Demande de séjour temporaire au Québec (étudiantes et étudiants étrangers)                         | Décision (20 jours)                                                                                                                        | 95 %                | 60 366                 | 57,3 %                                 | <b>35</b>                                      |
| Demande d'engagement de parrainage familial                                                        | Décision (25 jours)                                                                                                                        | 95 %                | 9 247                  | 90,3 %                                 | <b>36</b>                                      |
| Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec                                        | Lettre confirmant l'ouverture du dossier pour une demande d' <i>Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec</i> (15 jours) | 85 %                | 11 404                 | 98,9 %                                 | <b>36</b>                                      |
| Séance de groupe <i>Premières démarches d'installation</i>                                         | Rendez-vous offert (5 jours)                                                                                                               | 85 %                | 3 135                  | 99,2 %                                 | <b>37</b>                                      |
| Session <i>Objectif Intégration</i>                                                                | Rendez-vous offert (15 jours)                                                                                                              | 85 %                | 5 347                  | 99,9 %                                 | <b>38</b>                                      |
| Cours de français à temps complet                                                                  | Avis d'admissibilité (20 jours)                                                                                                            | 90 %                | 12 842                 | 99,5 %                                 | <b>39</b>                                      |
|                                                                                                    | Début des cours à compter de la date de confirmation de l'admissibilité (65 jours)                                                         | 85 %                | 7 169                  | 96,6 %                                 | <b>39</b>                                      |





# PERFORMANCE

2017

2018



## RÉSULTATS RELATIFS AU *PLAN STRATÉGIQUE 2016-2021* ET AU *PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2017-2018*

La présente section fait état des résultats obtenus au regard de la deuxième année du *Plan stratégique 2016-2021*.

La section *Ressources financières* (p. 48) inclut la répartition des dépenses par orientation stratégique selon la structure du *Plan annuel de gestion des dépenses 2017-2018* du Ministère présentée dans le *Budget de dépenses 2017-2018, Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes*.

### PÉRIODE DE RÉFÉRENCE POUR LES CIBLES DU *PLAN STRATÉGIQUE 2016-2021*

Quelques-unes des cibles sont formulées en fonction de l'année civile. Dans certains cas, il s'agit des données d'admission et des indicateurs afférents tels que les délais de traitement des demandes de sélection, le nombre de certificats de sélection du Québec délivrés ou le nombre de personnes immigrantes établies dès leur arrivée en région. La planification de l'immigration au Canada pour l'ensemble du pays se fait sur la base de l'année civile et les données d'admission sont donc produites sur cette base.

## ENJEU 1 LA CONFIANCE DANS UN SYSTÈME D'IMMIGRATION PERFORMANT ET COMPÉTITIF

### ORIENTATION 1

METTRE EN PLACE UN NOUVEAU SYSTÈME D'IMMIGRATION QUI RÉPOND ET S'ADAPTE AUX BESOINS DU QUÉBEC  
ET DES PERSONNES IMMIGRANTES

|                               |                                                                                                                          |
|-------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF 1.1</b>           | Réviser en profondeur l'action du Québec en matière d'immigration, de participation et d'inclusion                       |
| <b>INDICATEUR 1.1.1</b>       | Proportion des mesures de la Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion mises en œuvre |
| <b>CIBLE 2017-2018 : 50 %</b> | <b>RÉSULTAT 2017-2018 : 44 %</b>                                                                                         |

La cible 2017-2018 n'a pas été atteinte. Au 31 mars 2018, 44 % des moyens d'action avaient été mis en œuvre. Ainsi, 27 des 61 moyens d'action ont été réalisés et se poursuivent en continu et 33 sont en voie de réalisation alors qu'il en reste un à réaliser.

En ce qui concerne plus particulièrement les 37 moyens d'action sous la responsabilité du Ministère, 16 sont réalisés et 21 sont en voie de réalisation, ce qui signifie qu'une proportion de 43 % d'entre eux est réalisée et intégrée aux pratiques courantes.

Un état de situation de la mise en œuvre de la Stratégie en date du 31 mars 2018 a été produit avec l'étroite collaboration des ministères et organismes concernés. Cet état de situation montre que la réalisation de plusieurs moyens d'action en retard sur l'échéancier initial sera achevée au cours de l'exercice 2018-2019.

# ENJEU 2 LA CONTRIBUTION DE L'IMMIGRATION À LA PROSPÉRITÉ DU QUÉBEC

## ORIENTATION 2

SÉLECTIONNER DES PERSONNES IMMIGRANTES QUI RÉPONDENT AUX BESOINS ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

|                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF 2.1</b>                                                                                                               | Accroître l'adéquation de la sélection aux besoins du Québec et aux profils des personnes immigrantes par l'instauration d'un nouveau mode de sélection des personnes immigrantes                                                                                                                                  |
| <b>INDICATEUR 2.1.1</b>                                                                                                           | Proportion des certificats de sélection du Québec délivrés dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) sur la base de la déclaration d'intérêt<br><i>Pour l'année 2017, cet indicateur ne comporte pas de cible, car le système de déclaration d'intérêt n'était pas en application.</i> |
| <b>INDICATEUR 2.1.2</b>                                                                                                           | Délais de traitement des demandes de sélection                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>CIBLE ANNUELLE 2016-2021</b> : 95 % des décisions rendues dans les 20 jours pour le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) | <b>RÉSULTAT 2017-2018</b> : 88,9 % des demandes du PEQ traitées dans le délai                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>CIBLE 2017</b> : Délai maximum de 30 mois pour le PRTQ                                                                         | <b>RÉSULTAT 2017</b> : 32 mois                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>INDICATEUR 2.1.3</b>                                                                                                           | Proportion des personnes immigrantes sélectionnées dans la sous-catégorie Travailleurs qualifiés détenant une formation en demande au Québec                                                                                                                                                                       |
| <b>CIBLE ANNUELLE 2016-2019</b> : Au moins 70 %                                                                                   | <b>RÉSULTAT 2017</b> : 80,1 %                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

La cible 2017-2018 pour le PEQ n'a pas été atteinte ; 88,9 % des décisions ont été traitées dans le délai de 20 jours. Il est à noter qu'en 2017-2018 le délai moyen<sup>2</sup> pour rendre une décision à la suite d'une demande de CSQ dans le cadre du PEQ a été de 20,5 jours. L'explication détaillée du résultat se trouve dans la section *Résultats relatifs aux engagements* de la Déclaration de service à la clientèle à la page 35.

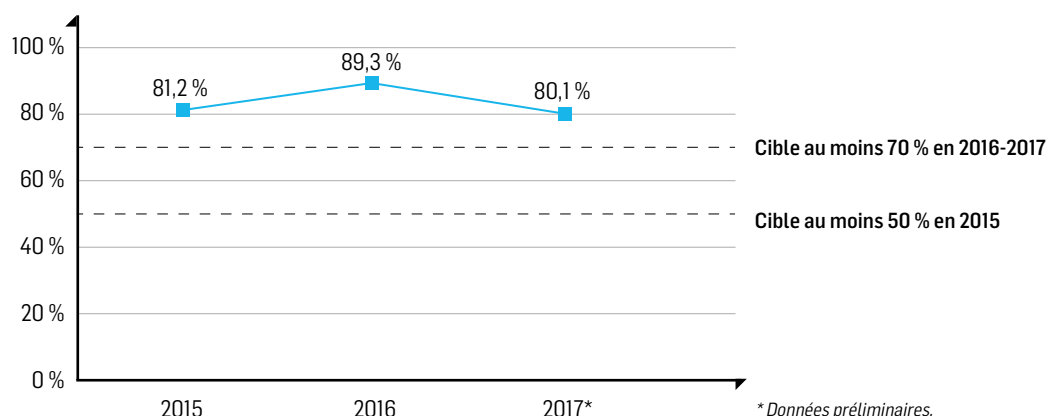
La cible 2017 pour le PRTQ n'a pas été atteinte. Le délai de traitement des demandes varie en fonction des cibles d'admission fixées dans le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2017* déposé à l'Assemblée nationale, lesquelles ont été respectées. Il est aussi tributaire d'autres facteurs, notamment les objectifs de sélection par catégorie d'immigration, le volume de demandes reçues, la conformité des documents transmis, la rapidité de la réponse à toute requête du Ministère, l'attente d'une preuve de compétence en français, la convocation à une entrevue de sélection.

La cible a été atteinte. Le résultat de 2017 dépasse de 10,1 point de pourcentage. Il est toutefois inférieur à la proportion atteinte en 2016. Cela s'explique notamment par un rééquilibrage apporté au printemps 2017 dans la pondération de la grille de sélection des travailleurs qualifiés de manière à favoriser la connaissance du français tout en maintenant élevée la proportion de personnes ayant une formation en demande.

2. Il s'agit d'un délai moyen pondéré.



## PROPORTION DES PERSONNES IMMIGRANTES SÉLECTIONNÉES, DANS LA SOUS-CATÉGORIE TRAVAILLEURS QUALIFIÉS DÉTENANT UNE FORMATION EN DEMANDE AU QUÉBEC, 2015 À 2017



### INDICATEUR 2.1.4

Proportion des immigrants entrepreneurs sélectionnés à partir du nouveau programme d'immigration destiné aux immigrants entrepreneurs

*Le nouveau programme d'immigration n'étant pas en vigueur, la cible de cet indicateur est prévue pour 2018.*

### INDICATEUR 2.1.5

Proportion des immigrants investisseurs sélectionnés à partir du nouveau programme d'immigration destiné aux immigrants investisseurs

*Le nouveau programme d'immigration n'étant pas en vigueur, la cible de cet indicateur est prévue pour 2019.*

### INDICATEUR 2.1.6

Proportion des adultes de la sous-catégorie Travailleurs qualifiés qui déclarent connaître le français à l'admission

**CIBLE ANNUELLE 2017-2019 : Au moins 85 %**

**RÉSULTAT 2017 : 61,5 %**

La cible 2017 n'a pas été atteinte. La cible de cet indicateur est prévue dans la *Planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019*.

Des modifications effectuées en 2017 au Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers vont contribuer à l'atteinte de la cible dans les années à venir.

### OBJECTIF 2.2

Augmenter l'établissement durable des personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec et des régions

### INDICATEUR 2.2.1

Proportion des personnes immigrantes de 18 ans et plus de la sous-catégorie Travailleurs qualifiés sélectionnées et ayant au Québec, au moment de leur sélection, un statut de travailleur temporaire ou d'étudiant étranger

*La cible de cet indicateur (au moins 40 %) est prévue au terme de la Planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019.*

À titre indicatif, en 2017, dans la sous-catégorie Travailleurs qualifiés, la proportion des personnes immigrantes de 18 ans et plus ayant un statut de travailleur temporaire ou d'étudiant étranger au Québec au moment de leur sélection est de 47,1 %.

**OBJECTIF 2.3**Réaliser les orientations de la *Planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019***INDICATEUR 2.3.1**

Nombre de personnes immigrantes admises au Québec annuellement

**CIBLE 2017** : 49 000 à 53 000 personnes immigrantes admises\***RÉSULTAT 2017** : 52 388 personnes immigrantes admises\*\*

\* En conformité avec le Plan d'immigration du Québec pour l'année 2017.

\*\* Données préliminaires.

En 2017, 52 388 personnes immigrantes ont été admises au Québec, conformément à la fourchette établie dans le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2017*.

Avec 30 262 admissions, la catégorie de l'immigration économique respecte la fourchette établie pour 2017 (entre 28 700 et 31 300).

Le nombre de personnes immigrantes admises dans la catégorie du regroupement familial (12 136 personnes) a légèrement dépassé le maximum de la fourchette établie (entre 11 400 et 11 900). Cette augmentation découle de la décision d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, en juin 2016, de réduire les délais de traitement des demandes de cette catégorie afin d'éliminer l'arriéré des demandes de parrainage visant des épouses et époux ou des conjointes et conjoints de fait.

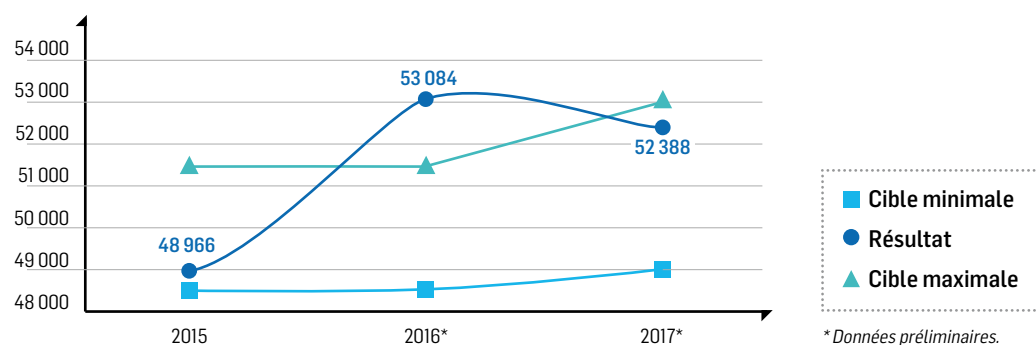
Pour ce qui est du nombre de personnes admises dans la catégorie d'immigration des réfugiés et personnes en situation semblable (9 148), ce nombre excède la cible maximale (8 800) de 4 %. Cette augmentation s'explique par les engagements pris par le gouvernement du Québec, en 2015, relativement à l'accueil des personnes réfugiées syriennes.

Rappelons que l'admission des personnes immigrantes sur le territoire canadien relève du gouvernement du Canada. Le Québec est toutefois seul responsable de la sélection des personnes qui souhaitent s'établir sur son territoire, à l'exception de celles de la catégorie du regroupement familial et des personnes reconnues réfugiées alors qu'elles se trouvent déjà au Canada (voir l'Annexe 4).

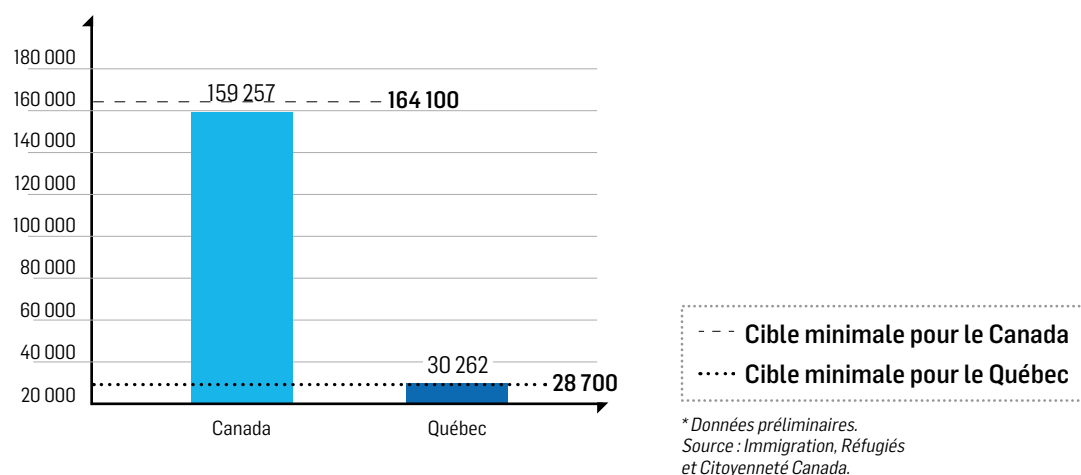
En 2017, la part de l'immigration sélectionnée par le Québec dans l'immigration totale était de 71,5 %, ce qui est un résultat conforme aux projections du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2017*.

### Quelques données sur l'immigration en 2017

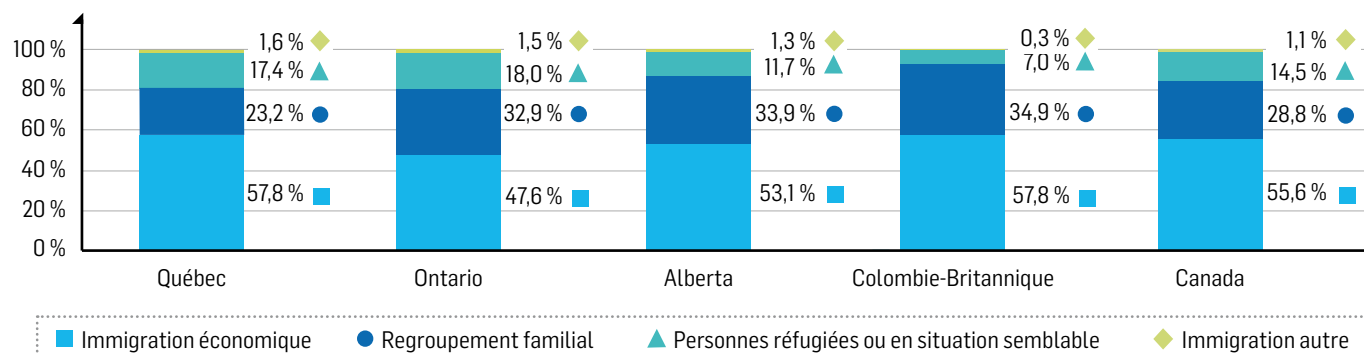
#### NOMBRE D'ADMISSIONS AU QUÉBEC SELON LES CIBLES MINIMALES ET MAXIMALES, 2015 À 2017



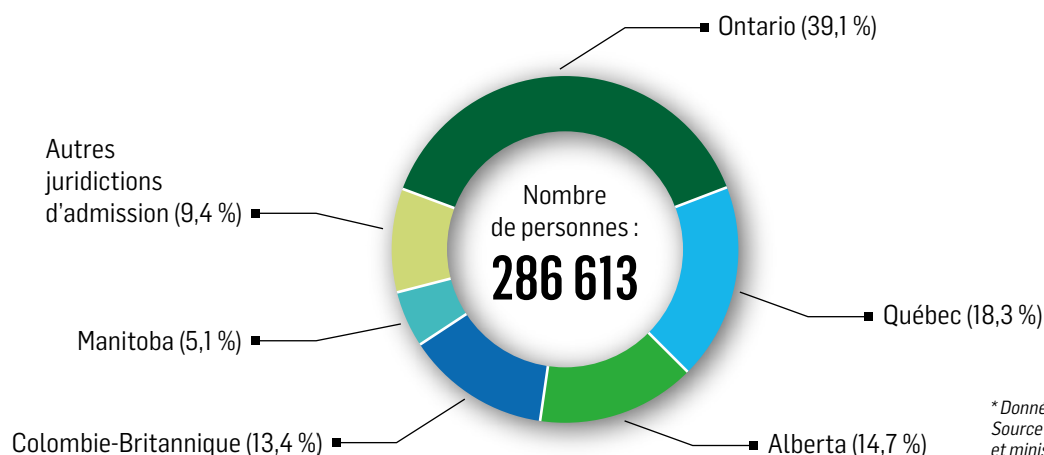
## NOMBRE D'ADMISSIONS DANS LA CATÉGORIE IMMIGRATION ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC ET AU CANADA SELON LES CIBLES MINIMALES, 2017\*



## PROPORTION DES PERSONNES ADMISES AU CANADA SELON LA CATÉGORIE, PAR PRINCIPALE JURIDICTION D'ADMISSION, 2017\*



## PROPORTION DES PERSONNES IMMIGRANTES ADMISES AU CANADA SELON LES PROVINCES ET LES TERRITOIRES, 2017\*



## CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES IMMIGRANTES ADMISES AU QUÉBEC, 2013 À 2017

| Groupe d'âge   | 2013          | 2014          | 2015          | 2016*         | 2017*         | 2013-2017      |
|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| 0-14 ans       | 10 599        | 10 660        | 10 579        | 12 515        | 11 518        | 22,0 %         |
| 15-24 ans      | 5 551         | 5 139         | 5 966         | 5 927         | 5 766         | 11,0 %         |
| 25-34 ans      | 19 736        | 18 388        | 15 985        | 16 703        | 17 097        | 32,6 %         |
| 35-44 ans      | 10 308        | 10 852        | 10 069        | 11 123        | 10 641        | 20,3 %         |
| 45-54 ans      | 3 022         | 3 050         | 3 897         | 4 006         | 3 907         | 7,5 %          |
| 55-64 ans      | 1 455         | 1 170         | 1 476         | 1 580         | 1 817         | 3,5 %          |
| 65 ans et plus | 1 305         | 976           | 994           | 1 230         | 1 642         | 3,1 %          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>51 976</b> | <b>50 235</b> | <b>48 966</b> | <b>53 084</b> | <b>52 388</b> | <b>100,0 %</b> |

| Sexe         | 2013          | 2014          | 2015          | 2016*         | 2017*         | 2013-2017      |
|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| Femmes       | 26 210        | 25 544        | 24 825        | 26 956        | 26 340        | 50,3 %         |
| Hommes       | 25 766        | 24 691        | 24 141        | 26 128        | 26 048        | 49,7 %         |
| <b>TOTAL</b> | <b>51 976</b> | <b>50 235</b> | <b>48 966</b> | <b>53 084</b> | <b>52 388</b> | <b>100,0 %</b> |

| Catégorie d'immigration                      | 2013          | 2014          | 2015          | 2016*         | 2017*         | 2013-2017      |
|----------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| Immigration économique                       | 34 847        | 33 430        | 29 903        | 31 600        | 30 262        | 57,8 %         |
| Regroupement familial                        | 12 408        | 11 333        | 10 491        | 11 124        | 12 136        | 23,2 %         |
| Réfugiés et personnes en situation semblable | 4 204         | 4 861         | 7 605         | 9 274         | 9 148         | 17,5 %         |
| Autres immigrants                            | 517           | 611           | 967           | 1 086         | 842           | 1,6 %          |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>51 976</b> | <b>50 235</b> | <b>48 966</b> | <b>53 084</b> | <b>52 388</b> | <b>100,0 %</b> |

| Connaissance du français et de l'anglais lors de l'admission <sup>3</sup> | 2013          | 2014          | 2015          | 2016*         | 2017*         | 2013-2017      |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| Français seulement                                                        | 13 090        | 12 232        | 13 097        | 20 879        | 19 268        | 37,9 %         |
| Français et anglais                                                       | 16 718        | 17 205        | 14 084        | 3 912         | 2 109         | 4,1 %          |
| Connaissant le français <sup>4</sup>                                      | 29 808        | 29 437        | 27 181        | 24 791        | 21 377        | 42,0 %         |
| Anglais seulement                                                         | 7 376         | 7 650         | 9 918         | 15 505        | 17 116        | 33,7 %         |
| Ni français ni anglais                                                    | 14 792        | 13 148        | 11 786        | 11 880        | 12 370        | 24,3 %         |
| Total, information disponible                                             | 51 976        | 50 235        | 48 885        | 52 176        | 50 863        | 97,1 %         |
| Information non disponible                                                | —             | —             | 81            | 908           | 1 525         | 2,9 %          |
| <b>TOTAL</b>                                                              | <b>51 976</b> | <b>50 235</b> | <b>48 966</b> | <b>53 084</b> | <b>52 388</b> | <b>100,0 %</b> |

| Scolarité des personnes immigrantes âgées de 15 ans et plus <sup>5</sup> | 2013          | 2014          | 2015          | 2016*         | 2017*         | 2013-2017      |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| 0-6 années                                                               | 1 217         | 8 365         | 4 998         | 4 187         | 4 491         | 11,0 %         |
| 7-11 années                                                              | 3 966         | 4 013         | 4 852         | 5 516         | 5 650         | 13,8 %         |
| 12-13 années                                                             | 4 024         | 3 930         | 4 871         | 5 017         | 4 942         | 12,1 %         |
| 14-16 années                                                             | 10 398        | 11 030        | 11 432        | 12 186        | 12 870        | 31,5 %         |
| 17 années et plus                                                        | 11 358        | 12 237        | 12 234        | 13 663        | 12 917        | 31,6 %         |
| Total, information disponible                                            | 30 963        | 39 575        | 38 387        | 40 569        | 40 870        | 100,0 %        |
| Information non disponible                                               | 10 414        | —             | —             | —             | —             | —              |
| <b>TOTAL</b>                                                             | <b>41 377</b> | <b>39 575</b> | <b>38 387</b> | <b>40 569</b> | <b>40 870</b> | <b>100,0 %</b> |

\* Données préliminaires.

3. Le calcul des pourcentages concernant la connaissance du français exclut l'information non disponible.

4. Comprend la connaissance du français seulement de même que la connaissance du français et de l'anglais.

5. Le calcul des pourcentages concernant la scolarité exclut l'information non disponible.



**INDICATEUR 2.3.2**

Pourcentage des personnes immigrantes admises au Québec dans la catégorie de l'immigration économique par rapport à l'ensemble de l'immigration

*La cible de cet indicateur (63 %) est prévue au terme de la Planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019.*

La part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions de 2017 est de 57,8 %.

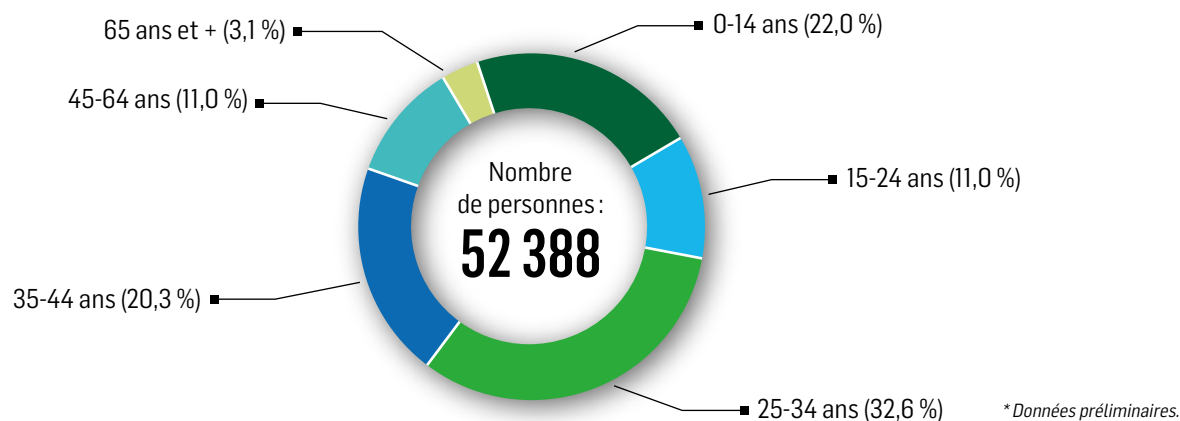
**INDICATEUR 2.3.3**

Pourcentage des personnes immigrantes admises au Québec âgées de moins de 35 ans

**CIBLE ANNUELLE 2016-2019 :** Au moins 65 %

**RÉSULTAT 2017 :** 65,6 %

La cible annuelle a été respectée et le résultat se situe légèrement au-dessus du minimum de 65 %. En 2017, 34 381 personnes admises avaient moins de 35 ans sur un total de 52 388 personnes admises au Québec.

**PROPORTION DES PERSONNES IMMIGRANTES ADMISES AU QUÉBEC SELON LE GROUPE D'ÂGE, 2017\*****ORIENTATION 3**

LIBÉRER LE PLEIN POTENTIEL DES PERSONNES IMMIGRANTES

**OBJECTIF 3.1**

Bonifier l'offre de francisation à visée professionnelle

**INDICATEUR 3.1.1**

Nombre de domaines d'emploi couverts par l'offre de francisation

**CIBLE ANNUELLE 2016-2020 :** 1 domaine de formation additionnel

**RÉSULTAT 2017-2018 :** Contenus didactiques de français spécialisé pour 4 domaines de formation additionnels en cours de réalisation

La cible 2017-2018 n'a pas été atteinte. En 2017-2018, le Ministère a entamé simultanément les travaux de développement visant l'ajout de contenus didactiques de français spécialisé pour quatre grands domaines professionnels (tourisme et commerce, technologies de l'information et des communications (TIC) et comptabilité). Ces travaux sont réalisés en collaboration avec des cégeps partenaires en francisation.



Au 31 mars 2018, 80 % des travaux de développement du cours de français spécialisé dans les domaines du tourisme et du commerce ont été réalisés, tandis qu'un module d'autoformation en ligne est en cours d'élaboration.

Des travaux sont en voie de finalisation pour élaborer deux ensembles didactiques de français spécialisé dans le grand domaine des TIC. En mars 2018, le Ministère a entamé l'élaboration de deux ensembles didactiques de français spécialisé dans le grand domaine de la comptabilité.

|                                                                                            |                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF 3.2</b>                                                                        | Promouvoir le rôle du français comme langue d'intégration et de cohésion sociale                            |
| <b>INDICATEUR 3.2.1</b>                                                                    | Nombre de personnes immigrantes adultes participant à des services de francisation offerts par le Ministère |
| <b>CIBLE 2017-2018</b> : Augmenter de 5 % le nombre de personnes immigrantes participantes | <b>RÉSULTAT 2017-2018*</b> : 0,6 % d'augmentation du nombre de personnes immigrantes participantes          |

\* Par rapport aux résultats 2016-2017.

La cible 2017-2018 n'a pas été atteinte. Il est à noter cependant que le nombre de personnes participantes (28 086) est en hausse pour l'ensemble des services par rapport à l'année passée (27 925).

Divers facteurs pourraient expliquer la participation aux services de francisation offerts par le Ministère, entre autres, un marché du travail favorable et un recul du taux de chômage facilitant l'obtention d'un emploi pour les personnes immigrantes au détriment de leur inscription aux cours de français, ainsi que des changements à la composition de l'immigration.

#### NOMBRE DE PERSONNES AYANT PARTICIPÉ À UN COURS DE FRANÇAIS, PAR SERVICE, 2015-2016 À 2017-2018

| Service                               | 2015-2016     | 2016-2017*    | 2017-2018     | Écart 2017-2018/<br>2016-2017 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|---------------|-------------------------------|
| Cours à temps complet                 | 10 936        | 11 548        | 11 093        | -3,9 %                        |
| Cours à temps partiel                 | 16 150        | 16 673        | 16 057        | -3,7 %                        |
| Cours de français en ligne            | 2 810         | 2 965         | 2 919         | -1,6 %                        |
| <b>TOTAL (personnes distinctes)**</b> | <b>26 520</b> | <b>27 925</b> | <b>28 086</b> | <b>+0,6 %</b>                 |

\* Données mises à jour.

\*\* Le total de personnes distinctes ne correspond pas à la somme des parties puisque certaines personnes ont participé à plus d'un type de cours.

Pour ce qui est des cours de français à temps complet, en dépit des résultats à la baisse pour l'année complète, il y a eu une hausse du nombre des participations constatée au cours du dernier trimestre (1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2018), soit plus de 1 384 élèves par rapport à la même période l'année dernière.

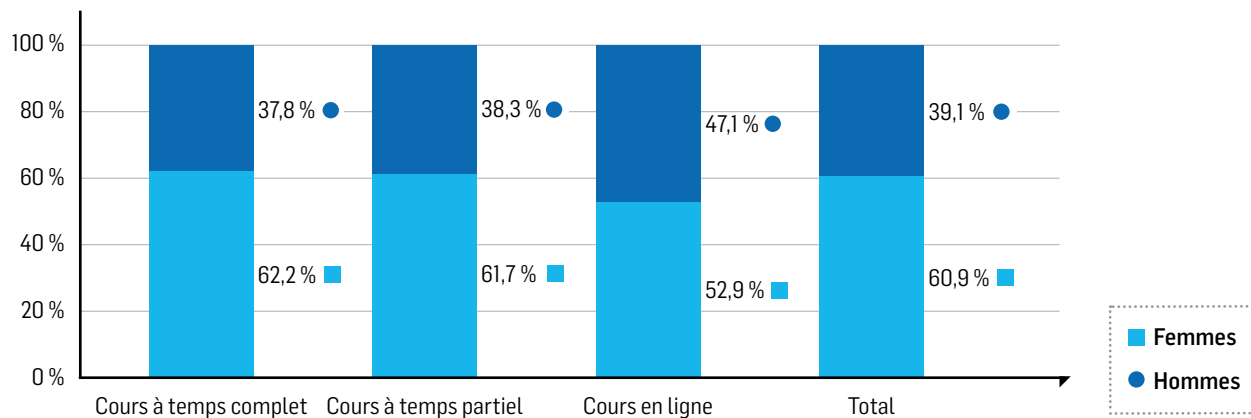
Cet ajustement peut s'expliquer par la mise en place d'un quatrième cours à temps complet depuis la session d'automne 2017. S'y ajoutent les allocations bonifiées de participation aux cours de français à temps complet depuis le mois d'août 2017. À compter de cette date, le Ministère est devenu également la porte d'entrée unique pour les personnes immigrantes admissibles à l'allocation de participation et aux cours à temps complet, qu'ils soient offerts par un partenaire du Ministère ou en commissions scolaires.

La deuxième année de la campagne de promotion des services de francisation du Ministère *Apprendre le français, c'est gratuit et c'est gagnant* visait à atteindre au moins 100 000 visiteurs uniques sur la page Web. L'objectif de la campagne a été largement dépassé avec 180 907 visites uniques, dont 12 % ont manifesté l'intérêt de s'inscrire à un cours de français en cliquant sur le bouton d'inscription. Des travaux sont en cours pour traduire ces actions par une augmentation de la participation des personnes immigrantes à un cours de français du Ministère.

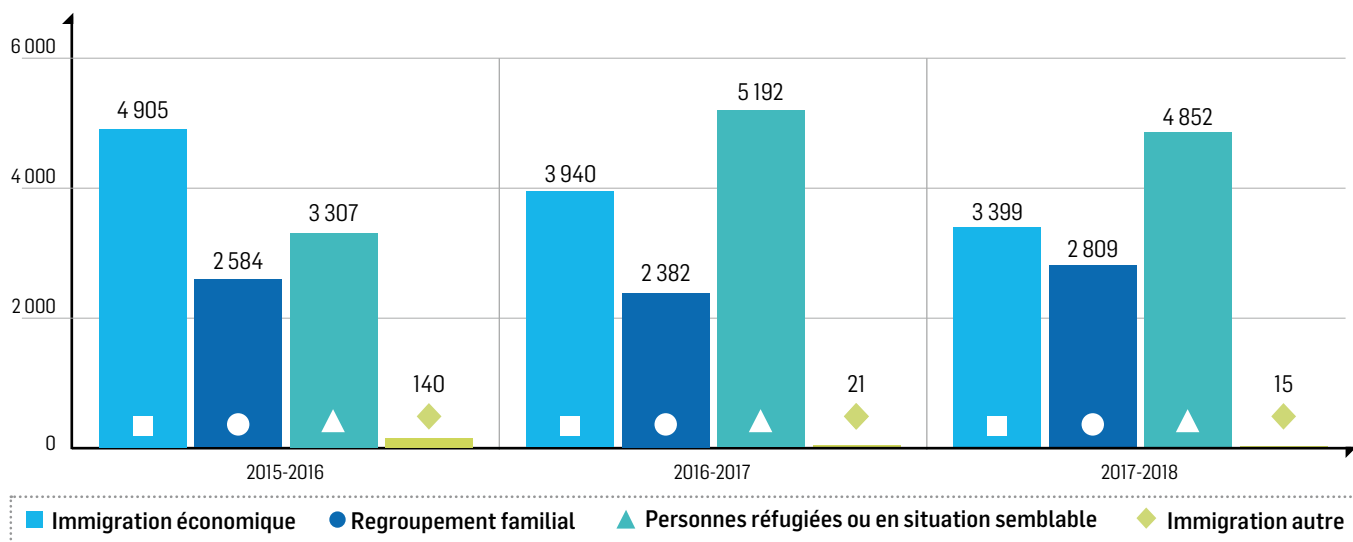


## Quelques données sur la francisation en 2017-2018

### RÉPARTITION DES PERSONNES AYANT PARTICIPÉ À UN COURS DE FRANÇAIS SELON LE SEXE, PAR SERVICE, 2017-2018



### NOMBRE DE PERSONNES AYANT PARTICIPÉ À UN COURS DE FRANÇAIS À TEMPS COMPLET, PAR CATÉGORIE D'IMMIGRATION, 2015-2016 À 2017-2018



#### OBJECTIF 3.3

Renforcer la connaissance publique de la participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles

#### INDICATEUR 3.3.1

Publication des résultats décrivant la participation réalisée

CIBLE 2017-2018 : Publication annuelle

RÉSULTAT 2017-2018 : Publication annuelle non réalisée

La cible 2017-2018 n'a pas été atteinte. Le rapport portant sur la disposition sociétale de la *Stratégie de mesure de la participation des Québécoises et Québécois des minorités ethnoculturelles aux différentes sphères de la vie collective* devrait être publié en 2018-2019. Le rapport est à l'étape de finalisation et sera diffusé par la suite.

# ENJEU 3

## L'ÉDIFICATION D'UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE ET ATTRACTIVE

### ORIENTATION 4

VALORISER LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE POUR UN QUÉBEC INCLUSIF

**OBJECTIF 4.1** Promouvoir des échanges interculturels ouverts et actifs

**INDICATEUR 4.1.1** Proportion des adultes qui reconnaissent la diversité ethnoculturelle comme un facteur de développement du Québec

*Pour l'année 2017-2018, cet indicateur ne comporte pas de cible.*

Le sondage Web réalisé en 2016-2017 a permis de fixer la mesure de départ. Ainsi, 74 % des personnes répondantes percevaient favorablement la contribution des minorités ethnoculturelles au développement du Québec. Le prochain sondage sera mené en 2020-2021. La cible pour 2020-2021 est d'augmenter de 10 points de pourcentage la proportion des adultes qui reconnaissent la diversité ethnoculturelle comme un facteur de développement du Québec.

### ORIENTATION 5

METTRE EN PLACE UNE NOUVELLE APPROCHE PARTENARIALE AVEC LES MUNICIPALITÉS ET LES ACTEURS DES MILIEUX DE VIE POUR POURSUIVRE L'ÉDIFICATION DE COLLECTIVITÉS INCLUSIVES ET ACCUEILLANTES

**OBJECTIF 5.1** Renforcer l'engagement des collectivités dans leurs interventions visant la participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles

**INDICATEUR 5.1.1** Nombre de nouvelles actions à visée économique incluses dans les plans d'action élaborés par les instances territoriales en vertu d'une entente partenariale avec le Ministère

**CIBLE ANNUELLE 2016-2021 :** Une nouvelle action à visée économique par plan d'action

**RÉSULTAT 2017-2018 :** Mesures favorisant le développement économique des régions concernées incluses dans les plans d'action

La cible 2017-2018 a été atteinte. Le Ministère a lancé, le 27 janvier 2017, un appel de propositions à l'intention des municipalités afin d'édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et de favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes dans les régions du Québec.

Cet appel de propositions visait la conclusion de nouvelles ententes d'une durée de deux ans (du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2019), dans le cadre du Programme *Mobilisation-Diversité*, avec des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC) mobilisées qui souhaitaient agir à l'égard des enjeux de la diversité et de l'inclusion. Les plans d'action relatifs à ces nouvelles ententes ont été élaborés au printemps 2017 et mis en œuvre au cours de l'année 2017-2018. L'ensemble de ces plans d'action inclut des mesures qui visent à attirer et retenir des personnes immigrantes en région; le résultat de ces actions contribue à la vitalité des territoires et au développement économique des régions québécoises.

Les activités visant l'établissement durable des personnes immigrantes s'inscrivent dans l'objectif de cet indicateur. Un premier bilan des plans d'action est en cours de réalisation et sera disponible à l'automne 2018.



**INDICATEUR 5.1.2**

Mise en œuvre d'une stratégie visant la définition, par les collectivités, d'actions adaptées et la mobilisation des acteurs concernés

**CIBLE 2017-2018 :** Projet pilote dans une MRC<sup>6</sup>

**RÉSULTAT 2017-2018 :** Planification d'un projet pilote entamée dans une MRC

La cible 2017-2018 n'a pas été atteinte. La planification du projet pilote a été entamée en mars 2017 avec Victoriaville (MRC d'Arthabaska). La fin des travaux de planification est prévue pour l'été 2018.

Les premiers travaux ont été consacrés à la planification de l'expérimentation d'une nouvelle démarche de diagnostic stratégique visant à engager les acteurs locaux et à articuler les enjeux de la municipalité autour des caractéristiques d'une collectivité accueillante et inclusive.

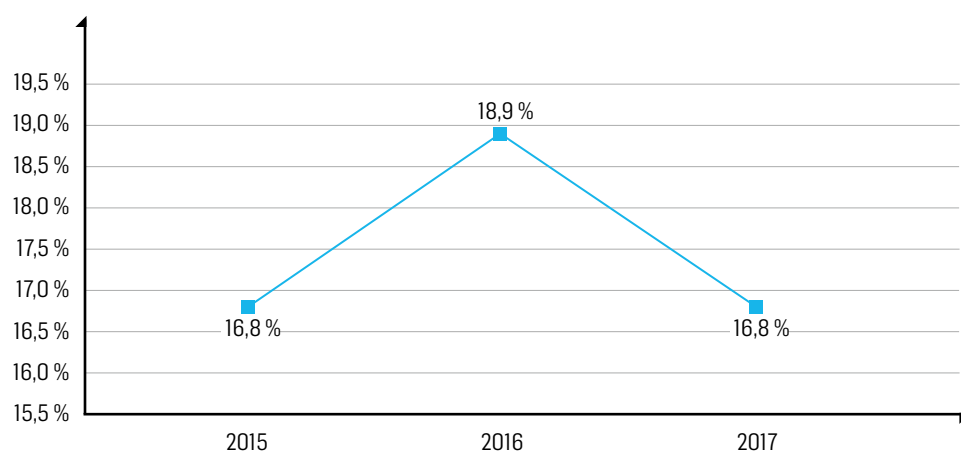
Un cadre expérimental pour tester les nouvelles initiatives locales a été développé afin de définir les orientations du projet. Les modalités des partenariats avec Victoriaville et avec Les Offices jeunesse internationaux du Québec ont également été déterminées. Une entente a été signée entre le Ministère et Victoriaville en février 2018.

**INDICATEUR 5.1.3**

Proportion des personnes immigrantes qui s'établissent au moment de leur admission<sup>7</sup> hors de la région métropolitaine de Montréal<sup>8</sup>

*Pour 2017, cet indicateur ne comporte pas de cible. La cible est de 18 % pour 2018 et de 19 % pour 2020.*

En 2017, au moment de leur admission, 16,8 % des personnes immigrantes envisagent de s'établir hors de la région métropolitaine de Montréal, soit un taux semblable à celui observé en 2015 (16,8 %), mais inférieur à celui noté en 2016 (18,9 %).

**PROPORTION DES PERSONNES IMMIGRANTES QUI S'ÉTABLISSENT AU MOMENT DE LEUR ADMISSION HORS DE LA RMM, 2015 À 2017**

6. MRC désigne une municipalité régionale de comté.

7. L'indicateur 5.1.3 mesure l'établissement déclaré des personnes immigrantes dès leur arrivée.

8. La région métropolitaine de Montréal « RMM » regroupe les régions administratives de Montréal et de Laval ainsi que l'agglomération de Longueuil. Tout lieu connu de destination au Québec, autre que la RMM est alors considéré comme étant « hors de la RMM ».

## ENJEU 4 DES PERSONNES IMMIGRANTES OUTILLÉES ET EN MESURE DE PARTICIPER À LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

### ORIENTATION 6

DÉPLOYER UNE OFFRE DE SERVICES CONCERTÉE ET ADAPTÉE AUX PROFILS ET AUX BESOINS DES PERSONNES IMMIGRANTES AFIN D'ACCÉLÉRER ET DE FACILITER LEUR PARCOURS

|                                                                        |                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF 6.1</b>                                                    | Transformer l'offre de services selon les profils des personnes immigrantes                                |
| <b>INDICATEUR 6.1.1</b>                                                | Degré d'élaboration et de mise en œuvre de l'offre de services selon les profils des personnes immigrantes |
| <b>CIBLE 2017-2018</b> : Projet pilote d'une offre de services modulée | <b>RÉSULTAT 2017-2018</b> : Projet pilote d'une offre de services modulée réalisé                          |

La cible 2017-2018 a été atteinte. Le projet pilote a ciblé une clientèle capable de s'exprimer en français et fréquentant, soit le Service d'intégration en ligne, soit les séances *Premières démarches d'installation* (PDI).

Dans le cadre du projet pilote, deux questionnaires ont été administrés à deux moments différents, soit avant puis après l'utilisation d'un service. Une première offre de services modulée a été expérimentée en proposant à une partie des personnes participantes une version personnalisée de la séance PDI. Au total, 171 personnes immigrantes ont participé au projet pilote, dont 141 étaient déjà sur le territoire québécois et 30 à l'étranger.

Le projet pilote a permis de valider les conditions à réunir pour le développement d'une nouvelle stratégie de services en intégration. Un bilan des apprentissages est en cours d'élaboration.

### OFFRE DE SERVICE GOUVERNEMENTALE

#### Francisation et intégration socioéconomique des personnes immigrantes

Depuis 2008-2009, le Ministère signe des ententes avec trois autres ministères qui offrent des services de francisation et d'intégration aux personnes immigrantes, pour encadrer le transfert des budgets dédiés à la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation.

En 2017-2018, le Ministère a conclu des ententes de service avec les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ; du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ; ainsi que de la Santé et des Services sociaux. Le Ministère rend compte, pour chaque entente, de la répartition des fonds transférés, des services offerts et des clientèles jointes.

Les dépenses de chacun des ministères liées aux services couverts par l'entente sont présentées dans la section *Ressources financières* (p. 49) du rapport annuel de gestion. Les tableaux présentés ci-après rendent compte des services offerts par les ministères et du nombre de participantes et participants.



## Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Le tableau suivant présente les services offerts par les commissions scolaires de 2015-2016 à 2017-2018 : les services aux jeunes (soutien à l'apprentissage du français et à l'intégration) ; les services aux adultes (francisation, intégration socioprofessionnelle, formation, etc.). Il présente aussi les services financés pour les formations d'appoint offertes aux niveaux secondaire et collégial et prescrites par les ordres professionnels.

| Services financés                                                                         | Entente 2015-2016<br>(reddition de comptes basée sur l'effectif 2014-2015) |                                | Entente 2016-2017<br>(reddition de comptes basée sur l'effectif 2015-2016) |                                | Entente 2017-2018<br>(reddition de comptes basée sur l'effectif 2016-2017) |                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
|                                                                                           |                                                                            |                                |                                                                            |                                |                                                                            |                                |
| Services aux jeunes<br>(soutien à l'apprentissage du français et à l'intégration)         | 11 802 élèves<br>(services d'accueil)                                      | 46,9 % femmes<br>53,1 % hommes | 12 776 élèves<br>(services d'accueil)                                      | 46,9 % femmes<br>53,1 % hommes | 14 771 élèves<br>(services d'accueil)                                      | 46,8 % femmes<br>53,2 % hommes |
|                                                                                           | 5 373 élèves<br>(soutien linguistique)                                     | 48,1 % femmes<br>51,9 % hommes | 4 866 élèves<br>(soutien linguistique)                                     | 48,6 % femmes<br>51,4 % hommes | 5 182 élèves<br>(soutien linguistique)                                     | 48,4 % femmes<br>51,6 % hommes |
|                                                                                           | 51 951 élèves<br>(activités d'intégration)                                 | 49,7 % femmes<br>50,3 % hommes | 52 641 élèves<br>(activités d'intégration)                                 | 49,5 % femmes<br>50,5 % hommes | 54 787 élèves<br>(activités d'intégration)                                 | 48,9 % femmes<br>51,1 % hommes |
| Services aux adultes<br>(francisation, intégration socioprofessionnelle, formation, etc.) | 30 535 inscriptions                                                        | 58,4 % femmes<br>41,6 % hommes | 30 002 inscriptions                                                        | 58,0 % femmes<br>42,0 % hommes | 37 261 inscriptions                                                        | 57,1 % femmes<br>42,9 % hommes |
| Formations professionnelles d'appoint prescrites par les ordres professionnels*           | 218 inscriptions                                                           |                                | 250 inscriptions                                                           |                                | 153 inscriptions                                                           |                                |
| Formations techniques d'appoint prescrites par les ordres professionnels**                | 655 inscriptions                                                           |                                | 603 inscriptions <sup>9</sup>                                              |                                | 690 inscriptions                                                           |                                |

\* Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

\*\* Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec, Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, Ordre des inhalothérapeutes du Québec, Ordre des technologistes médicaux du Québec, Ordre des professionnels de physiothérapie du Québec.

Source : Données préliminaires du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, août 2017.

## Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le tableau suivant présente les services financés pour l'intégration des personnes immigrantes ainsi que le nombre de participations, de 2015-2016 à 2017-2018.

| Mesures et services financés                                                  | Nombre de participations et nombre d'adultes distincts* |                          |                          |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
|                                                                               | 2015-2016                                               | 2016-2017                | 2017-2018                |
| > Accueil et évaluation pour la détermination d'un plan d'action personnalisé | 28 118 participations                                   | 29 263 participations    | 26 541 participations    |
| > Orientation professionnelle                                                 | 16 162 adultes distincts                                | 16 517 adultes distincts | 14 879 adultes distincts |
| > Formation (y compris la francisation)                                       | (52,5 % femmes)                                         | (52,8 % femmes)          | (54,1 % femmes)          |
| > Aide à la recherche active d'emploi                                         | (47,5 % hommes)                                         | (47,2 % hommes)          | (45,9 % hommes)          |
| > Préparation à l'emploi                                                      |                                                         |                          |                          |
| > Expériences en milieu de travail                                            |                                                         |                          |                          |
| > Subventions salariales pour favoriser l'embauche                            |                                                         |                          |                          |
| > Supplément de retour au travail                                             |                                                         |                          |                          |
| > Soutien au travail autonome                                                 |                                                         |                          |                          |
| > Information sur le marché du travail                                        |                                                         |                          |                          |
| > Services de placement                                                       |                                                         |                          |                          |

\* Un adulte distinct, femme ou homme, peut participer à plus d'une mesure ou plus d'un service.

Source : Données préliminaires du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, mai 2017.

9. Les effectifs scolaires considérés pour l'entente 2016-2017 correspondent aux données vérifiées de l'année scolaire 2014-2015 (rapport Socrate, mars 2016). Il ne s'agit pas de l'effectif réel 2015-2016.

## Ministère de la Santé et des Services sociaux

Le tableau suivant présente les services financés pour la santé préventive, les services sociaux et l'aide financière aux demandeuses et demandeurs d'asile et pour les services offerts par les organismes communautaires à cette clientèle et aux personnes immigrantes, de 2015-2016 à 2017-2018.

| Services financés                                                                                                                                                                                                                                                               | Clientèle                           |                                              |                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2015-2016                           | 2016-2017                                    | 2017-2018                                    |
| Services de santé préventifs, soins de première ligne et services sociaux offerts aux demandeuses et demandeurs d'asile (Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile)                                                                                  | 3 428 personnes (services sociaux)  | 5 145 personnes (services sociaux)           | 20 673 personnes (services sociaux)          |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 1 458 personnes (services de santé) | 1 062 personnes (soins infirmiers seulement) | 4 100 personnes (soins infirmiers seulement) |
| Aide financière aux demandeuses et demandeurs d'asile pour l'hébergement et pour le soutien au budget familial des familles de trois enfants et plus (vêtements, transport, frais médicaux, médicaments, etc.), jusqu'à l'obtention du premier chèque d'aide de dernier recours | 589 personnes<br>16 896 nuitées     | 1 383 personnes<br>40 915 nuitées            | 20 388 personnes<br>382 619 nuitées          |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 115 familles                        | 95 familles                                  | 253 familles (soutien au budget familial)    |
| Services sociaux d'entraide et de soutien aux familles et aux femmes issues de la diversité ethnoculturelle offerts par des organismes communautaires à Montréal                                                                                                                | 29 organismes communautaires        | 29 organismes communautaires                 | 37 organismes communautaires                 |

Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2017-2018.

## ENJEU 5 UNE ORGANISATION ENGAGÉE, EFFICACE ET AGISSANT DE MANIÈRE CONCERTÉE

### ORIENTATION 7

METTRE EN PLACE UNE APPROCHE DE GESTION DE LA CONTRIBUTION DU PERSONNEL EN VUE DE FAVORISER L'EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE

|                                                                   |                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF 7.1</b>                                               | Accroître l'efficacité organisationnelle                                                    |
| <b>INDICATEUR 7.1.1</b>                                           | Mise en œuvre de pratiques novatrices en gestion de la contribution des ressources humaines |
| <b>CIBLE 2017-2018</b> : Plan d'action quinquennal réalisé à 40 % | <b>RÉSULTAT 2017-2018</b> : Plan d'action quinquennal élaboré et réalisé à 40 %             |

La cible 2017-2018 a été atteinte. Les réalisations suivantes sont à noter :

- le dépôt d'un guide des gestionnaires concernant le cycle annuel de la gestion du rendement des contributions;
- la tenue de dix sessions de formation à l'intention des gestionnaires sur la diffusion des attentes de rendement avec des indicateurs de résultat, sur la signification des attentes personnelles et collectives, et l'évaluation de rendement comme outil de mobilisation;
- l'élaboration d'outils d'intervention pour la mise en œuvre des actions prévues dans le guide;
- la tenue d'un groupe de discussion avec un groupe témoin formé de membres du personnel.



**INDICATEUR 7.1.2**

Contribution de l'environnement et de l'aménagement à la qualité de vie au travail et à la performance organisationnelle

**CIBLE 2017-2018 :** Sondage auprès du personnel visé avant le déménagement

**RÉSULTAT 2017-2018 :** Sondage auprès du personnel visé avant le déménagement réalisé

La cible 2017-2018 a été atteinte. Un sondage en ligne portant sur la contribution de l'environnement et de l'aménagement à la performance organisationnelle et à la qualité de vie au travail a été réalisé auprès du personnel.

Le sondage a permis aux membres du personnel d'exprimer leurs préoccupations quant à l'organisation de l'espace et la gestion de l'information sur le projet Carré Saint-Laurent, dont la vision est d'offrir un environnement de travail innovant, flexible et stimulant qui favorise la collaboration. Le sondage a confirmé l'importance de consulter les employés sur la disposition des espaces de travail et de continuer à miser sur les ambassadeurs pour la diffusion de l'information.

## ORIENTATION 8

RECONNAÎTRE L'INFORMATION COMME UNE RESSOURCE STRATÉGIQUE GÉRÉE DE MANIÈRE STRUCTURÉE, FIABLE ET SÉCURITAIRE

**OBJECTIF 8.1**

Assurer une gestion efficace et sécuritaire de l'information en adoptant et en mettant en œuvre un cadre de gestion de la sécurité de l'information

**INDICATEUR 8.1.1**

Implantation d'un cadre de gouvernance pour la gestion et la sécurité de l'information

*Pour l'année 2017-2018, cet indicateur ne comporte pas de cible.*

En 2017-2018, le Ministère a structuré sa gestion de la sécurité de l'information en élaborant un cadre de gouvernance pour la gestion et la sécurité de l'information qui définit les mesures à mettre en place. Plus de 70 % de ces mesures ont été implantées, notamment :

- L'élargissement de la portée de l'architecture de sécurité de l'information à l'ensemble des volets de l'architecture d'entreprise ministérielle;
- La catégorisation des actifs informationnels;
- L'élaboration et la mise en place du processus d'escalade des incidents de sécurité qui se sont terminées en mars 2018.

Une politique de sécurité de l'information a aussi été élaborée; elle est en cours d'approbation. Par ailleurs, le cadre de gouvernance prévoit plusieurs autres mesures visant à renforcer la structure qu'il instaure. Elles sont en cours d'implantation et sont documentées en continu.

## ORIENTATION 9

RENFORCER LA CONCERTATION AVEC LES ACTEURS ASSOCIÉS À L'IMMIGRATION ET À LA DIVERSITÉ

**OBJECTIF 9.1**

Cordonner les actions des partenaires pour une plus grande performance

**INDICATEUR 9.1.1**

Proportion des mesures mises en œuvre de la stratégie d'action spécifique en matière de reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger

**CIBLE 2017-2018 :** Bilan annuel

**RÉSULTAT 2017-2018 :** Bilan annuel non réalisé

La cible 2017-2018 n'a pas été atteinte. Le Ministère a contribué au plan d'action 2018-2019 du Pôle de coordination pour l'accès à la formation, sous l'égide de l'Office des professions du Québec. Le plan d'action 2018-2019 du Pôle de coordination pour l'accès à la formation n'avait pas été publié au 31 mars 2018.



**INDICATEUR 9.1.2**

Proportion des mesures réalisées dans le cadre du Plan d'action gouvernemental 2015-2018  
*La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble*

**CIBLE 2017-2018\*** : Bilan annuel publié

**RÉSULTAT 2017-2018** : Bilan annuel non publié

\* Bilan en date du 31 mars 2017.

La cible 2017-2018 n'a pas été atteinte. Le bilan en date du 31 mars 2017 sera publié en 2018-2019.

**INDICATEUR 9.1.3**

Proportion des mesures réalisées dans le cadre de la Stratégie d'action spécifique pour les personnes admises pour des motifs de protection ou pour des considérations humanitaires.

**CIBLE 2017-2018** : Bilan annuel

**RÉSULTAT 2017-2018** : Bilan annuel non réalisé

La cible 2017-2018 n'a pas été atteinte. Les travaux d'élaboration de la Stratégie d'action spécifique pour les personnes admises pour des motifs de protection ou pour des considérations humanitaires ont été ajournés à l'été 2017, à la suite de l'arrivée d'un grand nombre de demandeurs d'asile. Cette décision a été prise afin de permettre aux différents ministères de s'ajuster à cette situation exceptionnelle afin de répondre aux besoins essentiels de cette clientèle particulière.

Les travaux ont repris en janvier 2018. Des projets pilotes ont démarré en mars 2018 pour alimenter la réflexion sur les mesures structurantes qui seront proposées dans la stratégie d'action spécifique et des travaux de consultation sont en cours. Le dévoilement est prévu pour le printemps 2019.

**OBJECTIF 9.2**

Systématiser la mesure de la performance des interventions du Ministère et de ses partenaires

**INDICATEUR 9.2.1**

Nombre de programmes et services révisés dans le cadre du modèle intégré de révision continue des programmes dotés d'indicateurs de performance

**CIBLE 2017-2018** : 3 programmes ou services révisés

**RÉSULTAT 2017-2018** : 3 programmes révisés

La cible 2017-2018 a été atteinte. Des indicateurs de performance ont été élaborés pour la Stratégie d'action 2016-2021, qui concrétise la vision de la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion *Ensemble, nous sommes le Québec*.

Des indicateurs de performance ont aussi été élaborés pour le nouveau Programme des entrepreneurs de même que pour le Système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt à venir en 2018-2019.



## RÉSULTATS RELATIFS AUX ENGAGEMENTS DE LA DÉCLARATION DE SERVICES À LA CLIENTÈLE

La *Déclaration de services à la clientèle* (DSC) traduit l'engagement du Ministère à offrir des services de qualité à l'ensemble de sa clientèle.

Les délais de traitement et de réponse sont calculés en jours ouvrables et débutent à compter de la date de réception de la demande, à l'exception de ceux relatifs aux services de participation et d'inclusion (séance *Premières démarches d'installation* et session *Objectif Intégration*). Pour les engagements liés à ces services, le délai est calculé à partir du jour qui suit la réception de la demande. Ces délais n'incluent pas les délais postaux.

En 2017-2018, afin de l'harmoniser avec la nouvelle Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion *Ensemble, nous sommes le Québec*, le Ministère a entrepris une mise à jour de la DSC, notamment par des modifications à l'offre de services du Ministère, ainsi qu'au mode de calcul des délais. Ces travaux tiennent compte également des recommandations du Vérificateur général du Québec concernant les délais pour commencer un cours au programme de francisation. La révision de la DSC sera faite en continu selon l'évolution des services offerts.

### SERVICES GÉNÉRAUX

**Service :** Demande de renseignements généraux

#### Engagement – Téléphonie

- > Répondre à un appel téléphonique dans un délai de 3 minutes

#### RÉSULTATS

| Engagement et délai  | 2015-2016                |                               | 2016-2017                |                               | 2017-2018                |                               |
|----------------------|--------------------------|-------------------------------|--------------------------|-------------------------------|--------------------------|-------------------------------|
|                      | Total des appels traités | Taux de réponse dans le délai | Total des appels traités | Taux de réponse dans le délai | Total des appels traités | Taux de réponse dans le délai |
| Téléphonie 3 minutes | 258 285                  | 74,8 %                        | 243 876                  | 55,2 %                        | 220 547                  | 67,7 %                        |
|                      |                          |                               |                          |                               |                          | Cible 80 %                    |

La cible 2017-2018 n'a pas été atteinte. Même si le taux de réponse à un appel téléphonique dans un délai de 3 minutes a connu une nette amélioration en 2017-2018 par rapport à l'année précédente (67,7 % comparativement à 55,2 %), le résultat se situe au-dessous de la cible. Toutefois, grâce à la mise en place d'un plan d'embauche et de formation du personnel, le taux de réponse a marqué une hausse dès le mois d'août 2017. Depuis octobre 2017, les résultats trimestriels démontrent l'atteinte de la cible de 80 %.

#### NOMBRE DE RÉPONSES FOURNIES PAR LE SYSTÈME AUTOMATISÉ

|          | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 |
|----------|-----------|-----------|-----------|
| Réponses | 70 415    | 62 491    | 45 939    |

Le nombre de réponses fournies par le système automatisé a connu une diminution de 26,5 % en 2017-2018 par rapport à l'exercice précédent. Ce changement s'explique par la plus grande accessibilité du Centre de contacts clientèle (CCC) rendue possible grâce à l'embauche et la formation du personnel. En 2017-2018, le taux d'accessibilité<sup>10</sup> au CCC se situait à 95,8 %, ce qui représente une augmentation de 3,9 points de pourcentage par rapport au résultat de 2016-2017 (91,9 %).

## Engagement – Courriel

- > Répondre à un courriel dans un délai de 2 jours ouvrables

## RÉSULTATS

| Engagement et délai | 2015-2016                   |                               | 2016-2017                   |                               | 2017-2018                   |                               |            |
|---------------------|-----------------------------|-------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|------------|
|                     | Total des demandes traitées | Taux de réponse dans le délai | Total des demandes traitées | Taux de réponse dans le délai | Total des demandes traitées | Taux de réponse dans le délai |            |
| Courriel 2 jours    | 100 25 848                  | 79,2 %                        | 22 602                      | 82,1 %                        | 22 292                      | 73,1 %                        | Cible 80 % |
|                     | 50                          |                               |                             |                               |                             |                               |            |
|                     | 0                           |                               |                             |                               |                             |                               |            |

La cible 2017-2018 n'a pas été atteinte. L'écart entre la cible et le résultat pourrait s'expliquer principalement par la reprise par le Ministère des activités d'accueil des personnes réfugiées prises en charge par l'État. Ces activités, effectuées auparavant par le YMCA, ont nécessité des travaux de préparation et le déploiement de ressources normalement affectées au traitement des courriels au Service d'accueil à l'aéroport.

## Service : Requête adressée au Commissaire aux plaintes

## Engagements

- > Émettre un accusé de réception (écrit ou verbal) dans les 2 jours de la réception de toute requête acheminée au Commissaire aux plaintes
- > Traiter toute requête adressée au Commissaire aux plaintes dans les 10 jours de sa réception

## RÉSULTATS

| Engagements et délais                      | 2015-2016                   |                               | 2016-2017                    |                               | 2017-2018                   |                               |            |
|--------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|------------|
|                                            | Total des requêtes traitées | Taux de réponse dans le délai | Total des requêtes traitées* | Taux de réponse dans le délai | Total des requêtes traitées | Taux de réponse dans le délai |            |
| Accusé de réception dans les 2 jours       | 100 1 322                   | 95,8 %                        | 1 598                        | 99,1 %                        | 1 394                       | 97,6 %                        | Cible 90 % |
|                                            | 50                          |                               |                              |                               |                             |                               |            |
|                                            | 0                           |                               |                              |                               |                             |                               |            |
| Traitement d'une requête dans les 10 jours | 100 1 322                   | 90,2 %                        | 1 598                        | 87,0 %                        | 1 394                       | 90,3 %                        | Cible 90 % |
|                                            | 50                          |                               |                              |                               |                             |                               |            |
|                                            | 0                           |                               |                              |                               |                             |                               |            |

\* Données mises à jour.

Les cibles 2017-2018 de ces engagements ont été dépassées.

10. Le taux d'accessibilité représente la proportion d'appels ayant accédé à une file d'attente par rapport à l'ensemble des appels visant à joindre le Centre de contacts clientèle.



## Plaintes jugées recevables et ayant été traitées et plaintes fondées en 2017-2018

Une plainte est recevable lorsqu'elle peut être prise en charge par le Commissaire aux plaintes. Une plainte n'est pas recevable si elle concerne :

- une contestation de décision pour laquelle les lois et les règlements ou le Ministère prévoient déjà des mécanismes de révision ou d'appel ;
- un grief ou un commentaire concernant d'autres ministères et organismes ;
- une demande d'accès à l'information ;
- une insatisfaction exprimée par un membre du personnel dans l'exercice de ses fonctions ou par une personne en processus de recrutement ;
- une dénonciation.

Une plainte est fondée lorsque son examen démontre une erreur ou un manquement dans la prestation de services au regard des engagements contenus dans la *Déclaration de services à la clientèle*, ainsi qu'au regard des lois, des règlements et des procédures en vigueur, ou encore lorsqu'un préjudice a été causé au client.

## DÉLAI MOYEN DE TRAITEMENT DES PLAINTES JUGÉES RECEVABLES ET AYANT ÉTÉ TRAITÉES, 2015-2016 À 2017-2018

|                        | 2015-2016 | 2016-2017* | 2017-2018 |
|------------------------|-----------|------------|-----------|
| Nombre de plaintes     | 516       | 699        | 711       |
| Délai moyen (en jours) | 8,08      | 9,39       | 6,71      |

\* Données mises à jour.

Parmi les plaintes jugées recevables et ayant été traitées en 2017-2018, la proportion de plaintes fondées représente 18,7 %. Il s'agit d'un résultat inférieur à celui de 2016-2017 (22,9 %), ce qui s'explique principalement par le fait que le délai de traitement constitue le motif principal des plaintes et qu'il n'y a pas d'engagement sur ce point inscrit à la *Déclaration de services à la clientèle* pour la plupart des programmes d'immigration.

En 2017-2018, les trois principaux motifs de plaintes fondées sont la qualité du traitement (26,3 %), le délai de traitement (24,1 %) et l'erreur administrative (23,3 %). Pour les plaintes portant sur la qualité du traitement qui ont été jugées fondées, les correctifs nécessaires ont été apportés par les unités administratives en cause.

En 2017-2018, le délai de traitement et de réponse a constitué la première source d'insatisfaction parmi les plaintes jugées recevables et ayant été traitées, que la plainte soit jugée fondée ou non, confirmant la tendance de l'année précédente. Les plaintes pour ce motif concernent essentiellement les candidates et candidats ayant présenté une demande au Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ), dont le traitement n'a pas été finalisé. L'insatisfaction ne portait pas seulement sur les délais eux-mêmes, mais sur la façon dont ceux-ci sont communiqués, justifiés et perçus par la clientèle.

À la suite de la suspension de la réception des demandes dans le PRTQ en 2017-2018, les plaintes reçues dans le cadre de Mon projet Québec ont diminué.

## MOTIFS D'INSATISFACTION LIÉS AUX PLAINTES JUGÉES RECEVABLES ET AYANT ÉTÉ TRAITÉES, QUE LA PLAINTÉ SOIT JUGÉE FONDÉE OU NON

| Motif                                           | 2015-2016* |              | 2016-2017* |              | 2017-2018  |              |
|-------------------------------------------------|------------|--------------|------------|--------------|------------|--------------|
| Délai de traitement et de réponse               | 140        | 27,1 %       | 307        | 43,9 %       | 340        | 47,9 %       |
| Erreur administrative                           | 43         | 8,3 %        | 27         | 3,9 %        | 34         | 4,8 %        |
| Qualité du traitement                           | 142        | 27,5 %       | 126        | 18,0 %       | 150        | 21,0 %       |
| Décision sans recours                           | 15         | 2,9 %        | 22         | 3,1 %        | 21         | 3,0 %        |
| Rejet pour documents manquants ou non conformes | 46         | 8,9 %        | 32         | 4,6 %        | 35         | 4,9 %        |
| Mon projet Québec                               | —          | —            | 63         | 9,0 %        | 44         | 6,2 %        |
| Autres motifs                                   | 130        | 25,3 %       | 122        | 17,5 %       | 87         | 12,2 %       |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>516</b> | <b>100 %</b> | <b>699</b> | <b>100 %</b> | <b>711</b> | <b>100 %</b> |

\* Données mises à jour.

## IMMIGRATION

**Service :** Demande de Certificat de sélection du Québec (CSQ) dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise (PEQ)

### Engagement

- > Rendre une décision à la suite d'une demande de CSQ dans le cadre du PEQ dans les 20 jours suivant la réception de la demande

### RÉSULTATS

| Engagement et délai                        | 2015-2016                   |                               | 2016-2017                   |                               | 2017-2018                   |                               | Cible 95 % |
|--------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|------------|
|                                            | Total des décisions rendues | Taux de réponse dans le délai | Total des décisions rendues | Taux de réponse dans le délai | Total des décisions rendues | Taux de réponse dans le délai |            |
| Décision sur une demande dans les 20 jours | 6 043                       | 85,8 %                        | 7 220                       | 82,5 %                        | 6 593                       | 88,9 %                        |            |

La cible 2017-2018 n'a pas été atteinte compte tenu de la hausse du nombre de dossiers en attente de vérification des compétences en français et du nombre de dossiers incomplets pour lesquels une lettre de documents manquants est envoyée aux candidats. Cette augmentation engendre une multiplication des étapes dans le processus et entraîne des délais à la hausse. Fait à noter, le résultat pour 2017-2018 est le meilleur des trois dernières années.

Le délai moyen<sup>11</sup> pour rendre une décision à la suite d'une demande de CSQ dans le cadre du PEQ a été de 20,5 jours en 2017-2018.

**Service :** Demande de séjour temporaire au Québec (étudiantes et étudiants étrangers)

### Engagement

- > Rendre une décision à la suite d'une demande de Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études dans les 20 jours suivant la réception de la demande

### RÉSULTATS

| Engagement et délai                                                    | 2015-2016                   |                               | 2016-2017                   |                               | 2017-2018                   |                               | Cible 95 % |
|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|------------|
|                                                                        | Total des décisions rendues | Taux de réponse dans le délai | Total des décisions rendues | Taux de réponse dans le délai | Total des décisions rendues | Taux de réponse dans le délai |            |
| Décision à la suite d'une demande de CAQ pour études dans les 20 jours | 40 096                      | 88,0 %                        | 48 338                      | 76,6 %                        | 60 366                      | 57,3 %                        |            |

11. Il s'agit d'un délai moyen pondéré.



La cible 2017-2018 n'a pas été atteinte. Le résultat s'explique par l'augmentation du nombre de demandes de CAQ présentées dans le cadre du Programme des étudiants étrangers (PEE). Le total des décisions rendues a augmenté de presque 25 % par rapport à l'année précédente. Il s'agit de la deuxième année consécutive marquant une telle augmentation.

Ce sont les résultats des deux premiers trimestres qui ont affecté le résultat de l'année. Ces résultats ont été influencés par une importante augmentation du nombre de dossiers reçus durant la période de pointe. Le délai de 20 jours est toutefois respecté dans plus de 96 % des décisions depuis le troisième trimestre de l'année financière 2017-2018.

Le délai moyen<sup>12</sup> pour rendre une décision à la suite d'une demande de CAQ pour études a été de 19,3 jours en 2017-2018.

#### Service : Demande d'engagement de parrainage familial

#### Engagement

- > Rendre une décision à la suite d'une demande d'engagement de parrainage familial dans les 25 jours suivant la réception de la demande

#### RÉSULTATS

| Engagement et délai                        | 2015-2016                   |                               | 2016-2017                   |                               | 2017-2018                   |                               | Cible 95 % |
|--------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|------------|
|                                            | Total des décisions rendues | Taux de réponse dans le délai | Total des décisions rendues | Taux de réponse dans le délai | Total des décisions rendues | Taux de réponse dans le délai |            |
| Décision sur une demande dans les 25 jours | 8 724                       | 74,7 %                        | 12 661                      | 39,0 %                        | 9 247                       | 90,3 %                        |            |

La cible 2017-2018 n'a pas été atteinte. Le retard enregistré au premier trimestre de 2017-2018 a affecté le résultat de l'année. Ce retard découle de la décision d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, en juin 2016, de procéder au traitement accéléré des demandes de parrainage visant des époux et des conjoints de fait, ce qui a généré une augmentation des demandes d'engagement de parrainage familial présentées au Ministère et a eu une incidence sur les délais de traitement.

Le délai de 25 jours est toutefois respecté dans plus de 96 % des décisions depuis le troisième trimestre de l'année financière 2017-2018.

Le délai moyen<sup>13</sup> pour rendre une décision à la suite d'une demande d'engagement de parrainage familial a été de 19,1 jours en 2017-2018.

#### Service : Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec

#### Engagement

- > Envoyer une lettre confirmant l'ouverture du dossier dans les 15 jours suivant la réception d'une demande d'*Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec* et invitant la personne à consulter le site Internet du Ministère pour connaître le délai de traitement

12. Il s'agit d'un délai moyen pondéré.

13. Il s'agit d'un délai moyen pondéré.

## RÉSULTATS

| Engagement et délai                                                         | 2015-2016                                  |                            | 2016-2017                                  |                            | 2017-2018                                  |                            | Cible |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------|--------------------------------------------|----------------------------|--------------------------------------------|----------------------------|-------|
|                                                                             | Total des lettres de confirmation envoyées | Taux d'envoi dans le délai | Total des lettres de confirmation envoyées | Taux d'envoi dans le délai | Total des lettres de confirmation envoyées | Taux d'envoi dans le délai |       |
| Envoi d'une lettre de confirmation d'ouverture du dossier dans les 15 jours | 100<br>50<br>0                             | 11 178<br>92,9 %           | 11 829<br>98,8 %                           | 11 404<br>98,9 %           | 11 404<br>98,9 %                           | 98,9 %                     | 85 %  |

La cible 2017-2018 a été dépassée. Au 31 mars 2018, 11 404 lettres de confirmation ont été envoyées. Le délai prescrit avait été respecté dans 98,9 % des cas.

Le délai moyen pour envoyer une lettre confirmant l'ouverture du dossier a été de 7,9 jours en 2017-2018.

## PARTICIPATION ET INCLUSION

**Service :** Séance de groupe *Premières démarches d'installation*

### Engagement

- > Offrir un rendez-vous dans les 5 jours à compter de la date de réception de la demande

## RÉSULTATS

| Engagement et délai*                 | 2015-2016                     |                               | 2016-2017                     |                               | 2017-2018                     |                               | Cible |
|--------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------|
|                                      | Total des rendez-vous offerts | Taux de réponse dans le délai | Total des rendez-vous offerts | Taux de réponse dans le délai | Total des rendez-vous offerts | Taux de réponse dans le délai |       |
| Rendez-vous offerts dans les 5 jours | 100<br>50<br>0                | 5 475<br>99,9 %               | 4 506<br>85,6 %               | 3 135<br>99,2 %               | 3 135<br>99,2 %               | 99,2 %                        | 85 %  |

\* La méthodologie de calcul utilisée mesure l'écart entre la date de prise de rendez-vous et la date à laquelle le Ministère peut offrir le service. Cette façon de faire permet de retirer du calcul les rendez-vous non acceptés par la clientèle en raison de sa non-disponibilité et ceux qui ont été reportés à sa demande. Depuis 2015-2016, le correctif apporté à la méthodologie de calcul permet d'appliquer cette façon de faire pour tous les rendez-vous.

La cible 2017-2018 de cet engagement a été dépassée. Le délai moyen<sup>14</sup> pour offrir un rendez-vous pour la séance *Premières démarches d'installation* est de 1,4 jour en 2017-2018.

Du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018, 1 911 personnes distinctes ont participé à la séance *Première démarches d'installation*, dont 1 012 femmes.

14. Il s'agit d'un délai moyen pondéré.



## Service : Session *Objectif Intégration*

### Engagement

- > Offrir un rendez-vous dans les 15 jours à compter de la date de réception de la demande

### RÉSULTATS

| Engagement et délai*                  | 2015-2016                     |                               | 2016-2017                     |                               | 2017-2018                     |                               | Cible |
|---------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------|
|                                       | Total des rendez-vous offerts | Taux de réponse dans le délai | Total des rendez-vous offerts | Taux de réponse dans le délai | Total des rendez-vous offerts | Taux de réponse dans le délai |       |
| Rendez-vous offerts dans les 15 jours | 100<br>6 749                  | 100 %                         | 6 310                         | 98,4 %                        | 5 347                         | 99,9 %                        | 85 %  |

\* La méthodologie de calcul utilisée mesure l'écart entre la date de prise de rendez-vous et la date à laquelle le Ministère peut offrir le service. Cette façon de faire permet de retirer du calcul les rendez-vous non acceptés par la clientèle en raison de sa non-disponibilité et ceux qui ont été reportés à sa demande. Depuis 2015-2016, le correctif apporté à la méthodologie de calcul permet d'appliquer cette façon de faire pour tous les rendez-vous.

La cible 2017-2018 de cet engagement a été dépassée.

Le contenu d'*Objectif Intégration*, en plus d'être offert dans le cadre des sessions données dans les organismes communautaires, est intégré dans les cours de français à temps complet en milieu institutionnel. Du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018, 3 035 personnes distinctes ont participé à la session dans les organismes communautaires et 2 892 personnes distinctes ont reçu cette information dans le cadre des cours de français. Au total, 5 901<sup>15</sup> personnes distinctes ont reçu cette information.

Par ailleurs, le Ministère offre des rencontres individuelles, en plus d'activités collectives portant sur les *Premières démarches d'installation* et *Objectif Intégration*. En 2017-2018, 40 703 personnes distinctes ont bénéficié d'une première rencontre individuelle en services d'intégration, dont 22 360 femmes.

Le délai moyen<sup>16</sup> pour offrir un rendez-vous pour la session *Objectif intégration* est de 3,3 jours en 2017-2018.

## Service : Cours de français à temps complet

Il est à noter qu'à partir de 2018-2019, en vue de simplifier la compréhension pour la clientèle et de donner suite à une recommandation du Vérificateur général du Québec<sup>17</sup>, les deux engagements ci-après seront remplacés par un seul qui mesurera le délai entre la réception d'une demande complète d'admission à un cours de français temps complet et le début du cours.

### Engagement

- > Remettre ou faire parvenir un avis d'admissibilité aux personnes qui s'inscrivent à un cours de français à temps complet dans les 20 jours à compter de la date de réception de la demande

15. Le total de personnes distinctes ne correspond pas à la somme des parties puisque certaines personnes ont participé à la session *Objectif Intégration* dans un organisme à but non lucratif ou ont reçu l'information dans le cadre d'un cours de français.

16. Il s'agit d'un délai moyen pondéré.

17. Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2017-2018.



## RÉSULTATS

| Engagement et délai                                                     | 2015-2016                       |                               | 2016-2017                       |                               | 2017-2018                       |                               |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|
|                                                                         | Total des avis remis ou envoyés | Taux de réponse dans le délai | Total des avis remis ou envoyés | Taux de réponse dans le délai | Total des avis remis ou envoyés | Taux de réponse dans le délai |
| Avis d'admissibilité* remis ou envoyé dans les 20 jours (temps complet) | 13 176                          | 98,1 %                        | 11 948                          | 99,6 %                        | 12 842                          | 99,5 %                        |
|                                                                         |                                 |                               |                                 |                               |                                 |                               |
|                                                                         |                                 |                               |                                 |                               |                                 |                               |
|                                                                         |                                 |                               |                                 |                               |                                 |                               |

\* Une personne qui s'inscrit à un cours de français est déclarée admissible après vérification de son admissibilité statutaire et au moment où elle obtient une évaluation de classement établissant son niveau de connaissance du français. Le cas échéant, un avis est envoyé ou remis à la personne confirmant son admissibilité au cours de français à temps complet.

La cible 2017-2018 de cet engagement a été dépassée.

Le délai moyen<sup>18</sup> pour remettre ou faire parvenir un avis d'admissibilité aux personnes qui s'inscrivent à un cours de français à temps complet en 2017-2018 est de 1,3 jour.

### Engagement

- > Faire en sorte que les personnes, qui s'inscrivent pour la première fois à un cours de français à temps complet, commencent leur cours au plus tard 65 jours après la confirmation de leur admissibilité

## RÉSULTATS

| Engagement et délai*                                                 | 2015-2016                                     |                               | 2016-2017                                     |                               | 2017-2018                                     |                               |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------|
|                                                                      | Total des personnes ayant commencé leur cours | Taux de réponse dans le délai | Total des personnes ayant commencé leur cours | Taux de réponse dans le délai | Total des personnes ayant commencé leur cours | Taux de réponse dans le délai |
| Nouvelles et nouveaux élèves commençant leur cours dans les 65 jours | 6 890                                         | 89,0 %                        | 7 294                                         | 94,6 %                        | 7 169                                         | 96,6 %                        |
|                                                                      |                                               |                               |                                               |                               |                                               |                               |
|                                                                      |                                               |                               |                                               |                               |                                               |                               |
|                                                                      |                                               |                               |                                               |                               |                                               |                               |
| Nombre moyen de jours                                                | 38 jours                                      |                               | 35 jours                                      |                               | 31 jours                                      |                               |

\* Le délai est calculé entre la date de l'avis d'admissibilité et la date du début du premier cours à temps complet.

La cible 2017-2018 de cet engagement a été dépassée.

18. Il s'agit d'un délai moyen pondéré.



## MESURE DE LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

Dans sa *Déclaration de services à la clientèle*, le Ministère s'engage à offrir des services en amélioration continue. Pour ce faire, il mène périodiquement des sondages afin de mesurer la satisfaction de la clientèle à l'égard de ses services.

En 2017-2018, neuf services ont été évalués par des questionnaires en ligne, constituant le deuxième exercice prévu dans le *Plan de mesure de la satisfaction de la clientèle à l'égard des services du Ministère 2016-2021*.

Les résultats de satisfaction globale pour les services évalués sont présentés dans le tableau ci-après :

| Services évalués                                            | Satisfaction globale |
|-------------------------------------------------------------|----------------------|
| Accueil à l'aéroport Montréal-Trudeau                       | 96,6 %               |
| Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec | 89,1 %               |
| Francisation                                                |                      |
| > Cours à temps complet                                     | 91,9 %               |
| > Cours à temps partiel                                     | 91,4 %               |
| > Cours adapté à la réalité du travail                      | 86,2 %               |
| > Cours en ligne intermédiaire avec tuteur                  | 93,2 %               |
| > Cours en ligne intermédiaire sans tuteur                  | 91,8 %               |
| > Cours en ligne avancé avec tuteur                         | 90,3 %               |
| > Cours en ligne modules spécialisés                        | 84,4 %               |

La Loi sur le développement durable (RLRQ, c. D-8.1.1), sanctionnée en 2006, engage le gouvernement du Québec à adopter et à réviser périodiquement la *Stratégie gouvernementale de développement durable*. Elle stipule également que tous les ministères et un nombre important d'organismes doivent mettre en œuvre des plans d'action pour contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable.

Le *Plan d'action de développement durable 2015-2020* du Ministère comporte 13 actions suivies au moyen de 22 indicateurs, auxquels sont assorties 29 cibles. Il contribue à l'atteinte de 7 objectifs gouvernementaux ainsi qu'à la mise en œuvre de 4 activités dites « incontournables » de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*.

En bref, des 13 cibles en 2017-2018 :

- 5 cibles ont été atteintes;
- 2 cibles ont été atteintes partiellement;
- 3 cibles n'ont pas été atteintes;
- 3 cibles sont « sans objet ».



Les résultats de l'exercice 2017-2018 sont présentés à l'Annexe 3.





# GESTION DES RESSOURCES



## RÉPARTITION DE L'EFFECTIF

## EFFECTIF EN POSTE AU 31 MARS 2018

| Secteur                                                   | Régulier   | Occasionnel | Total        |
|-----------------------------------------------------------|------------|-------------|--------------|
| Haute direction                                           | 43         | 4           | 47           |
| Immigration et prospection                                | 224        | 82          | 306          |
| Francisation, diversité et inclusion                      | 246        | 514         | 760          |
| Performance, développement et soutien à la transformation | 104        | 20          | 124          |
| Soutien à l'organisation                                  | 144        | 48          | 192          |
| <b>TOTAL</b>                                              | <b>761</b> | <b>668</b>  | <b>1 429</b> |

Source : SAGIR EI.

Au 31 mars 2018, 761 personnes occupaient un poste régulier, comparativement à 679 personnes au 31 mars 2017. Le Ministère comptait 668 personnes à statut occasionnel, dont 490 enseignantes et enseignants, 70 étudiantes et étudiants et 9 stagiaires, comparativement à 687 personnes à statut occasionnel, dont 516 enseignantes et enseignants, 74 étudiantes et étudiants et 2 stagiaires au 31 mars 2017.

L'effectif du Ministère est passé de 1 366 personnes à 1 429 entre le 31 mars 2017 et le 31 mars 2018, soit une augmentation de 4,6 %. La hausse du nombre de personnes à statut régulier est attribuable en partie à la nomination de 42 professeurs réguliers en juillet 2017 dans le cadre des dispositions de la *Convention collective des professeurs 2015-2020* concernant les mesures permettant à certains professeurs occasionnels du Ministère d'accéder au statut de professeur temporaire. Aussi, dans le cadre de mesures semblables de la *Convention collective des fonctionnaires 2015-2020*, 7 nominations ont eu lieu en juin 2017.

## Gestion et contrôle des effectifs

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État est entrée en vigueur en décembre 2014. En conformité avec cette loi, le Ministère fait état du dénombrement de ses effectifs.

Le Ministère a respecté le niveau d'effectif fixé par le Conseil du trésor pour l'exercice 2017-2018.

NIVEAU D'EFFECTIF EN HEURES RÉMUNÉRÉES<sup>19</sup> ET RÉPARTITION PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS AU 31 MARS 2018

| Catégorie <sup>20</sup>                     | Heures travaillées | Heures supplémentaires | Total des heures rémunérées | Total en ETC transposés <sup>21</sup> | Effectif en poste au 31 mars 2018 |
|---------------------------------------------|--------------------|------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|
| Personnel d'encadrement                     | 81 795             | –                      | 81 795                      | 44,79                                 | 52                                |
| Personnel professionnel                     | 512 350            | 2 777                  | 515 127                     | 282,06                                | 315                               |
| Personnel enseignant                        | 838 806            | –                      | 838 806                     | 459,29                                | 629 <sup>22</sup>                 |
| Personnel de bureau, technicien et assimilé | 592 901            | 2 875                  | 595 777                     | 326,22                                | 354                               |
| <b>TOTAL en heures</b>                      | <b>2 025 852</b>   | <b>5 653</b>           | <b>2 031 505</b>            | <b>–</b>                              | <b>–</b>                          |
| > en ETC transposés <sup>23</sup>           | 1 109,27           | 3,10                   | –                           | 1 112,36                              | –                                 |
| > de l'effectif en poste                    | –                  | –                      | –                           | –                                     | 1 350                             |

Sources : Secrétariat du Conseil du trésor, SAGIR EI.

19. Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures effectuées en temps supplémentaire par le personnel régulier et occasionnel à l'exclusion des stagiaires et des étudiantes et étudiants. Les heures sont arrondies à l'entier le plus proche.

20. Les étudiantes et étudiants et les stagiaires ne sont pas comptabilisés pour les entités assujetties à la Loi sur la fonction publique.

21. Le total des équivalents temps complet (ETC) transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en ETC sur la base de 1 826,3 heures par année par personne.

22. Pour la catégorie du personnel enseignant, l'effectif en poste au 31 mars 2018 inclut des enseignantes et enseignants en lien d'emploi travaillant seulement sur appel.

23. Cette nouvelle façon de présenter l'information découle d'une décision du Conseil du trésor du 17 mai 2016 concernant l'établissement du niveau d'effectif dont dispose chaque ministère pour l'ensemble des organismes publics dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique et dont il est responsable.

## Départs à la retraite

Le tableau suivant indique le nombre de départs à la retraite survenus au cours des trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2018-2019.

|                                                                   | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019         |
|-------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Nombre d'employées et employés réguliers au 1 <sup>er</sup> avril | 764       | 715       | 681       | 763               |
| Nombre de retraites                                               | 44        | 55        | 41        | (prévision) 50    |
| Pourcentage de départs                                            | 5,8 %     | 7,7 %     | 6,0 %     | (prévision) 6,5 % |

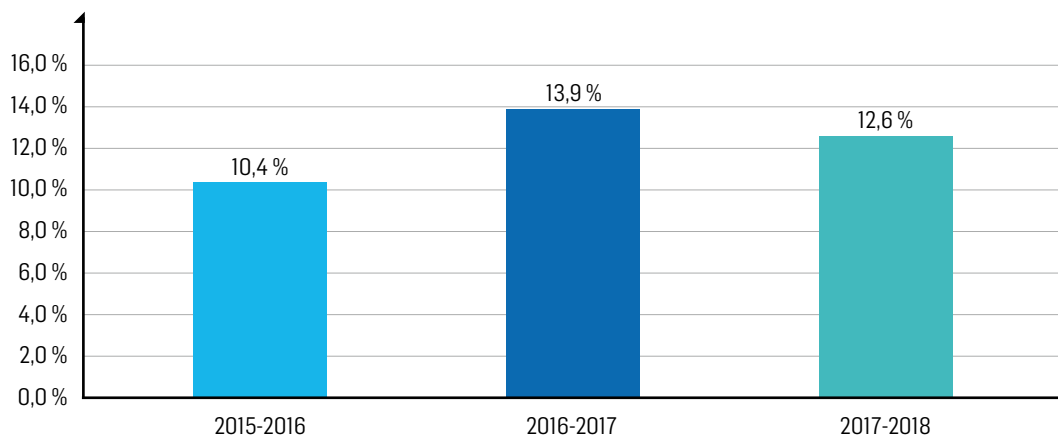
Sources : SAGIR, SAGIR EI.

En matière de reconnaissance au travail, le Ministère a souligné les 25 années de carrière au sein de la fonction publique de 32 personnes et le départ à la retraite des personnes concernées.

## Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire du personnel régulier est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employées et d'employés réguliers qui ont volontairement quitté l'organisation (démissions et retraites), en plus des mouvements de sortie de type mutation et promotion avec concours durant l'année financière, et le nombre moyen d'employées et d'employés réguliers au cours de cette même période.

### TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE, 2015-2016 À 2017-2018



Sources : SAGIR, Media – Module Mobil, SDE

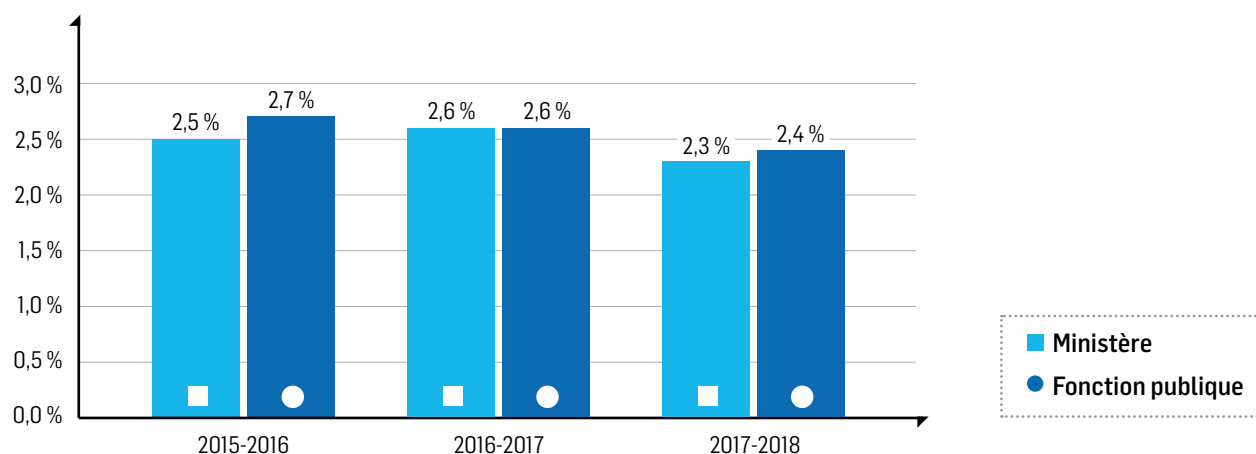
Le taux de départ volontaire a diminué de 1,3 point de pourcentage pour l'exercice 2017-2018. Malgré une hausse des mutations, cette baisse est attribuable à un nombre moins élevé de départs à la retraite.

## Taux d'absence pour maladie

Le taux d'absence pour maladie correspond au nombre d'années-personnes en absence pour maladie, soit toute absence entièrement rémunérée pour ce motif, par rapport au nombre d'années-personnes en lien d'emploi régulier et occasionnel pendant la période visée.



## TAUX D'ABSENCE POUR MALADIE, DE 2015-2016 À 2017-2018



Sources : Média, module Absen.

Le taux d'absence pour maladie du Ministère est semblable à celui de la fonction publique en 2017-2018. La baisse du taux d'absence pour maladie du Ministère par rapport à 2016-2017 est attribuable à une baisse des absences pour cette raison chez le personnel professionnel et fonctionnaire.

## FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL<sup>24</sup>

### RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES (Y COMPRIS LES SALAIRES) DESTINÉES À LA FORMATION ET AU DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL PAR CHAMP D'ACTIVITÉ

| Champ d'activité                          | 2016*             | 2017*             |
|-------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Administration/Finance                    | 190 611 \$        | 423 864 \$        |
| Compétences linguistiques                 | 3 689 \$          | 489 \$            |
| Formation des enseignantes et enseignants | 286 991 \$        | 146 690 \$        |
| Informatique et bureautique               | 25 942 \$         | 55 818 \$         |
| Programme/Service de mission              | 34 928 \$         | 16 875 \$         |
| Projets ministériels                      | 46 610 \$         | 7 807 \$          |
| Service à la clientèle                    | 48 784 \$         | 26 510 \$         |
| Soutien aux études                        | 13 278 \$         | 32 470 \$         |
| <b>Dépenses totales</b>                   | <b>650 833 \$</b> | <b>710 523 \$</b> |

\* Cette répartition par champ d'activité inclut les dépenses de formation des étudiantes et étudiants et des stagiaires.

Source : Logiciel de suivi des activités de développement (SADE).

En 2017, la hausse des dépenses dans le champ d'activité « Administration/Finance » s'explique par des formations suivies par des gestionnaires nouvellement nommés ainsi que celles offertes aux professionnels (Ceinture verte Lean Six Sigma<sup>25</sup>, formations portant sur l'écriture stratégique et sur l'écriture économique).

Quant à la hausse des dépenses dans le champ d'activité « Informatique et bureautique », elle s'explique par l'importance des coûts attribuables aux formations sur les logiciels Excel et SAS<sup>26</sup>.

Finalement, la baisse des dépenses en 2017 dans le champ d'activité « Formation des enseignantes et des enseignants » s'explique par le nombre plus restreint et ciblé de personnes participantes, comparativement à 2016.

24. La reddition de comptes s'effectue par année civile dans la section Formation et perfectionnement du personnel.

25. Formation portant sur la conduite de projets d'amélioration au sein d'entreprises ou d'organismes.

26. Langage de programmation SAS (Statistical Analysis System) : système d'analyse statistique.



## DÉPENSES EN FORMATION PAR PERSONNE

| Répartition des dépenses en formation | 2016*     | 2017*     |
|---------------------------------------|-----------|-----------|
| Proportion de la masse salariale      | 0,95 %    | 1,03 %    |
| Jours de formation par personne       | 2,35      | 1,86      |
| Dépense moyenne par personne          | 599,57 \$ | 646,69 \$ |

Source : SADE.

\* Les dépenses totales pour la formation incluent les dépenses des étudiantes et étudiants et des stagiaires. La méthode de calcul a été révisée pour 2016 : le dénominateur pour le calcul du nombre de jours de formation et les montants alloués par personne est le nombre total d'employées et employés en équivalent temps complet. Ce total représente les heures travaillées de tous les membres du personnel du Ministère, y compris les cadres et les administratrices et administrateurs de l'État, à l'exception des stagiaires et des étudiantes et étudiants, conformément aux recommandations du Secrétariat du Conseil du trésor.

## JOURS DE FORMATION SELON LA CATÉGORIE D'EMPLOIS

| Catégorie d'emplois | 2016*   | 2017*   |
|---------------------|---------|---------|
| Cadres              | 74,9    | 121,0   |
| Professionnels**    | 1 561,1 | 1 099,5 |
| Fonctionnaires      | 468,6   | 466,5   |

Source : SADE.

\* Les données excluent les jours de formation des étudiantes et étudiants et des stagiaires.

\*\* Les données incluent les conseillères et conseillers en gestion des ressources humaines et les enseignantes et enseignants.

## SANTÉ DES PERSONNES AU TRAVAIL

En 2017-2018, le Ministère a adopté le Plan d'action 2017-2020 découlant de la Politique ministérielle en matière de santé et de sécurité des personnes au travail. Certaines des activités du plan d'action découlent d'un sondage réalisé auprès du personnel au printemps 2017. La plupart des activités prévues en 2017-2018 ont été effectuées. De plus, plusieurs actions favorisant la santé au travail du personnel ont aussi été réalisées, notamment la publication, sur l'intranet, d'une dizaine d'articles consacrés à la santé et au mieux-être des personnes et la tenue de deux conférences-midi sur des thèmes reliés à la santé.

En 2017-2018, les activités de mise en forme en milieu de travail, offertes sur trois sessions, ont été poursuivies par le personnel du Ministère. Une augmentation de la participation à l'activité de vaccination pour contrer le virus de la grippe a été constatée. Ainsi, 140 personnes ont été vaccinées en 2017-2018 contre 113 en 2016-2017.

Aussi, le personnel régulier et occasionnel du Ministère a toujours accès au Programme d'aide aux employés (PAE). Ce programme a pour but d'aider les personnes aux prises avec des problèmes personnels ou professionnels susceptibles de compromettre leur santé psychologique et, par le fait même, d'influer sur leur comportement et leur rendement au travail. Pour offrir ce service, le Ministère fait appel à une firme spécialisée. Une campagne de promotion interne a été réalisée en 2017-2018 afin de mieux faire connaître les services du PAE.



## CHOIX BUDGÉTAIRES

L'atteinte des objectifs du *Plan stratégique 2016-2021* et du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2017* a motivé, en 2017-2018, les choix budgétaires prioritaires du Ministère.

DÉPENSES<sup>27</sup> DU MINISTÈRE EN 2017-2018

| Orientations stratégiques <sup>28</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                         | Dépenses totales      | Fonctionnement       | Rémunération         | Transfert            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Orientation 1</b><br>Mettre en place un nouveau système d'immigration qui répond et s'adapte aux besoins du Québec et des personnes immigrantes                                                                                                                                                              | 5 788 842 \$          | 3 770 122 \$         | 270 120 \$           | 1 748 600 \$         |
| <b>Orientation 2</b><br>Sélectionner des personnes immigrantes qui combleront les besoins économiques du Québec                                                                                                                                                                                                 | 35 562 334 \$         | 6 819 798 \$         | 18 142 536 \$        | 10 600 000 \$        |
| <b>Orientation 3</b><br>Libérer le plein potentiel des personnes immigrantes                                                                                                                                                                                                                                    | 87 062 272 \$         | 18 003 788 \$        | 37 022 694 \$        | 32 035 790 \$        |
| <b>Orientation 4</b><br>Valoriser la diversité ethnoculturelle pour un Québec inclusif                                                                                                                                                                                                                          | 3 951 567 \$          | 2 906 877 \$         | 777 070 \$           | 267 620 \$           |
| <b>Orientation 5</b><br>Mettre en place une nouvelle approche partenariale avec les municipalités et les acteurs de milieux de vie pour poursuivre l'édification de collectivités inclusives et accueillantes                                                                                                   | 27 004 483 \$         | 141 066 \$           | 1 198 232 \$         | 25 665 185 \$        |
| <b>Orientation 6</b><br>Déployer une offre de services concertée et adaptée aux profils et aux besoins des personnes immigrantes afin d'accélérer et de faciliter leur parcours<br><ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Francisation</li> <li>&gt; Intégration Autre</li> <li>&gt; Provision*</li> </ul> | 26 573 046 \$         | 55 097 \$            | 5 760 007 \$         | 20 757 942 \$        |
| <b>Orientation 7</b><br>Mettre en place une approche de développement des compétences du personnel et une approche de gestion de sa contribution en vue d'assurer l'efficacité organisationnelle                                                                                                                | 1 995 555 \$          | 680 499 \$           | 1 315 056 \$         | s. o.                |
| <b>Orientation 8</b><br>Reconnaître l'information comme une ressource stratégique gérée de manière structurée, fiable et sécuritaire                                                                                                                                                                            | 24 342 588 \$         | 16 207 521 \$        | 8 135 067 \$         | s. o.                |
| <b>Orientation 9</b><br>Renforcer la concertation avec les acteurs associés à l'immigration et à la diversité                                                                                                                                                                                                   | 8 200 257 \$          | 2 629 553 \$         | 5 196 206 \$         | 374 498 \$           |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>220 480 944 \$</b> | <b>51 214 320 \$</b> | <b>77 816 987 \$</b> | <b>91 449 635 \$</b> |

\* Les crédits provisionnés étant transférés aux ministères concernés, les dépenses afférentes sont donc comptabilisées par ces ministères. Voir le tableau de la page 49.  
Source : SAGIR

27. La répartition des dépenses par orientation stratégique selon la structure du *Plan annuel de gestion des dépenses 2017-2018* (PAGD) du Ministère est présentée dans le *Budget de dépenses 2017-2018, Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes*.

28. Les activités envisagées liées aux orientations stratégiques en 2017-2018 sont détaillées dans le PAGD 2017-2018.

## DÉPENSES DU MINISTÈRE EN 2016-2017 ET EN 2017-2018

|          | 2016-2017      | 2017-2018      | Variation            |
|----------|----------------|----------------|----------------------|
| Dépenses | 168 884 600 \$ | 220 480 900 \$ | 51 596 300 \$ 30,6 % |

Source : SAGIR.

Les dépenses du Ministère ont augmenté de 51,6 M \$ (30,6 %) en 2017-2018, comparativement à 2016-2017, principalement en raison d'une hausse importante des dépenses de transfert. En effet, l'uniformisation et la bonification des allocations de participation pour les personnes immigrantes ayant suivi un cours de français à temps complet a donné lieu à des dépenses supplémentaires dans le cadre du Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants (PAFILI). La hausse des dépenses de transfert est également due à la bonification des ententes et à la signature de nouvelles ententes avec Montréal International, Québec International, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et la Ville de Montréal.

### Crédit au net

Le crédit au net est un mode de gestion budgétaire qui permet de transformer en crédits une portion des revenus générés par une activité. Le Ministère utilise ce mécanisme pour couvrir en partie les dépenses relatives aux activités de traitement des demandes d'immigration.

## CRÉDITS AU NET DU MINISTÈRE, 2016-2017 ET 2017-2018

|                      | 2016-2017     | 2017-2018     | Variation               |
|----------------------|---------------|---------------|-------------------------|
| Revenus              | 64 497 450 \$ | 53 577 489 \$ | (10 919 961 \$) -16,9 % |
| Revenus transformés* | 50 428 173 \$ | 45 941 918 \$ | (4 486 255 \$) -8,9 %   |

\* Il s'agit du montant de crédits supplémentaires obtenus par le Ministère par la conversion en crédits au net des revenus (droits perçus) encaissés pour le traitement des demandes d'immigration.

Source : SAGIR

Les revenus associés au crédit au net proviennent des droits perçus pour le traitement des demandes d'immigration permanente et temporaire. Les recettes de tarification en immigration en 2017-2018 sont inférieures à celles de 2016-2017.

## UTILISATION DES FONDS GOUVERNEMENTAUX ALLOUÉS À L'INTÉGRATION ET À LA FRANCISATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

Conformément à la volonté gouvernementale d'assurer rigueur, transparence et cohérence dans la gestion des sommes allouées par le Québec à l'intégration et à la francisation des personnes immigrantes, le Ministère a conclu des ententes de service avec les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ; du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ; ainsi que de la Santé et des Services sociaux. Les crédits provisionnés (165,7 M \$) étant transférés aux ministères concernés, les dépenses afférentes sont donc comptabilisées par ces trois ministères.

Une description des services fournis par chacun des ministères concernés et le nombre de personnes jointes par ces services sont présentés aux pages 28 et 29.

## DÉPENSES D'AUTRES MINISTÈRES AUX FINS DE L'INTÉGRATION ET DE LA FRANCISATION DES PERSONNES IMMIGRANTES, 2015-2016 À 2017-2018

| Ministère                             | 2015-2016             | 2016-2017             | 2017-2018             |
|---------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Éducation et Enseignement supérieur   | 129 754 300 \$        | 143 477 714 \$        | 159 086 450 \$        |
| Travail, Emploi et Solidarité sociale | 90 153 400 \$         | 95 901 800 \$         | 81 742 800 \$         |
| Santé et Services sociaux             | 13 760 100 \$         | 12 833 177 \$         | 44 071 676 \$         |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>233 667 800 \$</b> | <b>252 212 691 \$</b> | <b>284 900 926 \$</b> |

Source : Rapports sur l'utilisation des crédits transférés transmis par chaque ministère.

Par ailleurs, des dépenses de 19,1 M \$ ont été assumées en 2017-2018 par divers ministères et organismes gouvernementaux dans le cadre des activités liées à l'accueil, à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes, notamment pour l'accueil des personnes réfugiées syriennes. En considérant ces dépenses, celles du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (188,6 M \$) et celles des autres ministères (284,9 M \$), le total des dépenses du gouvernement du Québec liées à l'accueil, à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes a atteint 492,6 M \$, comparativement à la compensation de 490,3 M \$ reçue du gouvernement fédéral.

## GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICES

### Contrats de services

En conformité avec la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs, le Ministère fait état des renseignements relatifs aux contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus.

### CONTRATS DE SERVICES COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ ET PLUS, CONCLUS EN 2016-2017 ET EN 2017-2018

| Contrats de services                                 | 2016-2017 |                     | 2017-2018 |                     |
|------------------------------------------------------|-----------|---------------------|-----------|---------------------|
|                                                      | Nombre    | Montant             | Nombre    | Montant             |
| Avec une personne physique*                          | 0         | 0 \$                | 0         | 0 \$                |
| Avec un contractant autre qu'une personne physique** | 53        | 5 346 353 \$        | 50        | 5 219 027 \$        |
| <b>TOTAL</b>                                         | <b>53</b> | <b>5 346 353 \$</b> | <b>50</b> | <b>5 219 027 \$</b> |

\* Personne exploitant une entreprise individuelle ou non, qu'elle soit en affaires ou non.

\*\* Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Source : Rapport SEAO — Liste des contrats conclus par organisme public 2017-2018.

## EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS (POSITIFS OU NÉGATIFS) ENTRE LE TOTAL DES COÛTS PLANIFIÉS ET LE TOTAL DES COÛTS RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR L'EXERCICE 2017-2018

En conformité avec les orientations et les objectifs du *Plan stratégique 2016-2021*, le Ministère a poursuivi, en 2017-2018, son projet de transformation des services et de modernisation des systèmes d'information afin d'améliorer la qualité des services à la clientèle.

Pour réaliser cette transformation, le Ministère a défini et mis en place des projets en ressources informationnelles (RI). Une partie de ces projets a été réalisée au cours de l'exercice 2017-2018. D'autres projets sont en voie de réalisation ou sont planifiés pour les prochaines années. Tous ces projets doivent générer des bénéfices tout en tenant compte de la capacité organisationnelle à les réaliser.

Ces projets sont inscrits à la *Programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) 2017-2018* et à la *Planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles 2018-2021* du Ministère.

D'ici la fin de la transformation, une révision en profondeur du système de réception des demandes d'immigration sera réalisée. Celle-ci permettra notamment, grâce aux services en ligne, de sélectionner les candidates et candidats à l'immigration de manière plus efficace. La mise en œuvre de cette stratégie réduira de façon importante les délais de traitement et de réponse.

Le tableau suivant présente les coûts prévus en RI du Ministère pour l'exercice 2017-2018, autorisés par le Conseil du trésor dans le cadre de la PARI 2017-2018 (18,9 M \$), et les coûts réels (18,0 M \$). L'écart entre les coûts prévus et les coûts réels s'explique principalement par un taux de réalisation des projets légèrement moins élevé qu'initialement prévu.

### COÛTS PRÉVUS ET COÛTS RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES 2017-2018

| Catégorie de coûts                      | Investissements                      |                                     | Dépenses                                 |                                         |
|-----------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------|-----------------------------------------|
|                                         | Coûts capitalisables prévus (000 \$) | Coûts capitalisables réels (000 \$) | Coûts non capitalisables prévus (000 \$) | Coûts non capitalisables réels (000 \$) |
| Activités d'encadrement <sup>29</sup>   | —                                    | —                                   | 998,7 \$                                 | 1 099,2 \$                              |
| Activités de continuité <sup>30</sup>   | 338,8 \$                             | 661,0 \$                            | 8 756,7 \$                               | 10 086,2 \$                             |
| Projets en ressources informationnelles | 7 021,3 \$                           | 3 158,6 \$                          | 1 783,6 \$                               | 2 977,4 \$                              |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>7 360,1 \$</b>                    | <b>3 819,6 \$</b>                   | <b>11 539,0 \$</b>                       | <b>14 162,8 \$</b>                      |

Les coûts capitalisables réels sont moindres que ceux prévus en raison des nouvelles règles du ministère des Finances en matière de capitalisation. La capitalisation d'un nouveau projet en RI peut seulement commencer une fois l'autorisation du Conseil du trésor obtenue. Les dépenses non capitalisables pour l'exercice 2017-2018 sont plus élevées que prévu mais, globalement, les coûts prévus ont été respectés.

29. Il s'agit de « l'ensemble des activités de gestion, de soutien administratif, de mise en place et de gestion d'un bureau de projet, de normalisation, de reddition de comptes, d'études d'orientation et de veille technologique ». Gouvernement du Québec, Conseil du trésor, *Recueil des politiques de gestion*.

30. Il s'agit des « activités liées au fonctionnement des systèmes et des infrastructures technologiques, à la qualité de production, à la prévention et à la correction des dysfonctionnements, à la mise à jour du matériel et des logiciels et au soutien-conseil. Elles comprennent aussi les activités permettant l'exécution des traitements informatiques et celles qui sont liées au fonctionnement des équipements et des logiciels, à la gestion des infrastructures technologiques et à la sécurité physique et logique des données sur support informatique ainsi qu'à celle des systèmes et des infrastructures technologiques ». Gouvernement du Québec, Conseil du trésor, *Recueil des politiques de gestion*.



## APPORT DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES À LA PRESTATION DE SERVICES ET À L'EFFICIENCE MINISTÉRIELLE

En 2017-2018, le Ministère a poursuivi ses travaux de mise en place du nouveau système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt (DI), dont la mise en œuvre est prévue en 2018-2019. Les travaux ont principalement porté sur la création d'un portail Clients et d'un portail Représentants, d'un formulaire en ligne pour une DI et d'une banque de DI.

En février 2018, le Ministère a également remplacé son service de messagerie électronique GroupWise par Microsoft Outlook pour l'ensemble du personnel et des professeurs de français. La migration a été effectuée un mois avant l'échéancier prévu et les coûts réels ont été moindres que prévu. L'utilisation de services d'hébergement de données infonuagiques pour la messagerie électronique est une première pour le Ministère.

Dans le cadre du projet Carré Saint-Laurent, le Ministère a amorcé les travaux dans le volet Transformation des services des technologies de l'information et les activités suivantes ont été réalisées :

- Conception d'une architecture de services infonuagiques cible pour les systèmes de mission et de soutien à la mission du Ministère ;
- Conception de l'architecture de la réseautique et de la sécurité cible du Carré Saint-Laurent ;
- Définition d'une solution bureautique qui permettra d'atteindre les objectifs d'amélioration de la mobilité, de collaboration et de communication au Ministère.

Toujours dans le cadre du projet Carré Saint-Laurent, les travaux suivants ont été réalisés en 2017-2018 pour le volet Gestion documentaire :

- Assainissement des documents papier ;
- Développement de la solution technologique et de l'architecture documentaire ;
- Projet pilote concernant le nouvel espace de conservation des documents numérisés.

Les deux prochains tableaux présentent l'état global d'avancement des projets en RI pour l'exercice 2017-2018 ainsi que les ressources affectées aux projets.

### ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES AU 31 MARS 2018

| Projets                                                                                            | Avancement | Explication sommaire des écarts                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>SERVICES À LA CLIENTÈLE</b>                                                                     |            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| > Système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt (DI)             | 35 %       | Les efforts ont porté principalement sur la finalisation des travaux entourant la création et la mise en ligne du formulaire pour dépôt d'une DI, des portails Clients et Représentants, d'une banque de DI, ainsi que sur l'application des fonctionnalités pour la gestion des procurations et divers services de gestion des clients. |
| > Transformation des services d'immigration – volet Gens d'affaires (investisseurs)                | 9 %        | Aucun effort en technologies de l'information n'a été consacré au projet en 2017-2018. Les coûts du projet ont porté essentiellement sur l'analyse des besoins d'affaires.                                                                                                                                                               |
| > Traitement des demandes du Programme des travailleurs étrangers temporaires – volet Agricole     | 4 %        | Les travaux ont été suspendus pour une redéfinition de la portée du projet.                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>PROJETS TECHNOLOGIQUES</b>                                                                      |            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| > Remplacement du service de messagerie électronique GroupWise                                     | 100 %      | L'implantation de la messagerie électronique Outlook a été effectuée le 26 février 2018. Le projet a été clôturé le 31 mars 2018.                                                                                                                                                                                                        |
| > Projet Carré Saint-Laurent – volet Gestion documentaire                                          | 55 %       | Les travaux se poursuivent comme prévu pour l'implantation de la solution technologique pour l'ensemble du Ministère.                                                                                                                                                                                                                    |
| > Projet Carré Saint-Laurent – volet Transformation des services des technologies de l'information | 8 %        | Les travaux en vue de la rédaction du dossier d'affaires préalable aux acquisitions et au développement des solutions technologiques du projet se poursuivent.                                                                                                                                                                           |

## LISTE DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES ET RESSOURCES AFFECTÉES, 2017-2018

| Projets                                                                                            | Ressources humaines prévues <sup>31</sup><br>(000 \$) | Ressources humaines utilisées<br>(000 \$) | Ressources financières prévues <sup>32</sup><br>(000 \$) | Ressources financières utilisées<br>(000 \$) | Explication sommaire des écarts                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>SERVICES À LA CLIENTÈLE</b>                                                                     |                                                       |                                           |                                                          |                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| > Système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt (DI)             | 891,6 \$                                              | 470,0 \$                                  | 2 984,9 \$                                               | 2 385,8 \$                                   | Les efforts ont porté principalement sur la finalisation des travaux entourant la création et la mise en ligne du formulaire pour le dépôt d'une DI, des portails Clients et Représentants, d'une banque de DI, ainsi que sur le développement de l'application des fonctionnalités pour la gestion des procurations et divers services de gestion des clients. |
| > Transformation des services d'immigration – volet Gens d'affaires (investisseurs)                | 47,0 \$                                               | 6,2 \$                                    | 205,0 \$                                                 | 61,0 \$                                      | Les coûts portent essentiellement sur l'analyse des besoins d'affaires.                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| > Traitement des demandes du Programme des travailleurs étrangers temporaires – volet Agricole     | 269,5 \$                                              | 0,4 \$                                    | 506,9 \$                                                 | 32,7 \$                                      | Les travaux ont été suspendus pour une redéfinition de la portée du projet.                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>PROJETS TECHNOLOGIQUES</b>                                                                      |                                                       |                                           |                                                          |                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| > Projet Carré Saint-Laurent – volet Gestion documentaire                                          | 109,9 \$                                              | 33,7 \$                                   | 1 890,1 \$                                               | 1 682,0 \$                                   | Les coûts en ressources humaines ont été moindres que ceux prévus initialement. Toutefois, la contribution des ressources externes a permis de respecter les échéanciers prévus.                                                                                                                                                                                |
| > Projet Carré Saint-Laurent – volet Transformation des services des technologies de l'information | 62,1 \$                                               | 82,4 \$                                   | 944,9 \$                                                 | 813,6 \$                                     | Globalement, le Ministère a effectué les activités prévues à moindre coût (-11 %).                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| > Remplacement du service de messagerie électronique GroupWise                                     | 52,0 \$                                               | 44,3 \$                                   | 641,0 \$                                                 | 523,9 \$                                     | Tout en respectant la portée du projet, les coûts réels ont été moindres que ceux prévus (-18 %).                                                                                                                                                                                                                                                               |

### Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

En 2017-2018, le Ministère a poursuivi ses travaux pour répondre aux standards d'accessibilité du Web. Ainsi, des efforts ont été déployés en formation afin que le personnel engagé dans la production et la diffusion de contenus sur le Web soit au fait des standards d'accessibilité et puisse en assurer la conformité.

Aussi, des correctifs et des améliorations sont effectués régulièrement dans les sites qui relèvent de la responsabilité du Ministère, principalement grâce à l'ajout graduel de métadescriptions sur les pages du site. Tous les formulaires et les documents administratifs structurants du Ministère déposés en 2016-2017 dans le site ministériel ont aussi été traités pour être conformes aux standards d'accessibilité.

Certains obstacles à l'accessibilité demeurent. Ils sont principalement dus à la configuration technologique vieillissante du site. Le moratoire sur tous les projets de refonte de sites Web imposé en 2016 par le ministère du Conseil exécutif étant toujours en vigueur, il est actuellement impossible de procéder à la refonte du site Web ministériel, ce qui permettrait de le rendre conforme aux exigences gouvernementales en matière d'accessibilité Web.

31. Les coûts en ressources humaines correspondent aux dépenses en rémunération du personnel.

32. Les coûts en ressources financières comprennent les services internes, les services externes, les acquisitions et la location de biens ainsi que les frais connexes.







AUTRES EXIGENCES  
LÉGISLATIVES ET  
GOUVERNEMENTALES



# ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

## EMBAUCHE ET REPRÉSENTATIVITÉ DU PERSONNEL DU MINISTÈRE

### EMBAUCHE TOTALE, 2017-2018

|                                      | Personnel régulier | Personnel occasionnel | Étudiantes / Étudiants | Stagiaires |
|--------------------------------------|--------------------|-----------------------|------------------------|------------|
| Nombre total de personnes embauchées | 95                 | 162                   | 132                    | 18         |

Source : SAGIR.

### EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2018

|                            |     |
|----------------------------|-----|
| Effectif total (personnes) | 761 |
|----------------------------|-----|

Source : SAGIR EI.

### Communautés culturelles, autochtones, anglophones et personnes handicapées

**OBJECTIF : Taux d'embauche annuel** – Atteindre la cible gouvernementale de 25 % pour l'ensemble des groupes cibles, soit les membres des communautés culturelles, les anglophones, les Autochtones et les personnes handicapées, pour chaque statut d'emploi (régulier, occasionnel, étudiant et stagiaire)

### TAUX D'EMBAUCHE\* DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES, PAR STATUT D'EMPLOI, 2017-2018

| Statut d'emploi | Membre d'au moins un groupe cible | Embauche totale | Ministère | Communautés culturelles | Anglophones | Autochtones | Personnes handicapées |
|-----------------|-----------------------------------|-----------------|-----------|-------------------------|-------------|-------------|-----------------------|
| Régulier        | 52                                | 95              | 54,7 %    | 51                      | 1           | 1           | 1                     |
| Occasionnel     | 103                               | 162             | 63,6 %    | 102                     | 1           | 1           | 1                     |
| Étudiant        | 67                                | 132             | 50,8 %    | 65                      | 3           | 0           | 1                     |
| Stagiaire       | 8                                 | 18              | 44,4 %    | 8                       | 0           | 0           | 0                     |

\* Les données sur le taux d'embauche incluent le personnel de la haute direction, excluent les personnes à statut occasionnel avec droit de rappel et ne comptent qu'une seule fois les personnes ayant fait l'objet d'un renouvellement de contrat ou de plusieurs embauches au cours de l'année. Le taux global d'embauche pour un statut d'emploi n'inclut qu'une seule fois une personne faisant partie de plus d'un groupe cible.

Sources : SAGIR, SDE.

La cible gouvernementale d'embauche de 25 % d'employés membres d'un groupe cible, par statut d'emploi, a été dépassée par le Ministère.

### TAUX D'EMBAUCHE GLOBAL DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES, PAR STATUT D'EMPLOI, 2015-2016 À 2017-2018

| Statut d'emploi       | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 |
|-----------------------|-----------|-----------|-----------|
| Personnel régulier    | 0 %       | 40,6 %    | 54,7 %    |
| Personnel occasionnel | 41,7 %    | 39,5 %    | 63,6 %    |
| Étudiant              | 48,0 %    | 51,8 %    | 50,8 %    |
| Stagiaire             | 35,7 %    | 28,6 %    | 44,4 %    |

Sources : Secrétariat du Conseil du trésor, SAGIP, SAGIR, SDE.

Au cours des trois dernières années, le Ministère a maintenu, pour les statuts d'emploi occasionnel, étudiant et stagiaire, un taux d'embauche des groupes cibles supérieur à l'objectif gouvernemental (25 %). Au cours de la dernière année, pour les statuts d'emploi régulier, occasionnel et stagiaire, le Ministère a augmenté de manière significative son taux d'embauche global de membres des groupes cibles.

**OBJECTIF : Taux de représentativité** – Pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier ; pour les personnes handicapées, atteindre la cible gouvernementale de 2 % de l'effectif régulier

## NOMBRE DE MEMBRES DES GROUPES CIBLES ET TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER

| Groupe cible            | 31 mars 2016 |        | 31 mars 2017 |        | 31 mars 2018 |        |
|-------------------------|--------------|--------|--------------|--------|--------------|--------|
| Communautés culturelles | 246          | 34,4 % | 252          | 37,1 % | 318          | 41,8 % |
| Anglophones             | 4            | 0,6 %  | 3            | 0,4 %  | 5            | 0,7 %  |
| Autochtones             | 3            | 0,4 %  | 3            | 0,4 %  | 4            | 0,5 %  |
| Personnes handicapées   | 19           | 2,7 %  | 17           | 2,5 %  | 18           | 2,4 %  |

Source : SAGIR EI.

Le taux de représentativité des personnes des communautés culturelles a continué de progresser au cours des trois dernières années et dépasse largement la cible gouvernementale. Le taux de représentativité des personnes handicapées du Ministère dépasse également l'objectif gouvernemental.

## REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES ET TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER : RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS AU 31 MARS 2018

| Groupe cible            | Personnel d'encadrement* |        | Personnel professionnel** |        | Personnel technicien |       | Personnel de bureau |        | TOTAL |        |
|-------------------------|--------------------------|--------|---------------------------|--------|----------------------|-------|---------------------|--------|-------|--------|
| Communautés culturelles | 11                       | 21,2 % | 155                       | 35,5 % | 77                   | 49 %  | 75                  | 65,2 % | 318   | 41,8 % |
| Anglophones             | 1                        | 1,9 %  | 3                         | 0,7 %  | 0                    | 0 %   | 1                   | 0,9 %  | 5     | 0,7 %  |
| Autochtones             | 0                        | 0 %    | 3                         | 0,7 %  | 1                    | 0,6 % | 0                   | 0 %    | 4     | 0,5 %  |
| Personnes handicapées   | 0                        | 0 %    | 3                         | 0,7 %  | 3                    | 1,9 % | 12                  | 10,4 % | 18    | 2,4 %  |

\* Le personnel d'encadrement inclut les administratrices et administrateurs d'État.

\*\* Le personnel professionnel inclut, selon le cas, les avocates et avocats, les conseillères et conseillers en gestion des ressources humaines, les dentistes, les enseignantes et enseignants, les ingénieures et ingénieurs, les médecins et les notaires.

Source : SAGIR EI.

Le taux de représentativité des membres des groupes cibles indique que ceux-ci sont présents dans toutes les catégories d'emplois réguliers au Ministère.

## Femmes

### TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES, PAR STATUT D'EMPLOI AU 31 MARS 2018

|                                                                                  | Personnel régulier | Personnel occasionnel | Étudiant | Stagiaire | TOTAL  |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------------|----------|-----------|--------|
| Nombre total de personnes embauchées                                             | 95                 | 162                   | 132      | 18        | 407    |
| Nombre de femmes embauchées                                                      | 65                 | 108                   | 73       | 10        | 256    |
| Taux d'embauche par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2017-2018 | 68,4 %             | 66,7 %                | 55,3 %   | 55,6 %    | 62,9 % |

Sources : SAGIR, SAGIR EI.

Le Ministère recrute de façon significative des femmes dans tous les statuts d'emploi.



## TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2018

|                          | Personnel d'encadrement* | Personnel professionnel** | Personnel technicien | Personnel de bureau | TOTAL  |
|--------------------------|--------------------------|---------------------------|----------------------|---------------------|--------|
| Effectif régulier        | 52                       | 437                       | 157                  | 115                 | 761    |
| Nombre de femmes         | 27                       | 247                       | 123                  | 96                  | 493    |
| Taux de représentativité | 51,9 %                   | 56,5 %                    | 78,3 %               | 83,5 %              | 64,8 % |

\* Le personnel d'encadrement inclut les administratrices d'État.

\*\* Le personnel professionnel inclut, selon le cas, les avocates, les conseillères en gestion des ressources humaines, les dentistes, les enseignantes, les ingénieures, les médecins et les notaires.

Source : SAGIR EI.

Le taux de représentativité des femmes parmi le personnel occupant un emploi régulier au Ministère est supérieur à 50 % dans toutes les catégories d'emplois.

### Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

#### PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ À L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPÉES (PDEIPH)

|                                                                                           | Automne 2015<br>(cohorte 2016) | Automne 2016<br>(cohorte 2017) | Automne 2017<br>(cohorte 2018) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH | 1                              | 2                              | 1                              |

|                                                                                                        | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre de nouvelles personnes accueillies dans le cadre du PDEIPH, du 1 <sup>er</sup> avril au 31 mars | 1         | 1         | 0         |

Source : Centre de services partagés du Québec.

Le Ministère fait la promotion du PDEIPH auprès de l'ensemble des gestionnaires qui adhèrent aux objectifs du programme et présente chaque année des projets de stage destinés à ces personnes. Aucune personne participant au PDEIPH n'a été accueillie en 2017-2018, le Ministère n'ayant pu donner suite aux deux projets soumis à l'automne 2016 pour la cohorte 2017.

# ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS UN CONTEXTE D'IMMIGRATION, DE PARTICIPATION ET D'INCLUSION

Plusieurs indicateurs montrent que la situation des femmes immigrées sur le marché du travail s'est grandement améliorée au cours de la dernière décennie. Durant cette période, la proportion de femmes immigrées en emploi a progressé, atteignant un niveau record de 67,1 %<sup>33</sup> en 2017. Il s'agit d'une hausse de plus de 10 points de pourcentage par rapport au début de la série chronologique en 2006 (56,8 %).

Le taux de chômage parmi les femmes immigrées a également reculé au cours de ladite période, s'établissant à 9,7 % en 2017, un niveau historique, comparativement à 13,8 % en 2006. Chez les hommes, le taux est de 8,1 %. Même si le taux de chômage des femmes demeure plus élevé, ces dernières ont fait, en 2017, un gain d'emplois nettement supérieur à celui des hommes immigrés (15 900 nouveaux emplois contre 9 600 respectivement). Les indicateurs montrent toutefois une participation toujours moindre des femmes immigrées au marché du travail, comparativement aux femmes natives, et un taux de chômage plus élevé (74,0 % et 4,8 % pour le taux d'emploi et le taux de chômage des femmes natives).

Malgré ces améliorations, le Ministère demeure conscient que certaines femmes immigrées connaissent une intégration difficile sur le marché du travail, notamment celles arrivées récemment et vivant dans un contexte de vulnérabilité. C'est pourquoi il appuie ou met en œuvre des projets qui leur sont destinés.

## PARTICIPATION ET INCLUSION

En 2017-2018, le Ministère a financé 94 organismes qui offrent des services de soutien à l'installation et à l'intégration, pour des sommes totalisant 16 897 834 \$.

Certains de ces organismes font du dépistage des problématiques de violence, donnent de l'information sur les services offerts dans le milieu et font, au besoin, de l'aiguillage vers les organismes du réseau de la santé et des services sociaux. Il s'agit des organismes suivants :

| Financement 2017-2018                                               |            |
|---------------------------------------------------------------------|------------|
| Association des femmes immigrantes de l'Outaouais                   | 138 312 \$ |
| Centre communautaire des femmes sud-asiatiques                      | 160 086 \$ |
| Centre des femmes de Montréal                                       | 311 900 \$ |
| Collectif des femmes immigrantes du Québec                          | 160 024 \$ |
| Service d'interprète, d'aide et de référence aux immigrants (SIARI) | 413 946 \$ |

Le Ministère a également financé dix organismes pour qu'ils offrent la session *Objectif Intégration* conçue pour sensibiliser les personnes immigrantes aux valeurs communes de la société québécoise, dont l'égalité entre les femmes et les hommes. Du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018, 3 035 personnes distinctes, dont 1 486 femmes, ont participé à la session dans un organisme communautaire et 2 892 personnes distinctes, dont 1 861 femmes, ont reçu cette information par l'intermédiaire du contenu intégré dans les cours en francisation. Au total, 5 901<sup>34</sup> personnes distinctes ont été sensibilisées à l'égalité entre les femmes et les hommes, dont 3 337 femmes, soit 56,5 % des personnes participantes.

En 2017-2018, dans le cadre de l'entente avec la Ville de Montréal en vertu du Programme *Mobilisation-Diversité*, 6 projets visant particulièrement les femmes ont été financés pour un montant total de 173 000 \$.

33. Il s'agit des femmes immigrées de 15 à 64 ans. Source : Enquête sur la population active – Statistique Canada.

34. Le total de personnes distinctes ne correspond pas à la somme des parties puisque certaines personnes ont participé à la session *Objectif Intégration* dans un organisme à but lucratif ou ont reçu l'information lors d'un cours de français.



## FRANCISATION

Le Ministère a mis en œuvre diverses actions pour permettre aux femmes immigrantes d'apprendre le français. Ces actions ont notamment pour objectifs :

- de répondre davantage aux besoins des femmes immigrantes dans les différentes étapes de leur parcours d'intégration à la société québécoise ;
- de permettre aux femmes immigrantes d'acquérir une maîtrise du français à des niveaux de compétence plus avancés dans divers domaines professionnels ;
- de rejoindre les femmes immigrantes qui vivent isolées ;
- d'inciter les femmes immigrantes à suivre des cours de français à l'étranger et au Québec.

Les cours de français en présentiel élaborés pour certains domaines professionnels ont permis de soutenir les femmes immigrantes dans leur démarche professionnelle. En 2017-2018, les femmes représentaient 62,0 % de l'ensemble des personnes inscrites aux cours suivants :

- Cours de français pour les infirmières et infirmiers et autres professionnelles et professionnels de la santé ; 129 femmes, soit 75,9 % des personnes inscrites ;
- Cours de français spécialisé dans les domaines du génie et des sciences appliquées ; 27 femmes, soit 30,0 % des personnes inscrites ;
- Cours de français spécialisé dans les domaines du droit, de l'administration et des affaires ; 106 femmes, soit 65,4 % des personnes inscrites.

Des cours de français à temps partiel sont aussi offerts aux personnes immigrantes admises dans le cadre du Programme des aides familiaux résidants afin de les aider à briser l'isolement et de faciliter leur participation à la société québécoise. En 2017-2018, 349 femmes ont participé à ces cours, soit 87,5 % des personnes inscrites.

Des mesures incitatives pour favoriser la participation des personnes immigrantes aux cours de français à temps complet sont en place depuis le 1<sup>er</sup> août 2017. Le montant de l'allocation de participation à des cours de français à temps complet, bonifié à 140 \$ par semaine, a été étendu à toutes les catégories d'immigration. Il était auparavant de 30 \$ par semaine pour les personnes issues de la catégorie du regroupement familial, majoritairement composée de femmes. Une augmentation du nombre de personnes actives à temps complet est observée chez les personnes issues du regroupement familial, pour lesquelles la hausse de l'allocation est la plus importante. Ce nombre est passé de 1 275 femmes pour la période du 1<sup>er</sup> août 2016 au 28 février 2017 à 1 526 femmes pour la période du 1<sup>er</sup> août 2017 au 28 février 2018. Il s'agit d'une hausse de 19 % chez les femmes issues du regroupement familial. La bonification des allocations semble donc avoir permis de mieux épauler les nouvelles arrivantes, comme le recommandait le Conseil du statut de la femme.

Par ailleurs, 81,8 % des élèves aux cours de français ayant bénéficié d'une allocation pour frais de garde étaient des femmes.

L'ensemble des élèves qui fréquentent les cours réguliers à temps complet et à temps partiel est sensibilisé au respect de la liberté individuelle et de l'égalité des personnes ainsi qu'à la lutte contre la violence conjugale et les agressions sexuelles, des notions qui font partie des contenus du deuxième volet du *Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes*.

## POUR RENFORCER LA VALEUR D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

La Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion *Ensemble, nous sommes le Québec* et sa Stratégie d'action 2016-2021 confirment l'engagement du Ministère en matière d'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans ses pratiques.

Les travaux réalisés au Ministère en 2017-2018 en matière d'ADS s'inscrivent dans le cadre d'un projet de recherche-action sur l'implantation de l'ADS dans les pratiques gouvernementales. Cette recherche, réalisée par l'École nationale d'administration publique (ENAP) et financée par le Secrétariat à la condition féminine (SCF), a permis l'élaboration d'un Processus d'intégration et de suivi de l'ADS dans les pratiques du Ministère. Neuf analyses différenciées selon les sexes ont été réalisées sur des projets structurants du Ministère.

Le Ministère collabore à la mise en œuvre de différents plans d'action gouvernementaux pour l'égalité entre les femmes et les hommes et en matière de violence conjugale et sexuelle, notamment la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*, le *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*, dont le renouvellement est prévu en 2018, ainsi que la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*.

Enfin, pour la neuvième année consécutive, le rapport annuel de gestion contient des données sexuées et est rédigé en conformité avec les règles de rédaction épiciène.

# ÉTHIQUE

Le Ministère poursuit son engagement visant à promouvoir et à sensibiliser le personnel aux enjeux inhérents en matière d'éthique organisationnelle. Cet engagement se traduit notamment par un accompagnement à la réflexion en matière d'éthique, par des avis éthiques, ainsi que par des interventions auprès d'employés et de gestionnaires pour la résolution de problématiques particulières.

En 2017-2018, 19 demandes d'assistance ou d'intervention, provenant en grande partie de gestionnaires, ont été reçues par le conseiller ministériel en éthique. Un mode de coopération a été établi au Ministère en matière d'éthique et de gestion contractuelle. Un soutien éthique est offert pour toute situation problématique ou tout dilemme moral lié au processus d'attribution des contrats.

Les présentations sur l'éthique se sont aussi poursuivies en 2017-2018 lors des journées d'accueil du nouveau personnel.

## EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE

### POLITIQUE LINGUISTIQUE DU MINISTÈRE

Le Ministère doit faire état de l'application de sa politique linguistique institutionnelle depuis l'adoption, en mars 2011, de la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*.

Le tableau suivant résume les principales informations et réalisations liées à la politique linguistique du Ministère :

#### Comité permanent et mandataire

|                                                               |                                                                                                                                      |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Avez-vous un mandataire ?                                     | Oui                                                                                                                                  |
| Combien d'employées et employés votre ministère compte-t-il ? | Plus de 50                                                                                                                           |
| Avez-vous un comité permanent ?                               | Non, le comité permanent a été dissous, car le Ministère a fait l'objet de plusieurs restructurations au cours des dernières années. |

#### Statut de la politique linguistique institutionnelle

|                                                                                           |                                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| Votre ministère a-t-il adopté une politique linguistique institutionnelle ?               | Oui, le Ministère a adopté une politique linguistique institutionnelle le 22 juillet 2013. |
| Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ? | Non                                                                                        |

#### Implantation de la politique linguistique institutionnelle

|                                                                                                                         |                                                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle ? | Oui, la politique linguistique institutionnelle est disponible dans l'intranet du Ministère. |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|

### SYSTÈMES TÉLÉPHONIQUES

Les services d'accueil téléphoniques du Ministère sont conformes aux balises de l'Office québécois de la langue française et sont offerts prioritairement et principalement en français, comme l'exigent les politiques linguistiques gouvernementale et ministérielle.



## LANGUE DE COMMUNICATION AVEC LA CLIENTÈLE

Lorsque le personnel du Ministère a l'initiative de la communication, que ce soit au téléphone ou en personne, il utilise le français pour s'adresser à son interlocutrice ou interlocuteur. Si la personne ne comprend pas le français et demande de poursuivre l'échange dans une autre langue, le personnel peut accéder à sa demande et poursuivre la conversation dans une autre langue.

Au Québec, les intervenantes et intervenants s'adressent tout d'abord en français à la clientèle durant les sessions personnalisées sur les premières démarches d'installation. Les séances d'information de groupe sont données en français.

## SITES INTERNET

Les trois sites Internet du Ministère respectent les dispositions de la Charte de la langue française. Le site ministériel ([www.midi.gouv.qc.ca](http://www.midi.gouv.qc.ca)) et le site Québec interculturel ([www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca](http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca)) sont en français uniquement. Quant au site Immigration-Québec ([www.immigration-quebec.gouv.qc.ca](http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca)), destiné principalement à une clientèle internationale, il est accessible en français et en anglais.

# ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

## APPLICATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (CHAPITRE A-2.1)

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Ministère a reçu 664 demandes d'accès formulées en vertu des articles 9, 83 et 89 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) (LAI).

À ce nombre s'ajoutent 10 demandes reçues, mais pour lesquelles les requérantes et requérants ont été dirigés au Centre de contacts clientèle, puisqu'il s'agissait plutôt de demandes d'information.

### NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES<sup>35</sup>, EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DES DÉLAIS

| Délais de traitement | Nature des demandes traitées au cours de l'année financière 2017-2018 |                           |                |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------|
|                      | Demandes d'accès                                                      |                           | Rectifications |
|                      | Documents administratifs (Accès à des documents)                      | Renseignements personnels |                |
| 0 à 20 jours         | 62                                                                    | 379                       | 2              |
| 21 à 30 jours        | 45                                                                    | 151                       | 1              |
| 31 jours et plus     | 16                                                                    | 13                        | 0              |
| Total partiel        | 123                                                                   | 543                       | 3              |
| <b>TOTAL</b>         | <b>669</b>                                                            |                           |                |

35. Depuis 2017-2018, la méthodologie utilisée par le Ministère pour comptabiliser les demandes « traitées » a été ajustée, afin d'être conforme à la méthodologie utilisée par le Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques (SAIRID). En effet, une demande est désormais considérée comme « traitée » si son traitement a été finalisé dans l'année financière visée, alors qu'auparavant, elle l'était si son traitement avait débuté dans l'année visée. C'est pourquoi le nombre de demandes reçues dans l'année diffère du nombre de demandes traitées.

Ainsi, le traitement de 44 demandes a débuté en 2016-2017, mais a été finalisé en 2017-2018. Celles-ci ont donc aussi été comptabilisées dans la reddition de comptes 2016-2017 et ajoutées au nombre total de demandes reçues entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 31 mars 2018, conformément à la méthodologie du SAIRID. De plus, 29 demandes ont été soustraites du nombre total de demandes reçues entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 31 mars 2018 puisque leur traitement sera finalisé au cours de l'exercice 2018-2019 et ajouté au prochain rapport annuel de gestion.



De l'ensemble des 669 demandes traitées, 81,2 % (543) visaient des renseignements personnels, 18,4 % (123) des documents administratifs détenus par le Ministère (accès à des documents) et 0,4 % (3) des rectifications. La quasi-totalité des décisions, soit 95,7 % (640), ont été rendues dans les délais prescrits par la Loi; 197 (29,5 %) des demandes ont nécessité une prolongation de 10 jours en vertu des articles 47 et 98. Une demande a été traitée avec le délai supplémentaire de 35 jours accordé pour aviser un tiers en vertu des articles 25 et 49 de la Loi.

Parmi les 669 demandes traitées, 45,6 % (305) provenaient d'avocates ou d'avocats, 28,6 % (191) de consultantes ou consultants en immigration, 15,8 % (106) de particuliers, 5,2 % (35) de parlementaires, 3,4 % (23) de journalistes et 1,4 % (9) d'autres sources.

## Décisions rendues

Les décisions rendues par le Ministère en 2017-2018 ont été largement favorables à l'accès. En effet, pour 85,0 % (569) des demandes traitées, l'accès a été accordé entièrement ou partiellement, et seulement 1,8 % (12) des demandes traitées ont été refusées entièrement. Les autres décisions, soit 13,2 % (88), sont composées de demandes irrecevables (LAI, art. 42) ou inapplicables (LAI, art. 9), de demandes redirigées vers un ou d'autres organismes publics (LAI, art. 48), de toute décision selon laquelle aucun document visé par la demande n'est détenu (LAI, art. 1) et de toute renonciation de la personne requérante.

Les principales restrictions au droit d'accès évoquées visaient notamment le caractère confidentiel des renseignements personnels (articles 53, 54 et 59.1) et les renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques (articles 30 à 40).

## NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES<sup>36</sup>, EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DE LA DÉCISION RENDUE

| Décisions rendues       | Nature des demandes traitées au cours de l'année financière 2017-2018 |                           |                |                                                                   |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------|-------------------------------------------------------------------|
|                         | Demandes d'accès                                                      |                           | Rectifications |                                                                   |
|                         | Documents administratifs (Accès à des documents)                      | Renseignements personnels |                |                                                                   |
| Acceptées entièrement   | 53                                                                    | 279                       | 2              | Dispositions de la Loi invoquées                                  |
| Acceptées partiellement | 42                                                                    | 193                       | 0              | Articles 18 à 41, 86 à 88.1, 89 à 93 et 137.1                     |
| Refusées entièrement    | 7                                                                     | 5                         | 0              |                                                                   |
| Autres                  | 21                                                                    | 66                        | 1              | Articles 1, 9, 42 et 48 et renonciation des personnes requérantes |
| TOTAL                   | 123                                                                   | 543                       | 3              |                                                                   |

De l'ensemble des décisions rendues par le Ministère en 2017-2018, une a fait l'objet d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information du Québec (CAI). Par ailleurs, aucune demande d'accès n'a requis la mise en place de mesures d'accommodement pour des raisons de handicap physique.

|                                                                                            |   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable | 0 |
| Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information                   | 1 |

## Sensibilisation à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice 2017-2018, dans le cadre de l'objectif 8.1 du Plan stratégique 2016-2021 du Ministère, qui est d'assurer une gestion efficace et sécuritaire de l'information, des activités de sensibilisation en accès à l'information et protection des renseignements personnels ont été organisées. À l'automne, les sous-ministres adjoints et les gestionnaires du Ministère ont été sensibilisés à la Directive ministérielle de traitement des demandes d'accès. De plus, une capsule destinée au personnel a été diffusée dans l'intranet ministériel en octobre 2017, mois de sensibilisation à la cybersécurité.

36. Ibid.



## Application du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Conformément aux dispositions de la section III du Règlement (RLRQ, c. A-21, r. 2), le Ministère diffuse sur son site Internet, l'Inventaire des fichiers de renseignements personnels, le Registre des communications de renseignements personnels ainsi que les décisions et les documents transmis dans le cadre des demandes d'accès. Il publie également les renseignements liés à ses dépenses, et ce, à une fréquence trimestrielle.

En 2017-2018, le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels et sur la sécurité de l'information s'est réuni au sujet d'un projet de consultation en ligne.

## DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS

La Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (LFDAROP, chapitre D-11.1) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2017. Afin de favoriser l'application de cette loi et d'informer son personnel, le Ministère a mis en place une section intranet dédiée à la divulgation d'actes répréhensibles.

Différents documents reliés à l'application de cette loi ont été élaborés par le Ministère en 2017-2018, notamment une procédure pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles, une foire aux questions, ainsi qu'un formulaire de divulgation. Notons également qu'une adresse courriel ainsi qu'une ligne téléphonique ont été mises en place pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles auprès du responsable ministériel en la matière.

La reddition de comptes 2017-2018, conformément à l'article 25 de la loi, est présentée ci-après :

### Nombre de divulgations ou de communications<sup>37</sup> en 2017-2018

|                                                                                                                                                                                 |   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 1. Divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations                                                                                                             | 1 |
| 2. Divulgations dont le traitement a été abandonné en application du paragraphe 3 de l'article 22                                                                               | 1 |
| 3. Divulgations fondées                                                                                                                                                         | – |
| 4. Divulgations reçues réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :                                                                     |   |
| > Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi                                          | – |
| > Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie                                                                                                                    | – |
| > Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui                                                             | 1 |
| > Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité                                                                                  | – |
| > Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement | – |
| > Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible décrit précédemment                                                                     | – |
| 5. Communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23                                                                                 | – |

37. Le transfert de la divulgation au Protecteur du citoyen est pris en compte au point 2 (ne relève pas du mandat du responsable de suivi). Quant au transfert au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, la divulgation est répertoriée uniquement au point 5.

# POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La *Politique de financement des services publics* vise à améliorer le financement des services par de meilleures pratiques tarifaires. Afin de se conformer à cette politique, le Ministère a procédé, au cours de l'exercice 2009-2010, à l'inventaire de ses services, lequel est mis à jour chaque année. Des travaux ont aussi été effectués en 2010-2011 pour déterminer le coût de revient des services tarifés. Les coûts de revient pour traiter une demande de reconnaissance d'une consultante ou d'un consultant en immigration ainsi que pour traiter une demande de renouvellement d'une consultante ou d'un consultant en immigration ont été évalués, quant à eux, en 2013-2014. Les trois tableaux qui suivent présentent l'inventaire des services, le montant des services tarifés et leur coût de revient.

Le Ministère perçoit des droits pour le traitement des demandes d'immigration permanente et temporaire ainsi que des évaluations comparatives des études effectuées à l'extérieur du Québec. Les autres services d'intégration et de francisation ne font pas l'objet de tarification.

## INVENTAIRE DES PRINCIPAUX SERVICES TARIFÉS OU QUI AURAIENT PU L'ÊTRE AU 31 MARS 2018

|                                                                                                     | Tarifé | Non tarifé |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|------------|
| <b>SERVICES GÉNÉRAUX</b>                                                                            |        |            |
| Demande de renseignements                                                                           |        | ■          |
| Traitement d'une plainte                                                                            |        | ■          |
| <b>IMMIGRATION</b>                                                                                  |        |            |
| Évaluation préliminaire d'immigration en ligne                                                      |        | ■          |
| Séance d'information sur le Québec à l'étranger dans certains territoires                           |        | ■          |
| Demande de reconnaissance d'une consultante ou d'un consultant en immigration                       | ■      |            |
| <b>Immigration permanente</b>                                                                       |        |            |
| Demande d'un Certificat de sélection du Québec                                                      |        |            |
| > Gens d'affaires                                                                                   |        |            |
| – Investisseuse, investisseur                                                                       | ■      |            |
| – Entrepreneure, entrepreneur                                                                       | ■      |            |
| – Travailleuse, travailleur autonome                                                                | ■      |            |
| > Travailleuse qualifiée, travailleur qualifié                                                      |        |            |
| – Programme régulier                                                                                | ■      |            |
| – Programme de l'expérience québécoise                                                              | ■      |            |
| > Personne réfugiée ou en situation semblable                                                       |        | ■          |
| Demande de validation d'une offre d'emploi permanent d'un employeur                                 | ■      |            |
| Révision administrative d'une décision de refus d'une demande de Certificat de sélection du Québec* |        | ■          |
| Demande d'engagement de parrainage familial                                                         | ■      |            |
| Demande d'engagement de parrainage collectif visant une personne réfugiée et les personnes à charge |        | ■          |

\* Incluse dans la tarification d'une demande de Certificat de sélection du Québec.



|                                                                                                                                                                 | Tarifé | Non tarifé |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|------------|
| <b>Immigration temporaire</b>                                                                                                                                   |        |            |
| Demande d'un Certificat d'acceptation du Québec                                                                                                                 |        |            |
| > Étudiante étrangère, étudiant étranger                                                                                                                        | ■      |            |
| > Personne en séjour temporaire pour un traitement médical                                                                                                      | ■      |            |
| > Travailleuse, travailleur temporaire :                                                                                                                        |        |            |
| – Travailleuse agricole saisonnière, travailleur agricole saisonnier                                                                                            | ■      |            |
| Demande de validation, par un employeur, d'une offre d'emploi temporaire                                                                                        | ■      |            |
| Demande de validation, par un employeur, d'une offre d'emploi temporaire relative à une travailleuse agricole saisonnière ou un travailleur agricole saisonnier |        | ■          |
| <b>AUTRE</b>                                                                                                                                                    |        |            |
| Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec                                                                                                     | ■      |            |
| <b>FRANCISATION ET INTÉGRATION</b>                                                                                                                              |        |            |
| Orientation, à l'étranger, vers des services d'apprentissage et d'évaluation des compétences en français                                                        |        | ■          |
| Cours de français en ligne                                                                                                                                      |        | ■          |
| Remboursement d'un cours de français suivi chez un partenaire du Ministère à l'étranger                                                                         |        | ■          |
| Cours de français dans les établissements d'enseignement et les organismes communautaires                                                                       |        |            |
| > Cours réguliers à temps complet :                                                                                                                             |        | ■          |
| – Français pour personnes immigrantes adultes                                                                                                                   |        |            |
| – Français pour personnes immigrantes peu alphabétisées                                                                                                         |        |            |
| > Cours réguliers à temps partiel                                                                                                                               |        | ■          |
| > Cours spécialisés à temps partiel                                                                                                                             |        | ■          |
| Services d'intégration en ligne                                                                                                                                 |        | ■          |
| Accueil à l'aéroport international Montréal-Trudeau                                                                                                             |        | ■          |
| <b>En partenariat avec des organismes communautaires</b>                                                                                                        |        |            |
| Accueil et soutien à l'installation des personnes réfugiées prises en charge par l'État                                                                         |        | ■          |
| Services de soutien individuels à l'installation et à l'intégration                                                                                             |        | ■          |
| Séance de groupe <i>Premières démarches d'installation</i>                                                                                                      |        | ■          |
| Session de groupe <i>Objectif Intégration</i>                                                                                                                   |        | ■          |

\* Incluse dans la tarification d'une demande de Certificat de sélection du Québec.

## Tarifs des services

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les frais exigés pour les services du Ministère ont été augmentés<sup>38</sup>, conformément aux exigences de l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière.

### TARIFS EN VIGUEUR

|                                                                                                                                                                                            | Jusqu'au<br>31 décembre 2017 | À compter du<br>1 <sup>er</sup> janvier 2018 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|----------------------------------------------|
| <b>IMMIGRATION PERMANENTE</b>                                                                                                                                                              |                              |                                              |
| <b>Demande de Certificat de sélection du Québec</b>                                                                                                                                        |                              |                                              |
| > Gens d'affaires                                                                                                                                                                          |                              |                                              |
| – Investisseuse, investisseur                                                                                                                                                              | 15 111 \$                    | 15 235 \$                                    |
| – Entrepreneure, entrepreneur; travailleuse, travailleur autonome                                                                                                                          | 1 053 \$                     | 1 062 \$                                     |
| > Travailleuse qualifiée, travailleur qualifié                                                                                                                                             | 779 \$                       | 785 \$                                       |
| > Chaque membre de la famille qui accompagne la requérante principale ou le requérant principal (sauf s'il s'agit d'une demande présentée dans la sous-catégorie Immigrants investisseurs) | 167 \$                       | 168 \$                                       |
| > Employeur présentant une demande de validation d'emploi permanent                                                                                                                        | 194 \$                       | 196 \$                                       |
| <b>Demande d'engagement de parrainage familial</b>                                                                                                                                         |                              |                                              |
| > Personne parrainée principale ou première personne mineure parrainée                                                                                                                     | 277 \$                       | 279 \$                                       |
| > Chaque autre personne parrainée                                                                                                                                                          | 111 \$                       | 112 \$                                       |
| <b>IMMIGRATION TEMPORAIRE</b>                                                                                                                                                              |                              |                                              |
| <b>Demande de Certificat d'acceptation du Québec</b>                                                                                                                                       |                              |                                              |
| > Travailleuse, travailleur temporaire                                                                                                                                                     | 194 \$                       | 196 \$                                       |
| > Employeur présentant une offre d'emploi temporaire*                                                                                                                                      | 194 \$                       | 196 \$                                       |
| > Étudiante étrangère, étudiant étranger                                                                                                                                                   | 111 \$                       | 112 \$                                       |
| > Personne en séjour temporaire pour un traitement médical                                                                                                                                 | 111 \$                       | 112 \$                                       |
| <b>AUTRE</b>                                                                                                                                                                               |                              |                                              |
| <b>Consultante, consultant en immigration</b>                                                                                                                                              |                              |                                              |
| > Demande de reconnaissance d'une consultante ou d'un consultant en immigration                                                                                                            | 1 612 \$                     | 1 625 \$                                     |
| > Demande de renouvellement de la reconnaissance                                                                                                                                           | 1 310 \$                     | 1 321 \$                                     |
| <b>Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec</b>                                                                                                                         | 116 \$                       | 117 \$                                       |

\* Sauf s'il s'agit d'une offre d'emploi temporaire relative au travail agricole saisonnier.  
Source : [www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/frais\\_2018.pdf](http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/frais_2018.pdf)

38. L'augmentation touche les frais exigés en vertu de la Loi sur l'immigration au Québec, du Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers et du Règlement sur les consultants en immigration ainsi que les frais exigés pour une demande d'*Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec*. L'ajustement de 0,82 % correspond à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation du Québec pour la période se terminant le 30 septembre 2017. Il est conforme aux exigences de l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière.



## COÛT DE REVIENT DES SERVICES TARIFÉS DU MINISTÈRE

Coût moyen par dossier\*

### IMMIGRATION PERMANENTE

#### Demande de Certificat de sélection du Québec

|                                                                   |          |
|-------------------------------------------------------------------|----------|
| > Gens d'affaires                                                 |          |
| – Investisseuse, investisseur                                     | 3 234 \$ |
| – Entrepreneure, entrepreneur; travailleuse, travailleur autonome | 1 011 \$ |
| > Travailleuse qualifiée, travailleur qualifié                    | 876 \$   |
| > Personne réfugiée ou en situation semblable                     | 534 \$   |

#### Demande d'engagement de parrainage familial

226 \$

### IMMIGRATION TEMPORAIRE

#### Demande de Certificat d'acceptation du Québec

|                                          |        |
|------------------------------------------|--------|
| > Travailleuse, travailleur temporaire   | 458 \$ |
| > Travailleuse, travailleur agricole     | 40 \$  |
| > Étudiante étrangère, étudiant étranger | 112 \$ |

### CONSULTANTE, CONSULTANT EN IMMIGRATION

|                                                                                 |          |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------|
| > Demande de reconnaissance d'une consultante ou d'un consultant en immigration | 1 600 \$ |
| > Demande de renouvellement de la reconnaissance                                | 1 300 \$ |

### AUTRE

#### Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec

276 \$

\* Coût de revient basé sur les dépenses de l'exercice 2009-2010 (sauf pour les demandes des consultantes ou consultants en immigration).

## POLITIQUE GOUVERNEMENTALE SUR L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

La Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, adoptée en 2014, s'inscrit dans l'ensemble des efforts du gouvernement visant à réduire le fardeau réglementaire et administratif des entreprises et à s'assurer que les projets de normes de nature législative ou réglementaire soient correctement évalués et que leurs coûts soient réduits autant que possible. La Politique porte autant sur la réglementation existante que sur les nouveaux projets de loi et de règlement, les énoncés de politique et les plans d'action pouvant conduire à des obligations réglementaires.

En 2017-2018, le Ministère a réalisé deux analyses d'impact réglementaire relativement à des changements réglementaires qu'il souhaitait mettre en œuvre.

# GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

---

Pour renforcer sa mesure de la performance, le Ministère dispose d'un cadre de gestion intégrée des risques. Ce cadre prévoit l'évaluation des risques, leur suivi et leur reddition de comptes.

En 2017-2018, le Ministère a élaboré le Plan de gestion des risques stratégiques 2017-2018. Dans le cadre du suivi des neuf risques stratégiques, un risque émergent a été décelé, et les travaux nécessaires à son traitement ont été entamés.

# OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES

---

Au cours de l'année 2017, le Ministère a collaboré avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à la préparation de la nouvelle Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité du territoire (OVT) 2018-2022, rendue publique en décembre 2017.

La stratégie OVT 2018-2022 prévoit que chaque ministère et organisme assujetti à la Loi doit, pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, préparer et rendre public un plan d'action visant à répondre aux priorités déterminées par les régions.

Pour répondre à cette exigence, le Ministère a préparé, au printemps 2018, un plan d'action spécifique à la Stratégie OVT 2018-2022. Dans ce plan d'action, le Ministère propose des actions pour chaque priorité qui est dans son champ de compétences en respectant les exigences de la stratégie OVT 2018-2022.







# ANNEXES



# ANNEXE 1

## GLOSSAIRE

**Mise en garde :** Ce glossaire n'est pas exhaustif; il est présenté à titre indicatif seulement, afin de faciliter la compréhension du domaine de l'immigration au Québec. Il ne constitue pas une référence légale. Les définitions des termes et expressions qui se trouvent dans les lois et règlements du Québec et du Canada ont préséance sur toute autre définition publiée.

### Aide familiale ou aide familial

Personne immigrante arrivée au Québec dans le cadre du Programme des aides familiaux résidents<sup>39</sup> du gouvernement canadien. Cette personne peut demander la résidence permanente au Canada dans les quatre années qui suivent son arrivée lorsqu'elle a travaillé pendant deux ans à titre d'aide familiale ou d'aide familial.

### Cas humanitaire

Personne immigrante sélectionnée et admise au Québec du fait qu'elle a démontré être dans une situation de détresse telle qu'elle mérite une considération humanitaire, conformément aux dispositions du Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers.

### Catégorie d'immigration

L'immigration au Québec est établie en fonction de quatre grandes catégories : Immigration économique, Regroupement familial, Personnes réfugiées ou en situation semblable et Immigration autre. Le dénombrement par catégorie inclut la requérante principale ou le requérant principal, sa conjointe ou son conjoint et les enfants à charge qui les accompagnent.

### Classification nationale des professions

La Classification nationale des professions est un système qui permet de décrire les professions exercées au Canada. Les professions y sont classées selon le genre de compétence (gestion, secteur de la santé, ventes et services, etc.) et le niveau de compétence (O, A, B, C et D) associés à la nature de l'éducation et de la formation exigées pour travailler dans une profession donnée. Pour les professions liées à la gestion (O), d'autres critères que la scolarité ou la formation sont pris en compte. Le niveau A correspond généralement à une formation universitaire qui caractérise habituellement les professions; le niveau B, à une formation collégiale ou professionnelle ou à un programme d'apprentissage; le niveau C, à une formation de niveau secondaire ou à une formation spécifique à la profession ou les deux; le niveau D, à une formation en cours d'emploi.

### Demandeuse ou demandeur d'asile

Personne qui se trouve déjà sur le territoire du Québec et qui revendique le statut de personne réfugiée au gouvernement canadien. Ces personnes sont également appelées « revendicatrices ou revendicateurs du statut de réfugié ».

### Effectif en poste

Nombre de personnes en lien d'emploi avec le Ministère.

### Entrepreneure ou entrepreneur

Personne immigrante sélectionnée par le Québec en vertu de sa capacité à réaliser un projet d'affaires. Ces personnes obtiennent la résidence permanente pour acquérir ou créer une entreprise qu'elles géreront de façon active, seules ou en association. Elles font partie de la sous-catégorie Gens d'affaires.

### ETC (équivalent temps complet)

Mesure du volume de main-d'œuvre rémunérée excluant le temps supplémentaire, les primes et allocations.

### Étudiante étrangère ou étudiant étranger

Personne dont le but principal du séjour au Québec est d'étudier et qui est autorisée à le faire. Sauf exception, le consentement du Québec est requis pour la venue de ces personnes sur son territoire. La décision positive du Québec se traduit par la délivrance d'un Certificat d'acceptation du Québec pour études. Ces personnes font partie de l'immigration temporaire.

### Gens d'affaires

Sous-catégorie de la catégorie Immigration économique qui inclut les entrepreneures et les entrepreneurs, les travailleuses et les travailleurs autonomes ainsi que les investisseuses et les investisseurs.

39. Le règlement canadien utilise la forme masculine de cette expression.

## Immigration autre

Terme utilisé pour désigner l'ensemble des personnes sélectionnées par le Québec pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

## Immigration économique

Catégorie d'immigration qui regroupe les personnes sélectionnées par le Québec en raison de leurs caractéristiques socioprofessionnelles, de leurs compétences et de leur capacité à contribuer à l'économie. Ces personnes s'orientent vers une activité économique et, selon le cas, occupent un emploi, gèrent une entreprise ou investissent. Cette catégorie inclut les travailleuses et travailleurs qualifiés et les gens d'affaires.

## Immigration temporaire

Terme utilisé pour désigner l'ensemble des personnes autorisées à être présentes sur le territoire pour une période limitée et qui le quitteront à l'expiration de leur statut, à moins que ce statut ne soit prolongé ou qu'elles n'acquiescent un autre statut. Il peut s'agir d'une travailleuse ou d'un travailleur temporaire, d'une étudiante étrangère ou d'un étudiant étranger, d'une personne qui vient à titre de visiteuse ou visiteur ou qui est titulaire d'un permis de séjour temporaire.

## Investisseuse ou investisseur

Personne sélectionnée par le Québec pour y investir une somme importante dans le but de stimuler le développement économique et la création d'emplois. Elle fait partie de la sous-catégorie Gens d'affaires.

## Minorité visible

Selon la Loi sur l'équité en matière d'emploi du gouvernement canadien, « font partie des minorités visibles les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Il s'agit principalement des groupes suivants : chinois, sud-asiatique, noir, arabe, asiatique occidental, philippin, asiatique du Sud-Est, latino-américain, japonais et coréen. Cette définition est également utilisée par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec et par Emploi-Québec.

## Personne immigrante admise au Québec

Personne à qui le gouvernement canadien a octroyé la résidence permanente et dont la destination d'établissement, au moment d'immigrer, était une ville au Québec. Les personnes comprises dans ce groupe incluent celles qui sont reparties vers d'autres provinces ou décédées, mais excluent celles qui ont obtenu la résidence permanente ailleurs au Canada et qui se sont installées au Québec par la suite.

## Personne immigrante sélectionnée par le Québec

Personne qui a été sélectionnée dans le cadre des catégories Immigration économique, Personnes réfugiées ou en situation semblable (sauf les personnes reconnues réfugiées sur place) et Immigration autre.

## Personnes réfugiées ou en situation semblable<sup>40</sup>

Catégorie d'immigration qui regroupe les personnes réfugiées prises en charge par l'État ou parrainées, les personnes qui sont reconnues comme réfugiées sur place ainsi que les membres de leur famille et les autres personnes en situation semblable. Il appartient au gouvernement du Canada de déterminer si ce statut peut être accordé. Les personnes reconnues réfugiées sur place ne sont pas soumises à la sélection du Québec, contrairement à celles reconnues réfugiées à l'étranger.

## Personne réfugiée parrainée

Personne admise au Québec dans le cadre du Programme de parrainage collectif du fait qu'elle a été reconnue comme personne réfugiée au sens de la Convention de Genève (autre frontières) ou comme personne de pays source ou de pays d'accueil par le gouvernement canadien. Ce programme permet à des organismes à but non lucratif et à des groupes civils du Québec de manifester leur solidarité à l'égard de ces personnes qui se trouvent à l'extérieur du Canada, en s'engageant à subvenir à leurs besoins essentiels pendant une période déterminée tout en facilitant leur intégration au Québec.

## Personne réfugiée prise en charge par l'État

Personne qui se trouve à l'extérieur du Canada, qui a été sélectionnée et admise au Québec du fait qu'elle a été reconnue comme personne réfugiée au sens de la Convention de Genève (autre frontières) ou comme personne de pays source par le gouvernement canadien.

## Personne réfugiée reconnue sur place

Personne à qui l'asile a été conféré par le gouvernement du Canada alors qu'elle se trouvait déjà au Québec.

## Programme de l'expérience québécoise

Programme d'immigration visant à faciliter le passage du statut de résidence temporaire au statut de résidence permanente aux étudiantes et étudiants étrangers diplômés du Québec et aux travailleuses et travailleurs temporaires spécialisés.

## Requérante principale ou requérant principal

Personne ayant déposé une demande d'immigration au Québec et identifiée comme telle sur le formulaire *Demande de certificat de sélection* du Ministère. La demande peut inclure certains membres de sa famille.

## Regroupement familial

Catégorie d'immigration qui regroupe les personnes qui immigreront au Québec en vertu de l'engagement (parrainage) à subvenir à leurs besoins essentiels pris envers le gouvernement du Québec par un proche parent. Toute personne qui réside au Québec et qui a la citoyenneté canadienne ou qui a obtenu la résidence permanente peut présenter une demande dans le cadre du programme de parrainage de la catégorie Regroupement familial.

40. Pour d'autres définitions liées à cette catégorie, voir [www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/refugies-definitions](http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/refugies-definitions).



### Résidence permanente

Statut accordé sur demande par le gouvernement canadien qui donne droit aux personnes sélectionnées à la suite d'une demande d'immigration permanente :

- à la plupart des avantages sociaux auxquels les citoyennes et citoyens canadiens ont droit, notamment à l'assurance maladie ;
- de vivre, de travailler ou d'étudier n'importe où au Canada ;
- de demander la citoyenneté canadienne ;
- d'être protégées en vertu des lois canadiennes et de la Charte canadienne des droits et libertés.

Une personne ayant obtenu ce statut est tenue de payer de l'impôt et de respecter les lois. Elle n'a pas le droit :

- de voter ou de se présenter aux élections ;
- d'occuper un emploi qui requiert une autorisation de sécurité de haut niveau ;
- de demeurer au Canada si elle est reconnue coupable d'un acte criminel grave et invitée à quitter le pays.

### Ressortissante étrangère ou ressortissant étranger

Personne qui n'est pas de citoyenneté canadienne, qui n'a pas obtenu la résidence permanente au sens de la législation sur l'immigration en vigueur au Canada et qui ne s'établit pas au Québec pour représenter un gouvernement étranger ou agir à titre de fonctionnaire international ou fonctionnaire internationale.

### Titulaire d'un permis de séjour temporaire

Personne qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la loi et du règlement canadien, mais qui est autorisée à entrer et à séjourner sur le territoire en vertu de mesures d'exception.

### Travailleuse ou travailleur autonome

Personne sélectionnée par le Québec pour créer son propre emploi par l'exercice d'une profession ou d'un métier à son compte. Elle fait partie de la sous-catégorie Gens d'affaires.

### Travailleuse ou travailleur temporaire

Personne étrangère dont le but principal du séjour au Québec est de travailler pour une entreprise déterminée et qui est autorisée à le faire. Le consentement du Québec est requis pour la venue sur son territoire d'une travailleuse ou d'un travailleur temporaire si, selon les règles du gouvernement canadien, il doit y avoir, relativement à l'occupation de cet emploi par une personne étrangère, examen des effets sur le marché du travail. La décision positive du Québec se traduit par la délivrance d'un Certificat d'acceptation du Québec pour travail.

### Travailleuse qualifiée ou travailleur qualifié

Personne sélectionnée par le Québec pour occuper un emploi qu'elle est vraisemblablement en mesure d'occuper. Les facteurs de sélection pour cette sous-catégorie de la catégorie Immigration économique sont notamment la formation, l'expérience professionnelle, l'âge, la connaissance du français et de l'anglais, les séjours au Québec, les liens familiaux avec un résidant ou une résidente du Québec, les caractéristiques de la conjointe ou du conjoint qui l'accompagne, les enfants à charge et la capacité d'autonomie financière.

## ANNEXE 2



### LOIS ET RÈGLEMENTS DONT L'APPLICATION RELÈVE DU MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION AU 31 MARS 2018

- Loi sur l'immigration au Québec (chapitre I-0.2)
- Loi sur l'immigration au Québec (2016, chap. 3) : cette nouvelle loi, qui a été sanctionnée le 6 avril 2016, entrera en vigueur à la date déterminée par le gouvernement.
  - > Règlement sur les consultants en immigration (chapitre I-0.2, r.0.2)
  - > Règlement sur les contingents des courtiers et des sociétés de fiducie (chapitre I-0.2, r.0.3)
  - > Règlement sur l'octroi de prêts à des immigrants en situation particulière de détresse (chapitre I-0.2, r.1) : ce règlement sera abrogé à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi.
  - > Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers (chapitre I-0.2, r.2)
  - > Arrêté ministériel concernant la prescription des formulaires d'engagement (chapitre I-0.2, r.3) : cet arrêté ministériel sera abrogé à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi.
  - > Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers (chapitre I-0.2, r.4)
    - Règlement sur l'immigration au Québec : ce règlement remplacera le Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers, (chapitre I-0.2, r. 4) à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi.
  - > Règlement sur les services d'intégration linguistique (chapitre I-0.2, r.5) : ce règlement sera abrogé à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi.
- Loi sur le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (chapitre M-16.1)
  - > Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (chapitre M-16.1, r.2)
- Loi proclamant le Mois de l'histoire des Noirs (chapitre M-37.1)



# ANNEXE 3

## PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

#### 1.1 RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

##### Objectif ministériel

1. Contribuer à l'atteinte des résultats gouvernementaux visés en matière de gestion écoresponsable

##### Action 1.1 : Augmenter le réemploi des ressources matérielles liées aux activités courantes de gestion

| INDICATEURS                                                                                                    | CIBLES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | RÉSULTATS                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| 1.1.1 Implantation d'un processus formel d'approvisionnement en biens auprès du Centre de surplus du Ministère | Entrée en vigueur du processus en 2016-2017                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Cible 2016-2017 atteinte                             |
| 1.1.2 Taux de demandes de biens résolues en totalité ou en partie au Centre de surplus                         | 5 % en 2016-2017<br>10 % à partir de 2017-2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Cible 2016-2017 atteinte<br>Cible 2017-2018 atteinte |
| <b>MESURE DES INDICATEURS</b>                                                                                  | <b>INDICATEUR 1.1.1</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>■ Communiqués émis dans SAGIR et l'intranet</li> </ul> <b>INDICATEUR 1.1.2</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>■ Listes d'achats prévalidées dans l'année</li> <li>■ Listes d'achats résolues en totalité ou en partie au Centre de surplus</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                 |                                                      |
| <b>LIENS</b>                                                                                                   | Cette action s'inscrit dans le cadre du domaine d'intervention « Activités courantes de gestion administrative » de l' <b>activité incontournable 1</b> de la stratégie gouvernementale. Elle contribue à l'atteinte du <b>résultat recherché</b> suivant :<br>1. Réalisation par 95 % des ministères et organismes gouvernementaux (MO) d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles.                                                                                  |                                                      |
| <b>MANIÈRE DE CONTRIBUER</b>                                                                                   | <b>INDICATEUR 1.1.1</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>■ Élaboration et entrée en vigueur du processus en juillet 2016</li> <li>■ Communiqués émis dans SAGIR et sur l'intranet</li> </ul> <b>INDICATEUR 1.1.2</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le catalogue des fournitures disponibles au Centre de surplus a été publié sur l'intranet;</li> <li>■ Avant tout achat de fourniture, le Ministère s'assure de sa non-disponibilité au Centre de surplus;</li> <li>■ Un article a été publié sur l'intranet en décembre 2016.</li> </ul> |                                                      |

## Action 1.2 : Favoriser la mobilité durable des employés

| INDICATEURS                                                                                         | CIBLES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | RÉSULTATS                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| 1.2.1 Nombre d'activités de sensibilisation tenues annuellement                                     | Une activité à partir de 2016-2017                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Cible 2016-2017 atteinte<br>Cible 2017-2018 atteinte |
| 1.2.2 Suivi de la participation du Ministère au programme OPUS & Cie de la STM                      | Adhésion à OPUS & Cie en 2016-2017<br><br>Bilan de la participation à OPUS & Cie en 2019-2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Cible 2016-2017 atteinte                             |
| 1.2.3 Essai du service de taxis électriques par un groupe témoin d'employés du Ministère à Montréal | Adhésion au service Téo Taxi en 2016-2017<br><br>Bilan de la participation au service Téo Taxi en 2016-2017                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Cibles 2016-2017 atteintes                           |
| <b>MESURE DES INDICATEURS</b>                                                                       | <b>INDICATEUR 1.2.1</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>■ Documents démontrant la tenue des activités</li> </ul> <b>INDICATEUR 1.2.2</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>■ Ententes conclues avec la STM et l'AMT confirmant l'adhésion du Ministère</li> </ul> <b>INDICATEUR 1.2.3</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>■ Document confirmant l'adhésion du Ministère à Téo Taxi</li> <li>■ Bilan de la participation à Téo Taxi approuvé par les autorités du Ministère</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                      |
| <b>LIENS</b>                                                                                        | L'action s'inscrit dans le cadre du domaine d'intervention « Transport et déplacements des employés » de l' <b>activité incontournable 1</b> de la stratégie gouvernementale. Elle contribue à l'atteinte des <b>résultats recherchés</b> suivants :<br><br><b>3.</b> Réalisation, par 90 % des MO, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation des modes de transport collectifs et actifs par les employés;<br><br><b>17.</b> Promotion et mise en valeur du savoir-faire et des initiatives favorables au développement durable dans les MO et à l'extérieur de l'administration publique.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                      |
| <b>MANIÈRE DE CONTRIBUER</b>                                                                        | <b>INDICATEUR 1.2.1</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>■ En 2017-2018, le Ministère offre un soutien-conseil personnalisé et en continu aux employés du Ministère qui souhaitent adhérer aux services OPUS + et OPUS &amp; Cie, grâce à la mise en place d'une boîte de courriel spécialement dédiée.</li> </ul> <b>INDICATEUR 1.2.2</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le Ministère a adhéré au programme OPUS &amp; Cie de la STM. De plus, afin de favoriser la mobilité durable des employés résidant à l'extérieur du territoire desservi par la STM, le Ministère a également adhéré au programme OPUS + Entreprises de l'AMT.</li> </ul> <b>INDICATEUR 1.2.3</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>■ À la suite d'une période d'essai tenue d'avril à juin 2016, les gestionnaires du Ministère et le personnel ont été invités à recourir aux services de Téo Taxi au besoin.</li> <li>■ D'août 2016 à mars 2017, 35 % des déplacements en taxi (61/112) ont été effectués en taxis électriques.</li> </ul> |                                                      |



### Action 1.3 : Améliorer la gestion écoresponsable des équipements informatiques en fin de vie

| INDICATEUR                                                                                                                                       | CIBLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | RÉSULTAT       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| 1.3.1 Participation du Ministère au Programme de récupération pour les entreprises des secteurs industriel, commercial et institutionnel (PRICI) | Adhésion au PRICI en 2016-2017                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Cible atteinte |
| <b>MESURE DE L'INDICATEUR</b>                                                                                                                    | Adhésion du Ministère au PRICI par l'intermédiaire d'ARPE-Québec (Association pour le recyclage des produits électroniques)                                                                                                                                                                                                                                                                         |                |
| <b>LIENS</b>                                                                                                                                     | L'action s'inscrit dans le cadre du domaine d'intervention « Technologies de l'information et des communications » de l' <b>activité incontournable 1</b> de la stratégie gouvernementale. Elle contribue à l'atteinte du <b>résultat recherché</b> suivant :<br><br>6. Mise en œuvre, par 70 % des MO, d'actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques. |                |
| <b>MANIÈRE DE CONTRIBUER</b>                                                                                                                     | Par l'entremise du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), le Ministère remet ses équipements informatiques désuets à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ). Les équipements défectueux sont réparés par l'OPEQ et les composants irréparables sont envoyés à ARPE-Québec, qui en dispose selon les normes du PRICI.                                                       |                |

### Action 1.4 : Intégrer des considérations écoresponsables dans les produits et les activités de communication

| INDICATEURS                                                                                                                                                       | CIBLES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | RÉSULTATS                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| 1.4.1 État d'avancement de l'élaboration de la Directive pour l'intégration de considérations écoresponsables dans les produits et les activités de communication | Adoption de la Directive en 2016-2017                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Cible atteinte                            |
| 1.4.2 Taux d'activités de communication majeures tenues de manière écoresponsable annuellement                                                                    | 100 % à partir de 2017-2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Cible 2017-2018 sans objet                |
| 1.4.3 Taux de produits de communication écoresponsables développés annuellement                                                                                   | 100 % à partir de 2017-2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Cible 2017-2018 atteinte en partie (90 %) |
| <b>MESURE DES INDICATEURS</b>                                                                                                                                     | <b>INDICATEUR 1.4.1</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>■ Date d'adoption de la Directive par le Bureau des sous-ministres</li> </ul> <b>INDICATEUR 1.4.2</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>■ Fiches sur l'organisation d'événements écoresponsables remplies</li> </ul> <b>INDICATEUR 1.4.3</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>■ Fiches sur l'édition et l'impression d'un produit de communication écoresponsable remplies</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                           |
| <b>LIENS</b>                                                                                                                                                      | L'action s'inscrit dans le cadre du domaine d'intervention « Communications gouvernementales et organisation d'événements » de l' <b>activité incontournable 1</b> de la stratégie gouvernementale. Elle contribue à l'atteinte des <b>résultats recherchés</b> suivants :<br><br>7. Réalisation, par 50 % des MO, de produits et d'activités de communication et organisation d'événements écoresponsables ;<br><br>17. Promotion et mise en valeur du savoir-faire et des initiatives favorables au développement durable dans les MO et à l'extérieur de l'administration publique.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                           |
| <b>MANIÈRE DE CONTRIBUER</b>                                                                                                                                      | <b>INDICATEUR 1.4.1</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>■ La Directive a été adoptée par le Bureau des sous-ministres en mars 2017.</li> <li>■ Le Comité de gestion de la haute direction du Ministère a été sensibilisé à la Directive en mars 2017.</li> <li>■ Le Service des stratégies de communication et le Service Web et production ont été sensibilisés à l'importance d'atteindre les cibles de l'action en mars 2017.</li> </ul> <b>INDICATEUR 1.4.2</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>■ En 2017-2018, le Ministère n'a mené aucune activité de communication majeure au sens de la Directive. Ainsi, le taux d'activités majeures tenues de manière écoresponsable ne peut être établi. Toutefois, d'autres activités de communication ont été organisées en intégrant des considérations écoresponsables, soit le lancement de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles, le lancement et la clôture du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal et le Forum sur la valorisation de la diversité et la lutte contre la discrimination.</li> </ul> <b>INDICATEUR 1.4.3</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>■ En 2017-2018, certains produits élaborés incluaient des critères d'écoresponsabilité, bien qu'aucun logo de certification n'y ait été apposé.</li> <li>■ La quasi-totalité des produits élaborés a été livrée en vrac, en 2017-2018.</li> </ul> |                                           |



## Action 1.5 : Favoriser les acquisitions écoresponsables

| INDICATEUR                                                                                        | CIBLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | RÉSULTATS                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| 1.5.1 État d'avancement de l'élaboration de la Politique d'acquisitions écoresponsables 2015-2020 | Adoption de la Politique en 2016-2017                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Cible 2016-2017 non atteinte<br>Cible 2017-2018 non atteinte |
| <b>MESURE DE L'INDICATEUR</b>                                                                     | Approbation de la Politique d'acquisitions écoresponsables 2015-2020 par les autorités du Ministère                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                              |
| <b>LIENS</b>                                                                                      | L'action s'inscrit dans le cadre du domaine d'intervention « Marchés publics » de l' <b>activité incontournable 1</b> de la stratégie gouvernementale. Elle contribue à l'atteinte du <b>résultat recherché</b> suivant :<br><br>8. D'ici 2020, pour 50 % des MO, intégration de considérations écoresponsables dans leur politique interne de gestion contractuelle ou élaboration d'une politique d'acquisition écoresponsable. |                                                              |
| <b>MANIÈRE DE CONTRIBUER</b>                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>La mise à jour de la Politique d'acquisition écoresponsable a débuté en 2017-2018. Son adoption est prévue en 2018-2019. Néanmoins, le Ministère a effectué en 2017-2018 des acquisitions écoresponsables, contribuant ainsi à l'atteinte de l'objectif 1.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.</li> </ul>                                                 |                                                              |

## Action 1.6 : Aménager les nouveaux espaces de travail du Ministère selon les critères de certification LEED®-CI (auparavant LEED®-Or), en collaboration avec la Société québécoise des infrastructures

| INDICATEURS                                                                                                  | CIBLES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | RÉSULTATS                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1.6.1 État d'avancement de l'aménagement des espaces de travail selon les critères de certification LEED®-CI | Adoption du concept d'aménagement intégrant les critères de certification LEED®-CI en 2016-2017<br><br>Aménagement des espaces pour bureaux terminé en 2018-2019 selon les critères de certification LEED®-CI                                                                                                                                                                                  | Cible 2016-2017 atteinte<br><br>L'indicateur 1.6.1 et les cibles ont été ajustés (LEED®-Or à LEED®-CI), conformément aux standards visés par la Société québécoise des infrastructures (SQI) dans ses établissements. |
| <b>MESURE DE L'INDICATEUR</b>                                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>Document confirmant l'adoption du concept d'aménagement</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>LIENS</b>                                                                                                 | L'action s'inscrit dans le cadre du domaine d'intervention « Bâtiments et infrastructures » de l' <b>activité incontournable 1</b> de la stratégie gouvernementale. Elle contribue à l'atteinte du <b>résultat recherché</b> suivant :<br><br>5. Réalisation de projets de construction et de rénovation exécutés de manière écoresponsable.                                                   |                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>MANIÈRE DE CONTRIBUER</b>                                                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les choix d'aménagement ont été faits en étroite collaboration avec la SQI (ex. : hauteur des cloisons favorisant l'éclairage naturel, matériaux recyclables exigés pour le nouveau mobilier).</li> <li>Les axes d'intervention et les objectifs du projet ont fait l'objet d'une prise en compte des 16 principes de développement durable.</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                       |



## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

### 1.2 RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS

#### Objectif ministériel

#### 2. Renforcer la prise en compte des principes de développement durable au Ministère

##### Action 2.1 : Implanter un processus formel de prise en compte des principes de développement durable au Ministère

| INDICATEURS                                                                                                                                                                      | CIBLES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | RÉSULTATS                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| 2.1.1 État d'avancement de l'élaboration de la Directive pour la prise en compte des principes de développement durable dans les activités structurantes menées par le Ministère | Adoption de la Directive en 2016-2017                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Cible atteinte             |
| 2.1.2 Taux d'activités structurantes ayant fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable annuellement                                                | 100 % à partir de 2017-2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Cible 2017-2018 sans objet |
| <b>MESURE DES INDICATEURS</b>                                                                                                                                                    | <b>INDICATEUR 2.1.1</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Date d'adoption du processus par le Bureau des sous-ministres</li> </ul> <b>INDICATEUR 2.1.2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Grilles de cadrage et bonification des actions structurantes remplies</li> <li>■ Fiches d'attestation signées</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                            |
| <b>LIENS</b>                                                                                                                                                                     | <p>L'action s'inscrit dans le cadre de l'<b>activité incontournable 2</b> de la stratégie gouvernementale. Elle contribue à l'atteinte des <b>résultats recherchés</b> suivants :</p> <p>10. Mise en œuvre de processus organisationnels de prise en compte des principes de développement durable par les MO;</p> <p>11. Élaboration et utilisation de méthodes d'évaluation et d'aide à la décision qui tiennent compte des principes de développement durable;</p> <p>12. Élaboration d'un modèle gouvernemental d'évaluation stratégique fondé sur les principes de développement durable pour les actions et projets structurants du gouvernement;</p> <p>13. Prise en compte des principes de développement durable dans le cadre du processus de révision des programmes gouvernementaux;</p> <p>17. Promotion et mise en valeur du savoir-faire et des initiatives favorables au développement durable dans les MO et à l'extérieur de l'administration publique.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                            |
| <b>MANIÈRE DE CONTRIBUER</b>                                                                                                                                                     | <b>INDICATEUR 2.1.1</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le <i>Processus pour la prise en compte des principes de développement durable dans les activités structurantes du Ministère</i> a été adopté par le Bureau des sous-ministres en mars 2016.</li> <li>■ Les gestionnaires de la haute direction du Ministère ont été sensibilisés à la prise en compte des principes de développement durable dans les actions structurantes menées par le Ministère en mars 2017.</li> </ul> <b>INDICATEUR 2.1.2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ En 2017-2018, le Ministère n'a mené aucune action structurante au sens du <i>Processus pour la prise en compte des principes de développement durable dans les actions structurantes du Ministère</i>. Ainsi, le taux d'activités structurantes ayant fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable ne peut être établi. Toutefois : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; l'exercice de prise en compte des principes de développement durable a été effectué pour le projet « Dématérialisation et gestion électronique documentaire » dans le cadre du projet Carré Saint-Laurent;</li> <li>&gt; tout sujet présenté au Comité exécutif du Ministère pour décision doit être accompagné d'une fiche attestant que la prise en compte des principes de développement durable a été effectuée, s'il y a lieu. Dans la négative, cette fiche recommande de faire l'exercice, même s'il ne s'agit pas d'une action structurante au sens du Processus.</li> </ul> </li> </ul> |                            |

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

### 1.4 POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

#### Objectif ministériel

3. Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable au Ministère

#### Action 3.1 : Poursuivre la sensibilisation et la formation du personnel au développement durable

| INDICATEURS                                                                                                                     | CIBLES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | RÉSULTATS                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| 3.1.1 État d'avancement de la mise à jour de la section « Développement durable » du site intranet                              | Mise à jour complétée en 2017-2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Cible 2017-2018 atteinte en partie                   |
| 3.1.2 Nombre d'activités de sensibilisation tenues annuellement                                                                 | Deux activités à partir de 2016-2017                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Cible 2016-2017 atteinte<br>Cible 2017-2018 atteinte |
| 3.1.3 Taux du personnel d'encadrement ayant suivi la formation et taux d'acquisition des connaissances en développement durable | En 2017-2018<br>Participation : 50 %<br>Acquisition des connaissances : 75 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Cible 2017-2018 non atteinte                         |
| <b>MESURE DE L'INDICATEUR</b>                                                                                                   | <b>INDICATEUR 3.1.2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Journées d'accueil des nouveaux employés</li> <li>Activités de sensibilisation tenues (articles intranet, ateliers, etc.)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                      |
| <b>LIENS</b>                                                                                                                    | L'action contribue à l'atteinte des <b>résultats recherchés</b> suivants :<br><b>16.</b> Formation sur les pratiques en matière de développement durable;<br><b>17.</b> Promotion et mise en valeur du savoir-faire et des initiatives favorables au développement durable dans les MO et à l'extérieur de l'administration publique.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                      |
| <b>MANIÈRE DE CONTRIBUER</b>                                                                                                    | <b>INDICATEUR 3.1.1</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La section « Développement durable » de l'intranet ministériel est mise à jour en continu. En 2017-2018, les pages dédiées à la <i>Directive pour l'intégration de considérations écoresponsables dans les produits et les activités de communication</i> ont été mises à jour.</li> </ul> <b>INDICATEUR 3.1.2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre de la campagne Entraide 2017, les personnes responsables de l'organisation d'activités de financement ont été invitées à tenir ces événements de manière écoresponsable, notamment en éliminant l'utilisation de vaisselle à usage unique.</li> <li>À l'occasion du Jour de la Terre 2017, une conférence a été tenue pour sensibiliser le personnel aux différents enjeux liés au gaspillage alimentaire et proposer des solutions concrètes pour y remédier.</li> </ul> La volonté du Ministère de réduire son empreinte écologique par la location d'un édifice certifié LEED® dans le cadre du projet Carré Saint-Laurent a été soulignée dans un article intranet. |                                                      |
|                                                                                                                                 | <b>INDICATEUR 3.1.3</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La tenue des activités de formation au développement durable a été reportée à 2018-2019, afin de se conformer aux travaux du Comité interministériel d'orientation des cadres sur l'identification des besoins de formation en matière de développement durable, qui a pour mandat de suggérer des modalités pédagogiques favorables à la réalité des cadres et des moyens d'évaluation des retombées opérationnelles de formations adaptées aux besoins des cadres. Ce comité est sous la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                      |



### Action 3.2 : Maintenir à jour les contenus relatifs au développement durable du cours Francisation en ligne (FEL)

| INDICATEUR                                                | CIBLE                                                                                                                                                                                                                                                                                     | RÉSULTATS                                            |
|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| 3.2.1 Fréquence de l'évaluation des contenus du cours FEL | Une évaluation annuelle à partir de 2016-2017                                                                                                                                                                                                                                             | Cible 2016-2017 atteinte<br>Cible 2017-2018 atteinte |
| <b>MESURE DE L'INDICATEUR</b>                             | ■ Évaluations effectuées                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                      |
| <b>LIENS</b>                                              | L'action contribue à l'atteinte du <b>résultat recherché</b> suivant :<br>17. Promotion et mise en valeur du savoir-faire et des initiatives favorables au développement durable dans les MO et à l'extérieur de l'administration publique.                                               |                                                      |
| <b>MANIÈRE DE CONTRIBUER</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les contenus relatifs au développement durable, jugés pertinents et à jour, ont été maintenus.</li> <li>■ Depuis 2016-2017, les personnes titulaires d'un Certificat d'acceptation du Québec sont également admissibles au cours FEL.</li> </ul> |                                                      |

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

### 1.5 RENFORCER L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE EN TANT QUE LEVIER DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

#### Objectif ministériel

#### 4. Contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture du Québec

### Action 4.1 : Souligner l'apport des personnes immigrantes au développement culturel et artistique du Québec sur la scène nationale ou internationale

| INDICATEUR                          | CIBLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | RÉSULTATS                                            |
|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| 4.1.1 Remise du prix Charles-Biddle | Prix remis annuellement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Cible 2016-2017 atteinte<br>Cible 2017-2018 atteinte |
| <b>MESURE DE L'INDICATEUR</b>       | ■ Communiqué de remise du prix                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                      |
| <b>LIENS</b>                        | L'action s'inscrit dans le cadre de l'activité <b>incontournable 3</b> de la stratégie gouvernementale. Elle contribue à l'atteinte de l'objectif 8 de l'Agenda 21 de la Culture du Québec :<br>Favoriser, grâce aux arts et à la culture, le dialogue interculturel entre les Québécoises et Québécois. Multiplier les occasions d'interactions entre les artistes de toutes origines et la société québécoise afin de favoriser l'intégration et l'inclusion. Combattre l'intolérance, la discrimination et le racisme.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                      |
| <b>MANIÈRE DE CONTRIBUER</b>        | <p>La cérémonie d'ouverture de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles 2017 a été l'occasion de décerner le prix Charles-Biddle à M<sup>me</sup> Bonnie Baxter, artiste bien connue du milieu des arts visuels. M<sup>me</sup> Baxter était en compétition avec deux autres finalistes, soit l'écrivaine Hada Lopez et la compositrice mexicano-canadienne Alejandra Odgers.</p> <p>L'édition 2017 du Prix a permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ de susciter un nombre intéressant de candidatures de qualité, d'accroître leur diversité et d'avoir une plus grande participation des régions;</li> <li>■ de reconnaître publiquement la contribution des trois finalistes, en collaboration avec La Fabrique culturelle de Télé-Québec;</li> <li>■ d'inscrire le Prix comme un incontournable dans le milieu des arts et de la culture.</li> </ul> |                                                      |

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

### 4.1 APPUYER LES ACTIVITÉS VISANT LA RECONNAISSANCE, LE DÉVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN DES COMPÉTENCES, PARTICULIÈREMENT DES PERSONNES VULNÉRABLES

#### Objectif ministériel

#### 5. Faciliter la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences des personnes immigrantes

**Action 5.1 :** Faciliter l'évaluation des diplômes internationaux par les employeurs gouvernementaux et les organismes de réglementation

| INDICATEUR                                                                                 | CIBLES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | RÉSULTAT   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 5.1.1 Taux d'employeurs gouvernementaux et d'organismes de réglementation visés rencontrés | 25 % en 2016-2017<br>50 % en 2017-2018<br>75 % en 2018-2019<br>100 % en 2019-2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Sans objet |
| MESURE DE L'INDICATEUR                                                                     | S. O.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |            |
| LIENS                                                                                      | S. O.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |            |
| MANIÈRE DE CONTRIBUER                                                                      | Cet indicateur a perdu sa pertinence, puisque de nouveaux mécanismes sont suggérés dans la <i>Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021</i> . En effet, la mesure 2.1.1 vise à renforcer les approches en reconnaissance des compétences qu'adoptent les ordres professionnels et autres organismes de réglementation au moyen de référentiels de compétences. La mise en ligne d'un portail d'information concertée en matière de reconnaissance des compétences en est un résultat attendu. De plus, la mesure 1.2 du futur plan d'action pour résoudre les difficultés liées à la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes vise à créer des équipes d'intervention pour la résolution de problèmes ponctuels et localisés en reconnaissance des compétences. |            |

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

### 6.2 RENFORCER LES CAPACITÉS DES COLLECTIVITÉS DANS LE BUT DE SOUTENIR LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES TERRITOIRES

#### Objectif ministériel

#### 6. Contribuer au développement de collectivités accueillantes et inclusives

**Action 6.1 :** Identifier des indicateurs liés au développement durable permettant le suivi des caractéristiques d'une collectivité accueillante et inclusive

| INDICATEUR                                                                              | CIBLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | RÉSULTAT                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| 6.1.1 État d'avancement de l'identification d'indicateurs liés au développement durable | Identification terminée en 2017-2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Cible 2017-2018 non atteinte |
| MESURE DE L'INDICATEUR                                                                  | S. O.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                              |
| LIENS                                                                                   | L'action s'inscrit dans le cadre de l'activité <b>incontournable 5</b> de la stratégie gouvernementale. Elle vise l'atteinte du résultat recherché suivant :<br><b>49.</b> Mise en œuvre de mesures et de programmes qui soutiennent le développement des collectivités dans une perspective de développement durable.                                                                                                 |                              |
| MANIÈRE DE CONTRIBUER                                                                   | Le Ministère a déterminé huit caractéristiques d'une collectivité accueillante et inclusive. Il est maintenant prévu que le Ministère accompagne les collectivités dans leur réflexion entourant la définition des enjeux en matière d'immigration, à partir de ces huit caractéristiques. Des indicateurs de collectivité accueillante et inclusive seront éventuellement élaborés pour chacune des caractéristiques. |                              |



## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

### 6.3 SOUTENIR LA PARTICIPATION PUBLIQUE DANS LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS

#### Objectif ministériel

7. Favoriser l'inclusion et la participation des personnes issues de l'immigration dans leur collectivité

**Action 7.1 :** Inciter et valoriser la tenue d'activités reliées au développement durable dans le cadre de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI)

| INDICATEURS            |                                                                                                                                                                        | CIBLES                                                                                                                                                                                                           | RÉSULTATS      |
|------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| 7.1.1                  | Moyens mis en œuvre pour inciter et valoriser la tenue d'activités reliées au développement durable dans le cadre de la SQRI                                           | Ajout d'une section « Développement durable » (à l'onglet « Suggestion d'activités ») et d'un champ « Développement durable » dans le Formulaire d'inscription sur le site Internet dédié à la SQRI en 2016-2017 | Cible atteinte |
| 7.1.2                  | Taux d'activités reliées au développement durable tenues dans le cadre de la SQRI                                                                                      | Hausse du taux en 2019-2020 par rapport à 2016-2017                                                                                                                                                              | Sans objet     |
| MESURE DE L'INDICATEUR | INDICATEUR 7.1.1<br>■ Site Internet de la SQRI                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                  |                |
| LIENS                  | Sans objet                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                  |                |
| MANIÈRE DE CONTRIBUER  | Une section « Activités à caractère environnemental » a été ajoutée au site Web de la SQRI. Une activité inscrite au calendrier a revêtu un caractère environnemental. |                                                                                                                                                                                                                  |                |

## ANNEXE 4

### PARTAGE DES RESPONSABILITÉS CANADA ET QUÉBEC EN MATIÈRE D'IMMIGRATION ET D'INTÉGRATION

LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS PRÉVU À L'ACCORD CANADA-QUÉBEC :  
LA RECONNAISSANCE DU CARACTÈRE DISTINCT DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

| Responsabilités du Québec                                                                                                                                                                                                                         | Responsabilités du Canada                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Niveaux d'immigration</b>                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Détermination du nombre de personnes immigrantes à destination du Québec</li> </ul>                                                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Détermination des niveaux nationaux d'immigration en prenant en considération l'avis du Québec</li> <li>■ Niveau qui permet au Québec de recevoir un pourcentage du total canadien correspondant à son poids démographique au sein du Canada, avec possibilité de dépassement de 5 %</li> </ul>                                          |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Objectifs québécois : politique de niveau qui permette de recevoir un pourcentage de l'immigration égal à son poids démographique au sein du Canada</li> </ul>                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Accueil d'un pourcentage du nombre de réfugiés et de personnes en situation semblable du total canadien au moins égal à son poids démographique au sein du Canada</li> </ul>                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Sélection et admission</b>                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                                                                                                                                                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Définition des catégories générales d'immigration</li> <li>■ Définition des exigences statutaires (santé, criminalité, sécurité nationale)</li> </ul>                                                                                                                                                                                    |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Évaluation et décision sur les candidatures soumises à la sélection (ensemble du mouvement migratoire, à l'exception du regroupement familial et des personnes reconnues réfugiées sur place)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Admission des personnes immigrantes <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Obligation d'admission des personnes sélectionnées par le Québec si elles respectent les exigences statutaires</li> <li>&gt; Obligation de ne pas admettre les personnes qui ne satisfont pas aux critères de sélection du Québec</li> </ul> </li> </ul> |
|                                                                                                                                                                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Détermination de la recevabilité des demandes d'immigration permanente sur place</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Établissement d'un programme d'immigration pour les personnes immigrantes du groupe des investisseurs</li> </ul>                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Délivrance du Certificat de sélection du Québec</li> </ul>                                                                                                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Attribution de la résidence permanente</li> <li>■ Contrôle de santé, de criminalité et de sécurité nationale</li> <li>■ Exécution des mesures de renvoi</li> </ul>                                                                                                                                                                       |
| <b>Réunification familiale</b>                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Fixation des normes financières, lorsque le fédéral l'exige et des conditions de parrainage</li> </ul>                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Détermination des personnes admissibles</li> <li>■ Détermination de l'assujettissement à des normes financières</li> </ul>                                                                                                                                                                                                               |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réception et suivi des engagements</li> </ul>                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Droit d'asile</b>                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Gestion des ententes de parrainage collectif pour les réfugiés et autres personnes en situation de détresse</li> </ul>                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Reconnaissance du statut de réfugié à l'étranger au sens de la Convention de Genève</li> <li>■ Système d'octroi du droit d'asile au Canada</li> </ul>                                                                                                                                                                                    |



| Séjour temporaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Consentement pour l'admission <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Étudiants étrangers (sauf la personne admise dans le cadre d'un programme fédéral d'assistance aux pays en voie de développement)</li> <li>&gt; Travailleurs temporaires dont l'admission est régie par les exigences fédérales touchant la disponibilité de travailleurs canadiens</li> <li>&gt; Visiteurs qui veulent recevoir des soins médicaux</li> </ul> </li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| ■ Délivrance du Certificat d'acceptation du Québec                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | ■ Octroi d'une autorisation temporaire de séjour, d'études ou d'emploi                                                                                                                                                                                                                              |
| Accueil et intégration                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Maîtrise d'œuvre de l'accueil et de l'intégration linguistique, culturelle et économique des résidents permanents pourvu que ces services : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Correspondent dans leur ensemble à ceux offerts par le Canada dans le reste du pays</li> <li>&gt; Soient offerts sans discrimination à tout résident permanent sélectionné ou non par le Québec</li> </ul> </li> </ul>                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Compensation financière calculée en fonction des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Dépenses fédérales (moins service de la dette)</li> <li>&gt; Proportion de francophones sélectionnés par le Québec</li> </ul> </li> </ul> |
| Naturalisation et citoyenneté                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | ■ Attribution de la citoyenneté canadienne                                                                                                                                                                                                                                                          |

Cette liste n'est pas exhaustive et n'apporte pas toutes les nuances incluses dans l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains et dans la législation.

La sélection des personnes immigrantes de la catégorie Immigration économique s'appuie sur la grille de sélection prévue au Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers. Cette grille est basée sur un système de pointage, en fonction d'objectifs tels que la pérennité du fait français et la maximisation des retombées économiques de l'immigration.

Ainsi, la sélection des ressortissants étrangers de la sous-catégorie Travailleurs qualifiés est réalisée en évaluant les caractéristiques suivantes de la personne : la formation, l'expérience, l'âge, les connaissances linguistiques, le séjour et la famille au Québec, les caractéristiques de l'épouse ou de l'époux, de la conjointe ou du conjoint de fait qui l'accompagne, l'offre d'emploi validée, les enfants et la capacité d'autonomie financière.

Quant aux ressortissants étrangers de la sous-catégorie Gens d'affaires, notamment les entrepreneures et les entrepreneurs, ils sont sélectionnés en fonction de leur expérience de gestion et de leur aptitude à réaliser un projet d'affaires. Pour être sélectionné dans la sous-catégorie Investisseurs, la capacité d'investir au Québec est prise en compte.

Les personnes de la catégorie du regroupement familial sont parrainées par des membres de leur famille au Québec.

La sélection des personnes réfugiées et des personnes en situation semblable tient compte du besoin de protection et de la capacité de s'intégrer à la collectivité québécoise.





